

UNIVERS DE LA POPULATION

Cette page a été laissée en blanc intentionnellement

Introduction

L'**univers de la population** comprend des variables qui ont trait à des caractéristiques de la population du Canada, telles que les caractéristiques démographiques et ethnoculturelles, la langue, la mobilité, la scolarité, le revenu et l'activité. La liste complète de ces variables figure à la Table des matières.

Pour certaines variables, les données portent sur l'ensemble de la population, alors que, pour les autres, elles sont obtenues auprès d'un échantillon de la population. La figure 1, à la page suivante, procure plus d'information à ce sujet.

L'**univers de la population** du recensement de 1996 comprend les groupes suivants :

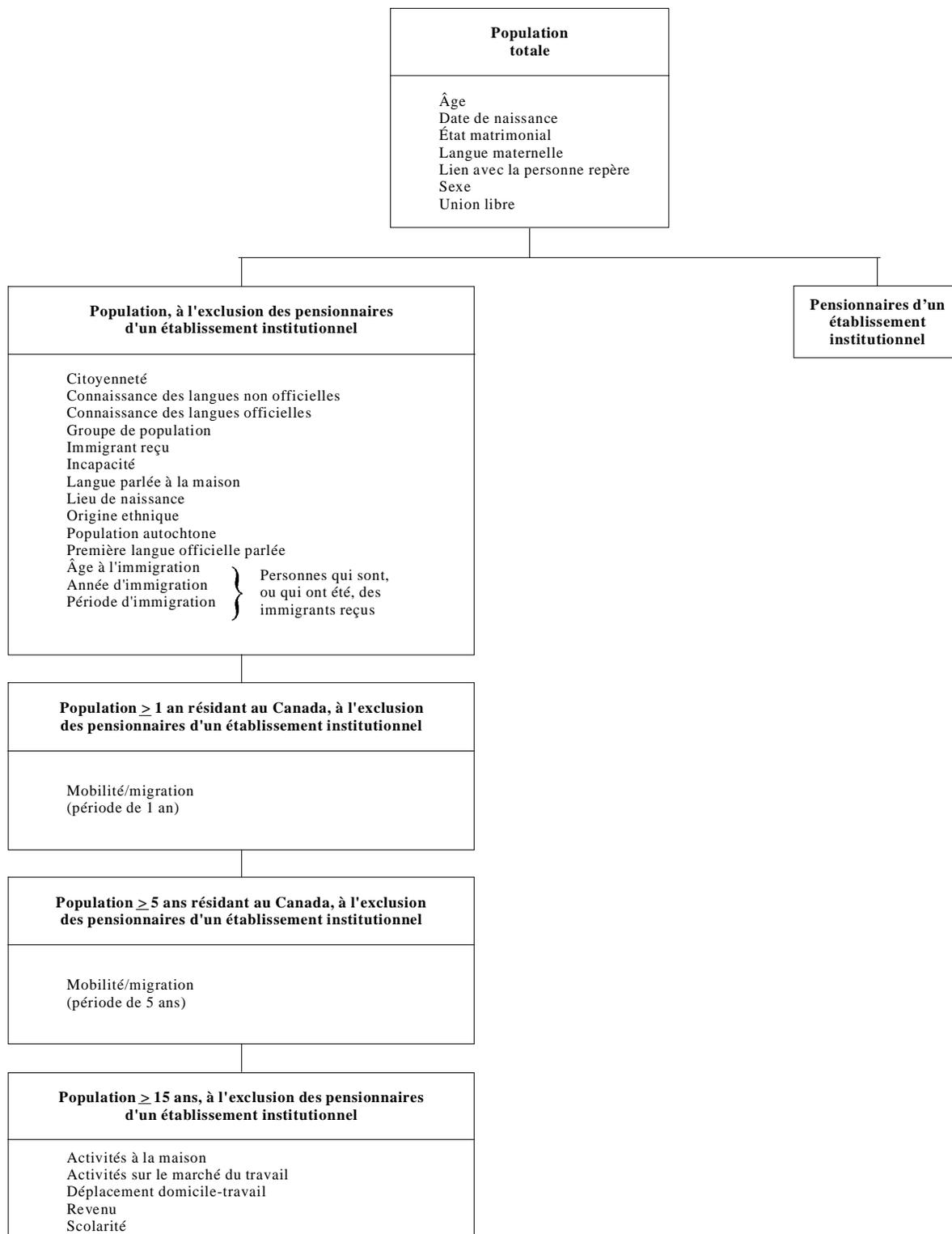
- les citoyens canadiens (par naissance ou par naturalisation) et les immigrants reçus ayant un lieu habituel de résidence au Canada;
- les citoyens canadiens (par naissance ou par naturalisation) et les immigrants reçus qui sont à l'étranger, dans une base militaire ou en mission diplomatique;
- les citoyens canadiens (par naissance ou par naturalisation) et les immigrants reçus qui sont en mer ou dans des ports à bord de navires marchands battant pavillon canadien;
- les personnes au Canada qui demandent le statut de réfugié et les membres de leur famille vivant avec elles;
- les personnes au Canada titulaires d'un permis de séjour pour étudiants (visas pour étudiants, permis pour étudiants) et les membres de leur famille vivant avec elles;
- les personnes au Canada titulaires d'un permis de travail et les membres de leur famille vivant avec elles;
- les personnes au Canada titulaires d'un permis ministériel (y compris les prolongements) et les membres de leur famille vivant avec elles.

Aux fins du recensement, les personnes des quatre derniers groupes de la liste sont des **résidents non permanents**. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la variable **Résident non permanent : immigration**.

L'**univers de la population** du recensement de 1996 ne comprend pas les **résidents étrangers** parce qu'ils n'ont pas été dénombrés en 1996. Par résidents étrangers, on entend :

- les représentants du gouvernement d'un autre pays qui sont affectés à l'ambassade, au haut-commissariat ou à toute autre mission diplomatique de ce pays au Canada, et les membres de leur famille vivant avec eux;
- les membres des Forces armées d'un autre pays qui sont en poste au Canada, et les membres de leur famille vivant avec eux;
- les résidents d'un autre pays en visite au Canada temporairement (par exemple, un visiteur étranger en vacances ou en affaires avec ou sans permis de visiteur).

Figure 1. Univers et sous-univers de la population



Activités à la maison : Heures consacrées à offrir des soins ou de l'aide aux personnes âgées, sans rémunération

Nombre d'heures que la personne a consacrées à offrir des soins ou de l'aide à des personnes âgées, sans rémunération, pendant la semaine (du dimanche au samedi) ayant précédé le jour du recensement. Les données portent sur les personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

Recensement : 1996 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 30 c)

Réponses : Aucune; Moins de 5 heures; De 5 à 9 heures; 10 heures et plus

Remarques : La question sur les heures consacrées à offrir des soins ou de l'aide, sans rémunération, à des personnes âgées a été posée pour la première fois au recensement de 1996. Sont incluses les heures consacrées, sans rémunération, à donner des soins aux personnes âgées membres du ménage du recensé, à d'autres personnes âgées membres de la famille ne faisant pas partie du ménage du recensé, à des amis ou des voisins.

Aucune définition de personne âgée ne figurait dans le questionnaire. Toutefois, le *Guide du recensement de 1996* renfermait la définition suivante : «Les personnes âgées sont toutes les personnes de 65 ans et plus ainsi que certaines personnes ayant près de 65 ans et souffrant d'incapacités associées au vieillissement.»

Les personnes ayant travaillé sans rémunération dans une ferme ou une entreprise familiale appartenant à un parent membre du même ménage ou exploitée par celui-ci devaient déclarer les heures travaillées à la question portant sur les «heures travaillées à un emploi rémunéré ou à son compte» (question 31).

Le travail bénévole pour un organisme à but non lucratif, un organisme religieux, une oeuvre de charité ou un groupe communautaire n'est pas inclus.

Dans le cas d'activités se déroulant en même temps, les recensés devaient inscrire les heures dans plus d'une question. Par exemple, un recensé qui a passé une heure à conduire un parent âgé à un rendez-vous tout en s'occupant de ses enfants doit déclarer une heure à la question 30 b) et une heure à la question 30 c), peu importe si les activités se déroulaient en même temps.

Activités à la maison : Heures consacrées aux soins des enfants, sans rémunération

Nombre d'heures que la personne a consacrées à s'occuper de ses enfants ou des enfants des autres, sans rémunération, pendant la semaine (du dimanche au samedi) ayant précédé le jour du recensement. Les données portent sur les personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

Recensement :	1996 (échantillon de 1/5)
Population :	Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel
N° de question :	Variable directe : question 30 b)
Réponses :	Aucune; Moins de 5 heures; De 5 à 14 heures; De 15 à 29 heures; De 30 à 59 heures; 60 heures et plus
Remarques :	<p>La question sur les heures consacrées aux soins des enfants, sans rémunération, a été posée pour la première fois au recensement de 1996. Sont incluses les heures consacrées à donner des soins aux enfants, sans rémunération, pour des membres du ménage du recensé, pour d'autres membres de la famille ne faisant pas partie du ménage et pour des amis ou des voisins.</p> <p>Les personnes ayant travaillé sans rémunération dans une ferme ou une entreprise familiale appartenant à un parent membre du même ménage ou exploitée par celui-ci devaient déclarer les heures travaillées à la question portant sur les «heures travaillées à un emploi rémunéré ou à son compte» (question 31).</p> <p>Le travail bénévole pour un organisme à but non lucratif, un organisme religieux, une oeuvre de charité ou un groupe communautaire n'est pas inclus.</p> <p>Dans le cas d'activités se déroulant en même temps, les recensés devaient inscrire les heures dans plus d'une question. Par exemple, un recensé qui a passé une heure à préparer un repas tout en s'occupant de ses enfants doit déclarer une heure à la question 30 a) et une heure à la question 30 b), peu importe si les activités se déroulaient en même temps.</p>

Activités à la maison : Heures consacrées aux travaux ménagers, sans rémunération

Nombre d'heures que la personne a consacrées aux travaux ménagers, à l'entretien de la maison ou du jardin, sans rémunération, pendant la semaine (du dimanche au samedi) ayant précédé le jour du recensement. Sont incluses les heures consacrées aux travaux ménagers pour son propre ménage ou pour un autre ménage. Les données portent sur les personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

Recensement :	1996 (échantillon de 1/5)
Population :	Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel
N° de question :	Variable directe : question 30 a)
Réponses :	Aucune; Moins de 5 heures; De 5 à 14 heures; De 15 à 29 heures; De 30 à 59 heures; 60 heures et plus

Remarques : La question sur les heures consacrées aux travaux ménagers, sans rémunération, a été posée pour la première fois au recensement de 1996. Sont incluses les heures consacrées aux travaux ménagers, sans rémunération, pour des membres du ménage du recensé, pour d'autres membres de la famille ne faisant pas partie du ménage, pour des amis ou des voisins.

Les personnes ayant travaillé sans rémunération dans une ferme ou une entreprise familiale appartenant à un parent membre du même ménage ou exploitée par celui-ci devaient déclarer les heures travaillées à la question portant sur les «heures travaillées à un emploi rémunéré ou à son compte» (question 31).

Le travail bénévole pour un organisme à but non lucratif, un organisme religieux, une oeuvre de charité ou un groupe communautaire n'est pas inclus.

Dans le cas d'activités se déroulant en même temps, les recensés devaient inscrire les heures dans plus d'une question. Par exemple, un recensé qui a passé une heure à préparer un repas tout en s'occupant de ses enfants doit déclarer une heure à la question 30 a) et une heure à la question 30 b), peu importe si les activités se déroulaient en même temps.

Activités sur le marché du travail : Activité (variable dérivée)

Activité sur le marché du travail des personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, au cours de la semaine (du dimanche au samedi) ayant précédé le jour du recensement. Les recensés sont classés dans les catégories «**personnes occupées**», «**chômeurs**» ou «**inactifs**».

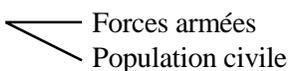
Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)*

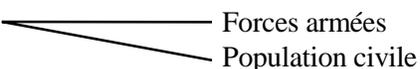
Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

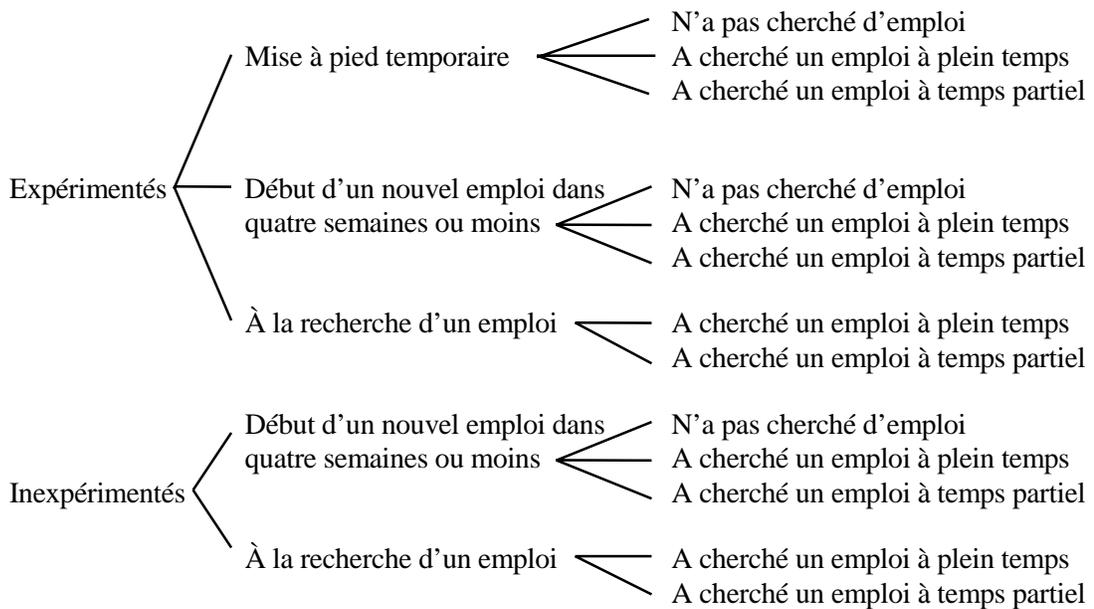
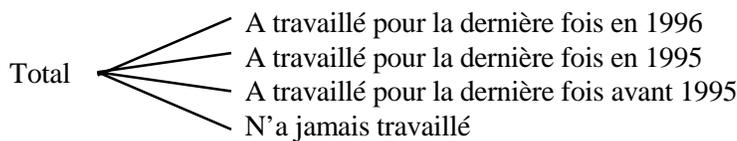
N^{os} de question : Variable dérivée : questions 31 à 36

Réponses : Les 21 valeurs possibles de la variable **Activité** sont les suivantes :

Personnes occupées

A travaillé contre rémunération ou à son compte 

Absente du travail ou de l'entreprise 

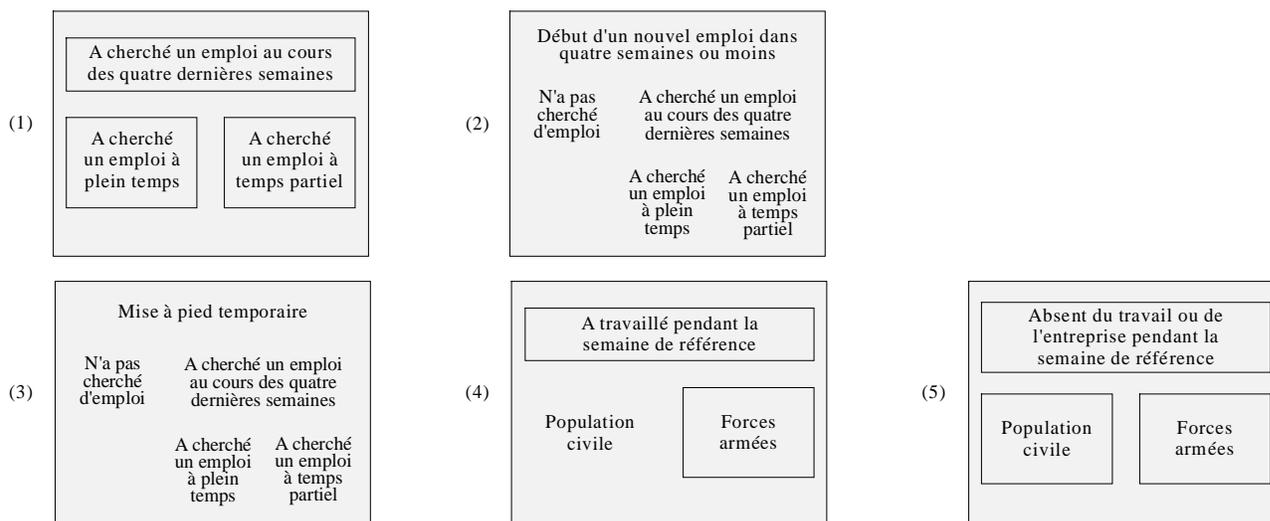
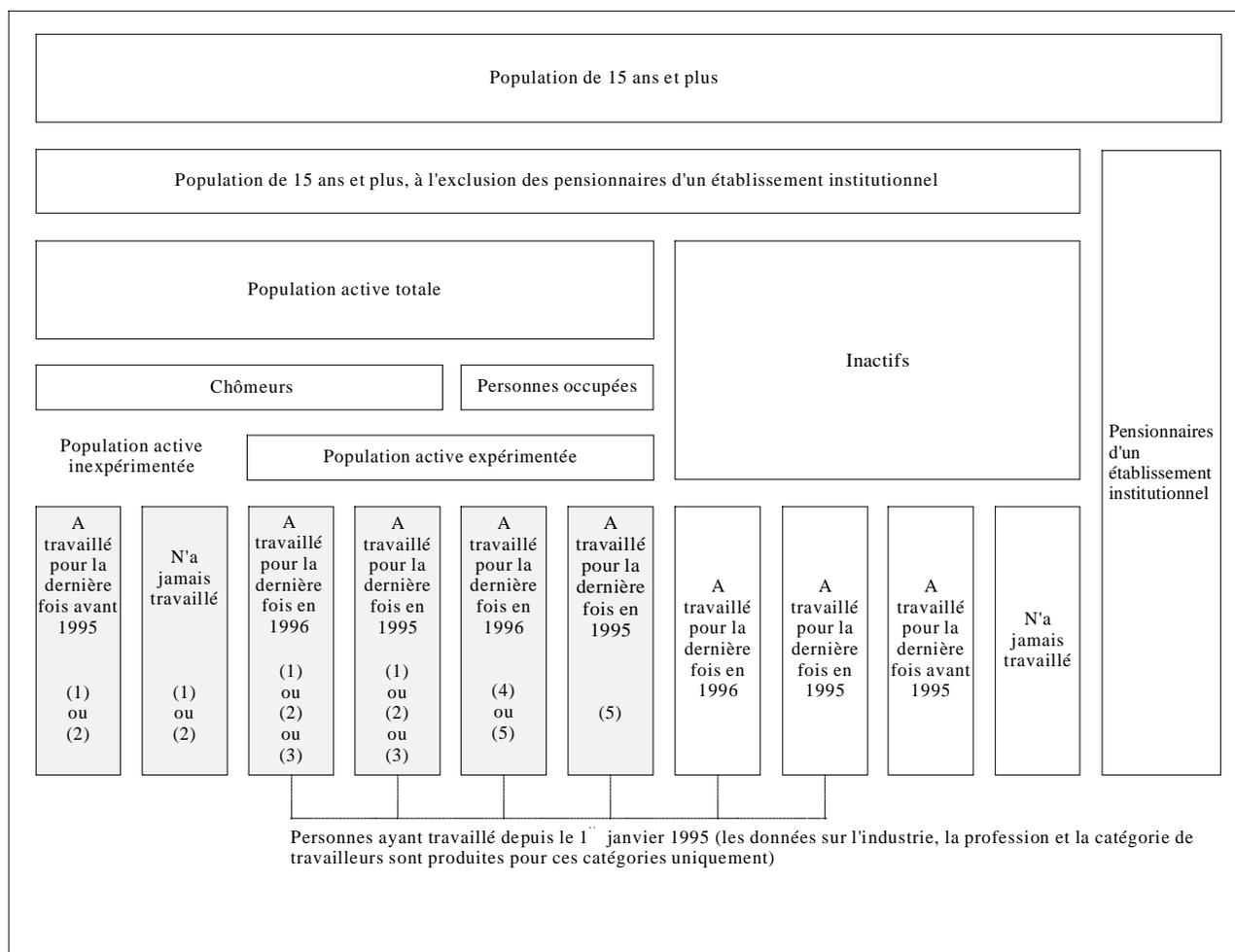
Chômeurs**Inactifs****Remarques :**

Les catégories liées à ce concept ont été établies à partir des réponses aux questions sur la population active du questionnaire du recensement. En voici la liste :

- Heures travaillées contre rémunération ou à son compte (question 31);
- Mise à pied temporaire ou absence du travail ou de l'entreprise pendant la semaine de référence (question 32);
- Début d'un nouvel emploi dans les quatre semaines suivant la semaine de référence (question 33);
- Recherche d'un emploi rémunéré à plein temps ou à temps partiel, au cours des quatre dernières semaines (question 34);
- Raisons de l'impossibilité de commencer à travailler au cours de la semaine de référence (question 35);
- Date du dernier travail contre rémunération ou à son compte (question 36).

Les définitions des variables ci-dessus figurent dans le présent dictionnaire. Toutefois, comme ces variables servent essentiellement à déterminer l'activité du recensé, il n'est pas permis de les utiliser individuellement (sauf les variables *Heures travaillées contre rémunération ou à son compte* et *Date du dernier travail contre rémunération ou à son compte*), à moins que ce ne soit dans le cadre de recherches spécialisées effectuées en consultation avec des spécialistes en la matière.

Figure 2. Population et composantes de l'activité, 1996



La figure 2 présente les composantes de la population et de la variable *Activité*. Pour obtenir des renseignements sur la manière dont les catégories de la variable *Activité* sont dérivées, consultez l'annexe C. Pour obtenir des renseignements sur la comparabilité des données sur la variable *Activité* avec celles des recensements antérieurs et celles de l'Enquête sur la population active, consultez l'annexe D.

* Consultez le *Dictionnaire des termes du recensement de 1971* pour connaître les différences entre les données de 1961 et celles de 1971.

Activités sur le marché du travail : Catégorie de travailleurs

Variable permettant de classer les personnes qui ont déclaré un emploi selon a) qu'elles ont travaillé principalement pour un salaire, un traitement ou à commission ou contre rémunération «en nature» (paiements sous forme de biens ou de services, plutôt qu'en espèces), b) qu'elles ont travaillé sans rémunération dans une entreprise ou une ferme familiale appartenant à un parent du même ménage ou exploitée par celui-ci ou c) qu'elles ont travaillé surtout à leur compte, avec ou sans aide rémunérée. L'emploi déclaré désigne l'emploi qu'elles occupaient au cours de la semaine ayant précédé le recensement ou, si elles n'ont pas travaillé au cours de cette semaine, l'emploi qu'elles ont occupé le plus longtemps depuis le 1^{er} janvier 1995. Les personnes ayant occupé deux emplois ou plus cette semaine-là devaient donner des renseignements sur celui auquel elles avaient consacré le plus grand nombre d'heures.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui ont travaillé depuis le 1^{er} janvier 1995

N^{os} de question : Variable dérivée : questions 41 et 42

Réponses : Salariés
Travailleurs familiaux non rémunérés (ayant travaillé sans rémunération pour un parent dans une entreprise ou une ferme familiale)
Travailleurs autonomes sans aide rémunérée ayant une entreprise non constituée en société
Travailleurs autonomes avec aide rémunérée ayant une entreprise non constituée en société
Travailleurs autonomes sans aide rémunérée ayant une entreprise constituée en société
Travailleurs autonomes avec aide rémunérée ayant une entreprise constituée en société

Nota : Les travailleurs autonomes avec aide rémunérée sont souvent groupés dans la catégorie «employeurs». Les travailleurs autonomes sans aide rémunérée sont classés comme travailleurs «à leur propre compte» ou travailleurs «indépendants».

Remarques : **(1) Salariés**

Cette catégorie comprend les personnes âgées de 15 ans et plus qui ont travaillé depuis le 1^{er} janvier 1995 et qui ont indiqué que, dans l'emploi déclaré, elles avaient travaillé

principalement pour un salaire, un traitement, des pourboires ou à commission. Sont également comprises les personnes travaillant à la pièce, les personnes travaillant contre rémunération «en nature» dans une entreprise non familiale (par exemple, les religieux qui sont logés et nourris ou qui reçoivent de leur communauté des articles personnels au lieu d'une rémunération en espèces), les vendeurs travaillant à commission pour une seule entreprise et qui n'ont ni bureau ni personnel, ainsi que les personnes travaillant pour le ménage privé de quelqu'un d'autre, par exemple en assurant la garde d'enfants ou en faisant le ménage.

(2) **Travailleurs autonomes**

Cette catégorie comprend les personnes âgées de 15 ans et plus ayant travaillé depuis le 1^{er} janvier 1995 et dont l'emploi déclaré consistait principalement à exploiter une entreprise ou à exercer une profession, seules ou avec des associés. Sont comprises les personnes qui exploitent une ferme à titre de propriétaire ou de locataire et celles qui travaillent comme pigiste ou à contrat pour un travail particulier (par exemple, les architectes et les infirmières privées). Sont également comprises les personnes qui exploitent une concession de vente et de distribution directe d'articles comme des produits de beauté, des journaux, des brosses ou des articles ménagers et celles qui font de la pêche avec du matériel qui leur appartient en propre ou dont elles sont copropriétaires.

Les recensés devaient préciser si leur entreprise était ou non constituée en société et s'ils avaient ou non une aide rémunérée. Il est à noter qu'en raison de nouvelles lois fiscales adoptées en 1980, il était possible, pour la première fois, de déduire à titre de dépenses le salaire versé à un conjoint. En conséquence, les travailleurs autonomes qui ont décidé de verser un salaire à leur conjoint afin de profiter des avantages prévus dans la nouvelle loi sont passés, entre 1971 et 1981, de la catégorie des «travailleurs autonomes sans aide rémunérée» à la catégorie des «travailleurs autonomes avec aide rémunérée». Il faut tenir compte de ce changement lorsqu'on compare les données du recensement de 1971 à celles des recensements subséquents.

(3) **Travailleurs familiaux non rémunérés (ayant travaillé sans rémunération pour un parent dans une entreprise ou une ferme familiale)**

Cette catégorie comprend les personnes âgées de 15 ans et plus ayant travaillé depuis le 1^{er} janvier 1995 et dont l'emploi déclaré consistait principalement à travailler sans rémunération régulière en espèces pour un parent faisant partie du même ménage, à des tâches relatives à l'exploitation de l'entreprise ou de la ferme dont le parent était le propriétaire ou l'exploitant. **Le concept de «travailleur familial non rémunéré» ne s'applique pas aux travaux ménagers sans rémunération.**

Alors que les données des recensements de 1996, 1991, 1986 et 1981 sont directement comparables pour cette catégorie, celles de 1971 et des autres recensements ne le sont pas nécessairement à cause de certaines différences dans les définitions adoptées. Ainsi, par exemple, d'après les définitions de 1971, les travailleuses agricoles non rémunérées qui travaillaient moins de 20 heures par semaine sans rémunération dans une ferme familiale étaient exclues de la population active, alors qu'en 1981, 1986, 1991 et 1996, ces personnes sont incluses dans la population active occupée. De plus, en raison des nouvelles lois fiscales mentionnées précédemment, certaines personnes sont passées, entre 1971 et 1981,

de la catégorie des «travailleurs familiaux non rémunérés» à la catégorie des «travailleurs rémunérés».

De plus, certains problèmes en matière de qualité des données, survenus en 1981, se sont traduits par un sous-dénombrement des travailleurs familiaux non rémunérés. En 1986, la hausse apparemment spectaculaire de l'effectif de cette catégorie en regard de 1981 était attribuable davantage à une meilleure couverture qu'à une augmentation réelle du nombre de travailleurs familiaux non rémunérés.

(4) Produits du recensement

Les utilisateurs de données doivent prendre note que les produits du recensement présentent souvent les données sur les catégories de travailleurs comme suit :

- a) travailleurs rémunérés; cette catégorie comprend les salariés et les travailleurs autonomes ayant une entreprise constituée en société; ces derniers sont inclus puisqu'ils sont considérés comme des employés de leur propre entreprise et donc comme des travailleurs rémunérés;
- b) travailleurs autonomes ayant une entreprise non constituée en société; ces données peuvent être ventilées selon qu'ils sont «avec aide rémunérée» ou «sans aide rémunérée»;
- c) travailleurs familiaux non rémunérés.

(5) Comparabilité des données du recensement avec celles de l'Enquête sur la population active

Un certain nombre de personnes qui sont considérées comme des travailleurs rémunérés aux fins du recensement sont classées comme travailleurs autonomes n'exploitant pas une entreprise (donc travaillant sans aide rémunérée) dans le cadre de l'Enquête sur la population active. Il s'agit de personnes qui travaillent pour des ménages privés, par exemple en assurant la garde d'enfants ou en faisant le ménage. Au moment de comparer les données du recensement et celles de l'enquête, il faut tenir compte des différences quant à la couverture, qui sont exposées à l'annexe D.

Activités sur le marché du travail : Chômeurs

Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui, pendant la semaine (du dimanche au samedi) ayant précédé le jour du recensement, étaient sans emploi rémunéré, étaient prêtes à travailler et :

- a) avaient activement cherché un emploi au cours des quatre semaines précédentes; ou
- b) avaient été mises à pied mais prévoyaient reprendre leur emploi; ou
- c) avaient pris des arrangements définis en vue de se présenter à un nouvel emploi dans les quatre semaines suivantes.

Recensements :	1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)*
Population :	Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel
N ^{os} de question :	Variable dérivée : questions 31 à 36
Réponses :	Sans objet
Remarques :	Les chômeurs incluent principalement les personnes qui, pendant la semaine ayant précédé le recensement, étaient sans emploi rémunéré, étaient prêtes à travailler et avaient activement cherché un emploi rémunéré au cours des quatre semaines précédentes.

La population des chômeurs comprend deux composantes plus petites : les personnes qui n'ont pas travaillé pendant la semaine ayant précédé le recensement parce qu'elles avaient été mises à pied d'un emploi auquel elles prévoyaient retourner, et les personnes qui n'ont pas travaillé au cours de la semaine ayant précédé le recensement mais qui avaient pris des arrangements définis pour commencer un nouvel emploi dans les quatre semaines suivantes.

On a déterminé si la personne était prête à travailler contre rémunération principalement à partir de sa réponse à la question 35 (raisons de l'impossibilité de commencer à travailler pendant la semaine de référence). Un certain nombre de personnes qui ont déclaré à la question 35 ne pas pouvoir commencer à travailler pendant la semaine de référence doivent être considérées comme étant prêtes à travailler cette semaine-là. (Il s'agit, par exemple, des personnes qui étaient déjà engagées à commencer un nouvel emploi ou qui ne pouvaient pas travailler à cause d'une maladie ou d'une incapacité temporaire, ou pour des raisons personnelles ou familiales.) Les réponses à la question 35 ont été interprétées en fonction de la recherche effectuée par le recensé et de son intention implicite de trouver un emploi rémunéré (réponse à la question 34 : a cherché un emploi rémunéré à plein temps ou à temps partiel au cours des quatre dernières semaines). On s'est également servi des renseignements sur la fréquentation scolaire à plein temps (école primaire ou secondaire) à un moment quelconque depuis septembre 1995 pour déterminer si une personne était prête à occuper un emploi rémunéré.

Les personnes qui ont activement cherché un emploi rémunéré au cours des quatre semaines précédentes et qui ont donné comme réponse à la question 35 «Non, allait à l'école» ou «Non, pour d'autres raisons» étaient classées dans la catégorie des personnes qui n'étaient pas prêtes à travailler. Sont aussi classées dans cette catégorie les personnes qui n'avaient pas cherché un emploi à temps partiel (y compris celles qui avaient cherché un emploi à plein temps et celles qui n'avaient pas cherché d'emploi) et qui avaient aussi fréquenté une école primaire ou secondaire à plein temps à un moment quelconque depuis septembre 1995.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la définition de la variable *Activités sur le marché du travail : Activité*. Consultez l'annexe C pour obtenir des renseignements sur la manière dont les catégories de la variable Activité sont dérivées. Pour obtenir des renseignements sur la comparabilité des données sur la variable **Chômeurs** avec celles des recensements antérieurs et celles de l'Enquête sur la population active, consultez l'annexe D.

* Consultez le *Dictionnaire des termes du recensement de 1971* pour connaître les différences entre les données de 1961 et celles de 1971.

Activités sur le marché du travail : Date du dernier travail contre rémunération ou à son compte

Année ou période au cours de laquelle les personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, ont travaillé, la dernière fois, contre rémunération ou à leur compte, ne serait-ce que quelques jours.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)*

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 36

Réponses : En 1996; En 1995; Avant 1995; Jamais (travaillé contre rémunération ou à son compte)

Remarques : Le travail contre rémunération ou à son compte comprend le travail non rémunéré dans une ferme ou entreprise familiale. Il n'inclut pas les travaux ménagers non rémunérés ni le travail bénévole.

Cette variable du recensement sert à repérer les personnes ayant travaillé récemment contre rémunération. Les personnes âgées de 15 ans et plus ayant répondu «En 1996» ou «En 1995» constituent la population des personnes «ayant travaillé contre rémunération ou à leur compte depuis le 1^{er} janvier 1995». Il s'agit de la population totale pour laquelle des données sur la profession, l'industrie et la catégorie de travailleurs sont recueillies.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la figure 2 qui présente les composantes de la population et de la variable *Activité*.

Les nouveaux immigrants au Canada qui n'avaient pas encore trouvé d'emploi devaient (selon les instructions prévues s'ils posaient des questions à ce sujet) indiquer l'année au cours de laquelle ils avaient occupé leur dernier emploi dans un autre pays. En 1971, cette variable comprenait les pensionnaires d'un établissement institutionnel.

Cette variable sert à déterminer les variables *Activité (variable dérivée)* et *Travail en 1995*. Pour obtenir des renseignements sur la façon dont les catégories de la variable *Activité* sont dérivées, consultez l'annexe C.

* Consultez le *Dictionnaire des termes du recensement de 1971* pour connaître les différences entre les données de 1961 et celles de 1971.

Activités sur le marché du travail : Début d'un nouvel emploi dans les quatre semaines suivant la semaine de référence

Variable indiquant si les personnes avaient ou non, au cours de la semaine (du dimanche au samedi) ayant précédé le jour du recensement, des arrangements définis pour se présenter à un nouvel emploi dans les quatre semaines suivantes. Les données ont été recueillies pour les personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui n'ont pas travaillé contre rémunération ou à leur compte au cours de la semaine ayant précédé le recensement. Il s'agit d'une variable à utilisation restreinte.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui n'ont pas travaillé contre rémunération ou à leur compte au cours de la semaine ayant précédé le recensement

N° de question : Variable directe : question 33

Réponses : Non (n'avait pas d'arrangements définis en vue de commencer un nouvel emploi dans les quatre semaines suivantes); Oui (avait des arrangements définis en vue de commencer un nouvel emploi dans les quatre semaines suivantes)

Remarques : En 1976, les données sur cette variable portaient aussi sur les pensionnaires d'un établissement institutionnel.

Une question semblable est posée dans le cadre de l'Enquête sur la population active, mais comme c'est le cas pour le recensement, les renseignements obtenus sont habituellement utilisés avec les réponses à d'autres questions.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la définition de la variable *Activités sur le marché du travail : Chômeurs*.

Cette variable sert à déterminer la situation vis-à-vis de l'activité des recensés. L'utilisation de cette variable indépendamment des autres est restreinte. On peut les obtenir en s'adressant à des spécialistes en la matière. Pour obtenir des renseignements sur la façon dont les catégories de la variable *Activité* sont dérivées, consultez l'annexe C.

Activités sur le marché du travail : Forme juridique

Forme juridique des entreprises commerciales ou agricoles. Cette variable s'applique aux personnes qui travaillaient surtout à leur compte, avec ou sans aide rémunérée, dans l'emploi déclaré, c'est-à-dire l'emploi qu'elles avaient pendant la semaine ayant précédé le recensement ou l'emploi qu'elles ont occupé le plus longtemps depuis le 1^{er} janvier 1995. Une **entreprise constituée en société** est une entreprise ou une ferme ayant une entité juridique constituée sous le régime de lois provinciales ou fédérales. Une **entreprise** ou une ferme **non constituée en société** ne représente pas une entité juridique distincte; il peut toutefois s'agir d'une société en nom collectif, d'une entreprise familiale ou d'une entreprise exploitée par le propriétaire.

Recensements :	1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)
Population :	Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui ont travaillé à leur compte depuis le 1 ^{er} janvier 1995
N° de question :	Variable directe : question 42
Réponses :	Non (non constituée en société); Oui (constituée en société)
Remarques :	On n'a fourni aucune définition précise sur la forme juridique aux recensés. La question sur la forme juridique est souvent utilisée conjointement avec la variable Activités sur le marché du travail : Catégorie de travailleurs , étant donné que les travailleurs autonomes qui ont déclaré exploiter une entreprise ou une ferme constituée en société peuvent être classés comme travailleurs rémunérés pour certains types d'analyse.

Activités sur le marché du travail : Heures travaillées contre rémunération ou à son compte

Nombre réel d'heures travaillées, contre rémunération ou à leur compte, par les personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, dans tous les emplois occupés pendant la semaine (du dimanche au samedi) ayant précédé le jour du recensement. Ce nombre inclut les heures travaillées pour un salaire, un traitement, à commission ou pour des pourboires, à la pièce ou contre rémunération «en nature» (paiements sous forme de biens et de services plutôt qu'en espèces). Les heures travaillées à son propre compte dans une ferme ou une entreprise ou dans l'exercice d'une profession ou encore sans rémunération dans une entreprise ou une ferme familiale appartenant à un parent membre du même ménage ou exploitée par celui-ci sont également incluses.

Recensements :	1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3)
Population :	Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel
N° de question :	Variable directe : question 31
Réponses :	Aucune; Nombre total d'heures travaillées (réponse écrite) contre rémunération ou à son compte (à l'heure près)
Remarques :	Ne sont pas comprises les heures pendant lesquelles le répondant était absent du travail (avec ou sans rémunération) pour une partie de la semaine à cause de maladie, de vacances ou d'autres raisons.

Le travail contre rémunération ou à son compte comprend le travail non rémunéré dans une entreprise ou une ferme familiale. Il ne comprend pas les activités à la maison non rémunérées ni le travail bénévole. Pour une description plus détaillée du travail contre rémunération ou à son compte, reportez-vous à la définition de la variable **Activités sur le marché du travail : Personnes occupées**.

À tous les recensements réalisés de 1981 à 1996, les recensés devaient inscrire le nombre réel d'heures travaillées contre rémunération ou à leur compte pendant la semaine de référence. En 1971 et 1976, deux questions distinctes étaient posées, l'une portant sur les heures travaillées contre rémunération ou à son compte et l'autre sur les heures travaillées sans rémunération dans une entreprise ou une ferme familiale. Dans les deux cas, des catégories de réponse précises étaient fournies dans le questionnaire. En outre, en 1971 et en 1976, la semaine de référence incluait un jour férié, et les données étaient recueillies pour les pensionnaires d'un établissement institutionnel. Par conséquent, les données des recensements de 1981 à 1996 ne sont pas, en grande partie, comparables à celles des recensements antérieurs.

Des données sur le nombre habituel d'heures de travail et le nombre d'heures effectivement travaillées sont produites à partir de l'Enquête sur la population active.

Pour obtenir des renseignements sur la manière dont les composantes de la variable **Activité** sont dérivées, consultez l'annexe C. Pour obtenir plus de renseignements sur la comparabilité des données sur l'**Activité** avec celles des recensements antérieurs et celles de l'Enquête sur la population active, consultez l'annexe D.

Activités sur le marché du travail : Inactifs

Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui, pendant la semaine (du dimanche au samedi) ayant précédé le jour du recensement (14 mai 1996), n'étaient ni occupées ni en chômage. Les inactifs incluent les personnes qui n'ont pas travaillé contre rémunération ou à leur compte pendant la semaine ayant précédé le recensement et a) n'avaient pas cherché un emploi rémunéré au cours des quatre semaines ayant précédé le recensement, b) n'avaient pas été temporairement mises à pied et c) n'avaient pas d'emploi auquel elles devaient se présenter au cours des quatre semaines suivantes. Cette catégorie inclut également les personnes qui avaient cherché du travail au cours des quatre semaines précédentes mais qui n'étaient pas prêtes à travailler pendant la semaine ayant précédé le recensement.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)*

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N^{os} de question : Variable dérivée : questions 31 à 36

Réponses : Sans objet

Remarques : Les personnes qui avaient activement cherché un emploi rémunéré au cours des quatre semaines précédentes et qui ont répondu «Non, allait à l'école» ou «Non, pour d'autres raisons» à la question 35 (question portant sur les raisons de l'impossibilité de commencer à travailler au cours de la semaine de référence) ont été classées dans la catégorie des personnes qui ne sont pas prêtes à travailler. Sont aussi classées dans cette catégorie les personnes qui n'avaient pas cherché un emploi à temps partiel (y compris celles qui avaient cherché un emploi à plein temps et celles qui n'avaient pas cherché d'emploi) et qui avaient fréquenté une école primaire ou secondaire à plein temps à un moment quelconque depuis septembre 1995.

Cette catégorie regroupe principalement les étudiants, les personnes au foyer, les retraités, les travailleurs saisonniers en période de relâche qui ne cherchaient pas un travail et les personnes qui ne pouvaient travailler en raison d'une maladie chronique ou d'une incapacité.

Depuis le recensement de 1981, les questions sur l'activité ne sont pas posées aux pensionnaires d'un établissement institutionnel. En 1976 et 1971, les questions sur l'activité leur ont été posées et ils ont été inclus dans la catégorie des «inactifs».

En 1976, on demandait aux recensés s'ils étaient prêts à travailler ou non, sans leur demander toutefois de préciser la raison pour laquelle, le cas échéant, ils n'étaient pas prêts à travailler. En conséquence, tous les chômeurs qui avaient cherché du travail et déclaré ne pas être prêts à travailler ont été inclus dans la catégorie des «inactifs».

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la définition de la variable *Activités sur le marché du travail : Chômeurs*. Consultez également la figure 2 qui présente les composantes de la population et de la variable *Activité*. Pour obtenir des renseignements sur la manière dont les composantes de la variable *Activité* sont dérivées, consultez l'annexe C.

* Consultez le *Dictionnaire des termes du recensement de 1971* pour connaître les différences entre les données de 1961 et celles de 1971.

Activités sur le marché du travail : Industrie (selon la Classification type des industries de 1980)

Nature générale de l'activité de l'établissement où travaille la personne, déterminée par le nom de l'employeur et par le genre d'entreprise, d'industrie ou de service. Les données portent sur les personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel. Si la personne n'avait pas d'emploi au cours de la semaine ayant précédé le recensement, elle devait donner des renseignements sur l'emploi qu'elle avait occupé le plus longtemps depuis le 1^{er} janvier 1995. Les personnes qui avaient deux emplois ou plus devaient fournir des renseignements sur celui auquel elles avaient consacré le plus grand nombre d'heures de travail.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui ont travaillé depuis le 1^{er} janvier 1995

N^{os} de question : Variable dérivée : questions 37 et 38

Réponses : Les questions sur l'industrie requièrent une réponse en lettres indiquant pour qui le recensé travaillait (employeur) ainsi que le genre d'entreprise ou de service offert par cet employeur. Les codeurs du recensement ont utilisé les renseignements fournis pour attribuer un code tiré de la Classification type des industries (CTI) de 1980.

Remarques : Les données sur l'industrie du recensement de 1996 sont produites en fonction de la Classification type des industries de 1980. Cette dernière consiste en un répertoire systématique et détaillé des industries regroupées en 18 divisions, 75 grands groupes et 296 groupes. Les groupes d'industrie sont fondés sur la nature générale de l'entreprise, de l'industrie ou du service. Pour obtenir plus de renseignements au sujet de cette classification, reportez-vous à la *Classification type des industries, 1980*, n^o 12-501F au catalogue.

Le codage des réponses fournies aux questions sur l'industrie a été fait, dans la mesure du possible, au moyen d'une Liste des établissements précodée, afin d'assurer l'uniformité avec les codes de la CTI attribués aux mêmes établissements dans le cadre d'autres enquêtes de Statistique Canada.

Les données de 1996 sur l'industrie peuvent être totalisées pour diverses populations parmi lesquelles celles les plus fréquemment utilisées sont :

- a) les personnes occupées;
- b) la population active expérimentée – personnes ayant travaillé depuis le 1^{er} janvier 1995, qui étaient occupées ou en chômage pendant la semaine de référence;
- c) les personnes ayant travaillé depuis le 1^{er} janvier 1995, qu'elles aient fait partie ou non de la population active pendant la semaine de référence.

Les autres membres de la population active, c'est-à-dire les chômeurs ayant travaillé avant le 1^{er} janvier 1995 ou qui n'ont jamais travaillé, sont classés dans la catégorie «Industrie – Sans objet».

Si le recensé n'avait pas répondu aux questions ou n'avait pas fourni une description assez détaillée pour permettre le codage, un code de la CTI de 1980 établi par ordinateur a été attribué, en fonction d'autres renseignements économiques et démographiques fournis par le recensé.

Dans le cas de la division A, Industries agricoles et services connexes, de la division K, Industries des intermédiaires financiers et des assurances, et de la division N, Industries des services gouvernementaux, seules les données correspondant aux codes à deux chiffres (grands groupes) sont offertes. Dans tous les autres cas, on dispose de données correspondant aux codes à trois chiffres.

La variable *Industrie (selon la Classification type des industries de 1980)* permet d'établir des comparaisons directes entre les données sur l'industrie des recensements de 1996, de 1991 et de 1986.

La comparaison des données sur l'industrie tirées de l'Enquête sur la population active et du Recensement du Canada est rendue difficile en raison de certaines différences mineures. Pour obtenir plus de renseignements sur les genres de différences dont il peut s'agir, reportez-vous à l'annexe D.

Aperçu des classifications types des industries utilisées pour les recensements de 1971 à 1996

Classifications utilisées pour coder les réponses	Années de recensement pour lesquelles les données sont comparables	Commentaires
Classification type des industries de 1980	1986*, 1991*, 1996	C'est la seule classification des industries utilisée au recensement de 1996.
Classification des activités économiques de 1970	1971, 1981, 1986*, 1991*	Pour pouvoir établir des comparaisons avec les données du recensement de 1971, il faut apporter des modifications aux univers de la population active de 1981, 1986 et 1991.

* Dans le cadre des opérations de codage de 1986 et 1991, les réponses à la question sur l'industrie ont été codées selon une classification provisoire, ce qui a permis de remanier les données sur l'industrie pour les présenter selon les classifications de 1970 ou de 1980, sans devoir les coder deux fois.

Activités sur le marché du travail : Mise à pied temporaire ou absence du travail ou de l'entreprise (pendant la semaine de référence)

Variable indiquant les personnes qui ont déclaré être, pendant la semaine (du dimanche au samedi) ayant précédé le jour du recensement, a) temporairement mises à pied et qui s'attendaient à être rappelées à l'emploi qu'elles occupaient pendant toute la semaine, b) absentes de leur travail ou de l'entreprise pendant toute la semaine pour l'une ou l'autre des raisons suivantes : vacances, maladie, grève ou lock-out, congé de maternité, mauvais temps, incendie, raisons personnelles ou familiales, cours de formation (si elles ont touché un salaire ou un traitement de leur employeur). Les données ont été recueillies pour les personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui n'ont pas travaillé contre rémunération ou à leur compte durant la semaine ayant précédé le recensement. Il s'agit d'une variable à utilisation restreinte.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui n'ont pas travaillé contre rémunération ou à leur compte au cours de la semaine ayant précédé le recensement

N° de question : Variable directe : question 32

Réponses : Non; Oui, mise à pied temporairement d'un emploi auquel elle compte retourner; Oui, en vacances, malade, en grève ou lock-out ou absente pour d'autres raisons

Remarques : En 1976 et 1971, deux questions distinctes ont été posées, l'une concernant les mises à pied et l'autre, les absences. Toutes les personnes âgées de 15 ans et plus, y compris celles qui avaient travaillé contre rémunération ou à leur compte pendant la semaine ayant précédé ces recensements de même que les pensionnaires d'un établissement institutionnel, devaient répondre à ces deux questions et ont été incluses dans les données. Des questions semblables sont posées dans le cadre

de l'Enquête sur la population active, mais, comme c'est le cas pour le recensement, les renseignements obtenus sont habituellement utilisés avec les réponses données à d'autres questions.

En 1981, une personne était considérée comme étant temporairement mise à pied d'un emploi auquel elle comptait retourner si la durée de la mise à pied ne dépassait pas 26 semaines. En 1971 et 1976, la période était limitée à 30 jours. En 1986, 1991 et 1996, aucune limite n'était fixée.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous aux définitions des *variables Activités sur le marché du travail : Personnes occupées* et *Activités sur le marché du travail : Chômeurs*.

Cette variable sert à déterminer la situation vis-à-vis de l'activité des recensés. L'utilisation de cette variable indépendamment des autres est restreinte. On peut les obtenir en s'adressant à des spécialistes en la matière. Pour obtenir des renseignements sur la façon dont les catégories de la variable *Activité* sont dérivées, consultez l'annexe C.

Activités sur le marché du travail : Personnes occupées

Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui, au cours de la semaine (du dimanche au samedi) ayant précédé le jour du recensement :

- a) avaient fait un travail quelconque contre rémunération ou à leur compte; ou
- b) étaient temporairement absentes de leur travail ou de l'entreprise toute la semaine à cause de vacances, d'une maladie, d'un conflit de travail, ou encore pour d'autres raisons.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)*

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N^{os} de question : Variable dérivée : questions 31 et 32

Réponses : Sans objet

Remarques : La catégorie des personnes occupées comprend toutes les personnes qui ont travaillé contre rémunération ou à leur compte et qui faisaient partie de la population active rémunérée au cours de la semaine ayant précédé le recensement. Sont compris tous les salariés, tous les travailleurs autonomes (avec ou sans aide rémunérée) qui travaillaient dans leur ferme ou leur entreprise ou dans l'exercice d'une profession, et toutes les personnes qui travaillaient sans rémunération dans une ferme ou une entreprise familiale au cours de la semaine de référence. (Les personnes qui avaient un emploi ou une entreprise dont elles étaient temporairement absentes pour diverses raisons sont également incluses dans la catégorie des «personnes occupées».)

Le travail contre rémunération ou à son compte ne comprend pas les activités non rémunérées à la maison ni le travail bénévole.

Le travail contre rémunération comprend le travail pour un salaire, un traitement, des pourboires, le travail à commission, le travail à la pièce ou contre rémunération «en nature» (paiements sous forme de biens et de services plutôt qu'en espèces), le travail des membres d'un ordre religieux, le service actif dans les Forces armées et le travail occasionnel contre rétribution comme la garde d'enfants dans les maisons d'autres personnes.

La catégorie des travailleurs autonomes qui travaillent dans leur ferme ou leur entreprise ou dans l'exercice d'une profession comprend les personnes :

- qui ont consacré du temps à l'exploitation ou à la mise sur pied d'une telle entreprise, peu importe si des biens sont vendus, des services rendus ou des bénéfices réalisés;
- qui ont travaillé comme pigiste ou à contrat;
- qui ont exploité une concession de vente et de distribution directe d'articles comme des produits de beauté, des journaux, des brosses ou des articles ménagers;
- qui ont pratiqué la pêche, la chasse et le piégeage, que ce soit pour réaliser des bénéfices ou pour assurer la subsistance de leur collectivité.

Les personnes ayant travaillé, sans dispositions définies en ce qui concerne la rémunération, à l'exploitation d'une ferme ou d'une entreprise familiale appartenant à un parent membre du même ménage ou exploitée par celui-ci font partie de la catégorie des «personnes occupées» à titre de «travailleurs familiaux non rémunérés».

Outre les raisons d'absence de l'emploi ou de l'entreprise durant la semaine ayant précédé le recensement mentionnées à la question 32 du questionnaire (maladie, incapacité, vacances, conflit de travail), les autres raisons énumérées dans le *Guide du recensement de 1996* sont un congé de maternité, le mauvais temps, un incendie, des raisons personnelles ou familiales. Dans tous les cas, les recensés devaient s'être absents, avec ou sans rémunération, de leur emploi ou de leur entreprise pour la **semaine complète**. Les congés pour suivre un cours de formation pouvaient aussi être inclus à condition que le recensé ait touché un salaire ou un traitement de son employeur.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la définition de la variable *Activités sur le marché du travail : Activité*. Pour obtenir des renseignements sur la manière dont les catégories de la variable *Activité* sont dérivées, consultez l'annexe C. Pour des renseignements sur la comparabilité des données sur la variable *Personnes occupées* avec celles des recensements antérieurs, consultez l'annexe D.

* Consultez le *Dictionnaire des termes du recensement de 1971* pour connaître les différences entre les données de 1961 et celles de 1971.

Activités sur le marché du travail : Population active expérimentée

Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui étaient occupées ou en chômage pendant la semaine (du dimanche au samedi) ayant précédé le jour du recensement, et avaient travaillé pour la dernière fois contre rémunération ou à leur compte en 1995 ou en 1996. On détermine la population active expérimentée en retranchant de la population active totale les chômeurs âgés de 15 ans et plus qui n'ont jamais travaillé ou qui ont travaillé, la dernière fois, avant le 1^{er} janvier 1995.

Recensements :	1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)*
Population :	Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel
N ^{os} de question :	Variable dérivée : questions 31 à 36
Réponses :	Sans objet
Remarques :	<p>La variable Population active expérimentée est souvent utilisée pour totaliser les données sur la profession, l'industrie et la catégorie de travailleurs. Seuls les répondants ayant travaillé depuis le 1^{er} janvier 1995 devaient répondre aux questions sur l'industrie, la profession et la catégorie de travailleurs.</p> <p>La figure 2 présente les composantes de la population et de la variable Activité. Pour obtenir des renseignements sur la manière dont les catégories de la variable Activité sont dérivées, consultez aussi l'annexe C.</p> <p>* Consultez le <i>Dictionnaire des termes du recensement de 1971</i> pour connaître les différences entre les données de 1961 et celles de 1971.</p>

Activités sur le marché du travail : Population active inexpérimentée

Personnes en chômage âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui, au cours de la semaine ayant précédé le recensement, n'avaient jamais travaillé ou qui avaient travaillé pour la dernière fois avant le 1^{er} janvier 1995, contre rémunération ou à leur compte.

Recensements :	1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)
Population :	Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel
N ^{os} de question :	Variable dérivée : questions 31 à 36
Réponses :	Sans objet
Remarques :	On ne recueille pas de données du recensement sur la profession, l'industrie et la catégorie de travailleurs pour ces personnes. La figure 2 présente les composantes de la population et de la variable Activité . Pour obtenir des renseignements sur la manière dont les catégories de la variable Activité sont dérivées, consultez l'annexe C.

Activités sur le marché du travail : Population active totale (pendant la semaine de référence)

Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui étaient soit occupées, soit en chômage pendant la semaine (du dimanche au samedi) ayant précédé le jour du recensement.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)*

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N^{os} de question : Variable dérivée : questions 31 à 35

Réponses : Sans objet

Remarques : Pour de plus amples renseignements, reportez-vous aux définitions des variables ***Activités sur le marché du travail : Activité***, ***Activités sur le marché du travail : Personnes occupées*** et ***Activités sur le marché du travail : Chômeurs***. Reportez-vous également à la figure 2 qui présente les composantes de la population et de la variable ***Activité*** et à l'annexe C pour obtenir des renseignements sur la manière dont les catégories de la variable ***Activité*** sont dérivées.

* Consultez le *Dictionnaire des termes du recensement de 1971* pour connaître les différences entre les données de 1961 et celles de 1971.

Activités sur le marché du travail : Présence d'enfants (variable dérivée)

Cette variable permet de classer les personnes âgées de 15 ans et plus, dans les ménages privés, selon qu'elles ont ou non des enfants à la maison. Les personnes qui ont des enfants à la maison sont ensuite classées selon le groupe d'âge de tous leurs enfants.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5)*, 1986 (échantillon de 1/5)*, 1981 (échantillon de 1/5)*

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, dans les ménages privés

N^{os} de question : Variable qui n'est pas saisie directement. Il s'agit d'une variable dérivée qui est stockée en permanence dans la base de données d'extraction du recensement.

Réponses : Voici les valeurs pour la variable :

Sans enfants à la maison

Au moins un enfant de moins de 2 ans, aucun de plus de 5 ans

Au moins un enfant de moins de 2 ans, certains de plus de 5 ans

Aucun enfant de moins de 2 ans, au moins un de 2 à 5 ans, aucun de plus de 5 ans

Aucun enfant de moins de 2 ans, au moins un de 2 à 5 ans, certains de plus de 5 ans

Aucun enfant de moins de 6 ans, au moins un de 6 à 14 ans
 Aucun enfant de moins de 15 ans, certains de 15 à 24 ans
 Aucun enfant de moins de 25 ans, certains de 25 ans et plus.

Remarques : Cette variable est fondée sur les concepts du recensement ayant trait à la famille. Elle a été dérivée spécialement aux fins d'analyses et de diffusion des données du recensement sur la population active.

Dans le cadre du recensement, les enfants sont également appelés «fils et/ou filles jamais marié(e)s». Ce terme englobe tous les fils et filles apparentés par le sang, par alliance ou par adoption qui ne se sont jamais mariés, peu importe leur âge, dans les familles de recensement (dans les ménages privés) et qui vivent dans le même logement que leur(s) parent(s). Les fils et filles qui sont mariés ou qui l'ont déjà été, ou qui vivent en union libre ne sont pas considérés comme des membres de la famille de recensement de leur(s) parent(s), même s'ils vivent dans le même logement.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous aux définitions des variables *Composition de la famille de recensement* et *Situation des particuliers dans la famille de recensement*.

Il est possible d'obtenir des totalisations comparables dans le temps qui renferment des données sur la présence d'enfants et l'activité pour les femmes âgées de 15 ans et plus dans les ménages privés pour tous les recensements à partir de celui de 1971. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec les spécialistes des variables Activités sur le marché du travail.

* Aux recensements de 1981, 1986 et 1991, cette variable a été dérivée uniquement pour les femmes âgées de 15 ans et plus dans les ménages privés.

Activités sur le marché du travail : Profession (selon la Classification type des professions de 1991)

Genre de travail que faisaient les personnes pendant la semaine de référence. Le genre de travail exécuté est défini d'après le type d'emploi occupé par le recensé et la description des tâches les plus importantes qui s'y rattachent. Les données portent sur les personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel. Si le recensé n'avait pas d'emploi au cours de la semaine ayant précédé le recensement, les données portent sur l'emploi qu'il avait occupé le plus longtemps depuis le 1^{er} janvier 1995. Les personnes qui avaient deux emplois ou plus devaient donner des renseignements sur l'emploi auquel elles avaient consacré le plus d'heures de travail.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui ont travaillé depuis le 1^{er} janvier 1995

N^{os} de question : Variable dérivée : questions 39 et 40

Réponses : Les recensés devaient indiquer en lettres le genre de travail qu'ils occupaient et les activités ou les tâches les plus importantes qu'ils devaient accomplir. Les codeurs du recensement se sont ensuite servis de ces réponses pour attribuer un code de profession tiré de la Classification type des professions (CTP) de 1991.

Remarques : Les données sur la profession du recensement de 1996 sont produites selon la Classification type des professions de 1991. Cette classification comprend quatre niveaux d'agrégation. Elle comprend 10 grandes catégories professionnelles englobant 47 grands groupes, lesquels comprennent à leur tour 139 sous-groupes. Ces sous-groupes renferment 514 groupes de base. Les titres de profession sont classés selon le niveau de scolarité, de formation ou de compétence nécessaire pour exercer cette profession, ainsi que le genre de travail exécuté, déterminé d'après les tâches, les fonctions et les responsabilités reliées au poste.

Si le recensé n'a pas indiqué sa profession ou n'a pas donné suffisamment de détails pour permettre le codage, un code de la CTP de 1991 établi par ordinateur a été attribué en fonction d'autres renseignements économiques et démographiques fournis par le recensé.

Pour de plus amples renseignements sur la CTP de 1991, consultez la *Classification type des professions, 1991*, n° 12-565F au catalogue.

Les données sur la profession tirées du recensement de 1996 peuvent être totalisées pour diverses populations parmi lesquelles les plus souvent utilisées sont :

- a) les personnes occupées;
- b) la population active expérimentée – personnes ayant travaillé depuis le 1^{er} janvier 1995 et qui étaient occupées ou en chômage pendant la semaine de référence;
- c) les personnes ayant travaillé depuis le 1^{er} janvier 1995, qu'elles aient fait partie ou non de la population active pendant la semaine de référence.

Développement des ressources humaines Canada classe les données sur la profession selon la Classification nationale des professions (CNP). Cette classification présente une structure similaire à celle de la Classification type des professions (CTP) de 1991. Ces deux classifications ont en commun 514 groupes de base et 139 sous-groupes. Les sous-groupes forment respectivement 47 grands groupes dans la CTP de 1991 et 26 grands groupes dans la CNP. Au niveau supérieur d'agrégation, les deux classifications comprennent les mêmes 10 grandes catégories professionnelles. On peut obtenir les données sur la profession tirées des recensements de 1991 et de 1996, codées selon la CTP de 1991 et selon la CNP.

Aperçu des classifications des professions utilisées pour les recensements de 1971 à 1996

Classifications utilisées pour coder les réponses	Années de recensement pour lesquelles les données sont comparables	Commentaires
Classification type des professions, 1991 (aussi Classification nationale des professions)	1991, 1996	C'est la seule classification des professions utilisée pour le recensement de 1996.
Classification type des professions, 1980*	1981, 1986, 1991	
La classification des professions, 1971*	1971, 1981, 1986, 1991	Pour pouvoir établir des comparaisons avec les données de 1971, il faut modifier les univers de la population active de 1981, 1986 et 1991. (Reportez-vous à l'annexe C pour de plus amples renseignements sur la comparabilité historique des données sur la population active.)

* Dans le cadre des opérations de codage de 1981, 1986 et 1991, les réponses aux questions sur la profession ont été codées en fonction d'une classification provisoire, ce qui a permis le remaniement des données pour qu'elles soient présentées selon les classifications de 1971 ou de 1980, sans devoir les coder deux fois.

Activités sur le marché du travail : Raisons de l'impossibilité de commencer à travailler (au cours de la semaine de référence)

Variable permettant de déterminer si les personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, auraient pu commencer à travailler au cours de la semaine (du dimanche au samedi) ayant précédé le jour du recensement. Si le recensé n'avait pas pu commencer à travailler, il devait en indiquer la raison. Les raisons fournies dans le questionnaire étaient les suivantes : avait déjà un emploi, maladie temporaire ou invalidité, raisons personnelles ou familiales, allait à l'école et la catégorie résiduelle «Autres raisons». Il s'agit d'une variable à utilisation restreinte.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui n'ont pas travaillé contre rémunération ou à leur compte pendant la semaine ayant précédé le recensement, mais qui ont activement cherché un emploi rémunéré au cours des quatre semaines ayant précédé le recensement

N° de question : Variable directe : question 35

Réponses : Oui, était prête à accepter du travail; Non, avait déjà un emploi; Non, pour des raisons de maladie temporaire ou d'invalidité; Non, pour des raisons personnelles ou familiales; Non, allait à l'école; Non, pour d'autres raisons

Remarques : En 1976, on a posé cette question à toutes les personnes qui avaient cherché un emploi rémunéré au cours de la semaine de référence, mais on ne leur a pas demandé de préciser pour quelles raisons elles n'étaient pas prêtes à commencer à travailler. En outre, les données de 1976 incluaient les pensionnaires d'un établissement institutionnel. Dans le cadre de l'Enquête sur la population active, on pose une question semblable à celle du recensement à tous les répondants qui déclarent avoir cherché un emploi rémunéré au cours des six mois précédents afin de déterminer le nombre de ceux qui auraient pu commencer à travailler. Ces données, comme c'est le cas pour les données du recensement, sont habituellement combinées avec les renseignements recueillis à d'autres questions.

La catégorie de réponse «raisons personnelles ou familiales» inclut des raisons telles que la maladie d'un membre de la famille, la participation à un jury, les problèmes reliés à la garde des enfants, ou autres raisons.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la définition de la variable *Activités sur le marché du travail : Chômeurs*.

Cette variable sert à déterminer la situation vis-à-vis de l'activité des recensés. L'utilisation de cette variable indépendamment des autres est restreinte. On peut les obtenir en s'adressant à des spécialistes en la matière. Pour obtenir des renseignements sur la façon dont les catégories de la variable *Activité* sont dérivées, consultez l'annexe C.

Activités sur le marché du travail : Rapport emploi-population

Pourcentage de la population active occupée au cours de la semaine (du dimanche au samedi) ayant précédé le jour du recensement, par rapport à la population totale de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)*

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N^{os} de question : Statistiques dérivées à partir de la variable *Activité*

Réponses : Sans objet

Remarques :
$$\text{Rapport emploi-population} = \frac{\text{Personnes occupées}}{\text{Population âgée de 15 ans et plus}} \times 100$$

Le rapport emploi-population pour un groupe donné (âge, sexe, état matrimonial, région géographique, etc.) correspond au nombre de personnes occupées dans ce groupe, exprimé en pourcentage de la population âgée de 15 ans et plus pour ce groupe.

En 1976 et 1971, les pensionnaires d'un établissement institutionnel étaient inclus dans la population de 15 ans et plus, mais étaient exclus de la population active.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la définition de la variable **Activités sur le marché du travail : Personnes occupées**. Consultez l'annexe D pour obtenir des renseignements sur la comparabilité des données sur la variable **Personnes occupées** avec celles des recensements antérieurs.

* Consultez le *Dictionnaire des termes du recensement de 1971* pour connaître les différences entre les données de 1961 et celles de 1971.

Activités sur le marché du travail : Recherche d'un emploi rémunéré (à plein temps ou à temps partiel) au cours des quatre dernières semaines

Variable indiquant si les personnes ont cherché activement un emploi rémunéré à plein temps (30 heures ou plus par semaine) ou à temps partiel (moins de 30 heures par semaine) au cours des quatre semaines ayant précédé le jour du recensement (14 mai 1996). «Chercher activement un emploi» signifie, par exemple, s'adresser à un Centre d'emploi du Canada ou à des employeurs, faire paraître une demande d'emploi dans les journaux ou répondre à une offre d'emploi. Les données ont été recueillies pour les personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui n'ont pas travaillé contre rémunération ou à leur compte pendant la semaine ayant précédé le recensement. Il s'agit d'une variable à utilisation restreinte.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui n'ont pas travaillé contre rémunération ou à leur compte durant la semaine ayant précédé le recensement

N° de question : Variable directe : question 34

Réponses : Non; Oui, un emploi à plein temps; Oui, un emploi à temps partiel (moins de 30 heures par semaine)

Remarques : En 1976 et 1971, on n'a pas demandé aux recensés de préciser s'ils avaient cherché un emploi rémunéré à plein temps ou à temps partiel. De plus, la question sur la recherche d'un emploi a été posée aux pensionnaires d'un établissement institutionnel, lesquels ont été inclus dans les données.

Dans le cadre de l'Enquête sur la population active, on demande aux recensés s'ils ont cherché un emploi rémunéré à la fois au cours des quatre dernières semaines et des six derniers mois.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la définition de la variable *Activités sur le marché du travail : Chômeurs*.

Cette variable sert à déterminer la situation vis-à-vis de l'activité des recensés. L'utilisation de cette variable indépendamment des autres est restreinte. On peut les obtenir en s'adressant à des spécialistes en la matière. Pour obtenir des renseignements sur la façon dont les catégories de la variable *Activité* sont dérivées, consultez l'annexe C.

Activités sur le marché du travail : Semaines travaillées à plein temps ou à temps partiel en 1995

Variable s'appliquant aux personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui ont travaillé contre rémunération ou à leur compte en 1995. Ces dernières devaient préciser si elles avaient travaillé des semaines complètes (30 heures ou plus par semaine) ou non en 1995, pour l'ensemble des emplois occupés. Les personnes qui avaient un emploi à temps partiel pendant une partie de l'année et un emploi à plein temps pendant l'autre partie devaient répondre en fonction de l'emploi pour lequel elles avaient travaillé le plus grand nombre de semaines.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui ont travaillé contre rémunération ou à leur compte en 1995

N° de question : Variable directe : question 46

Réponses : À plein temps (30 heures ou plus par semaine); À temps partiel (moins de 30 heures par semaine)

Remarques : Lors des recensements antérieurs à celui de 1991, les recensés n'avaient aucune définition précise du travail à plein temps. Selon les instructions fournies dans le Guide, ils devaient considérer comme un travail à temps partiel tout emploi comportant un nombre d'heures de travail inférieur au nombre normalement prévu chaque semaine pour les personnes qui font un travail similaire. En 1971, des données relatives à cette variable ont été recueillies aussi auprès des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

Activités sur le marché du travail : Semaines travaillées en 1995

Nombre de semaines, en 1995, au cours desquelles les personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, ont travaillé contre rémunération ou à leur compte, ne serait-ce que quelques heures, dans l'ensemble des emplois occupés. Sont comprises les semaines de vacances payées, de congés de maladie ou d'absences payées par l'employeur pour suivre des cours de formation.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)*

Population :	Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel
N° de question :	Variable directe : question 45
Réponses :	Aucune; Nombre de semaines (réponse écrite)
Remarques :	Le travail contre rémunération ou à son compte comprend le travail non rémunéré dans une ferme ou entreprise familiale. Il n'inclut pas les activités à la maison non rémunérées ni le travail bénévole.

Les recensés devaient inscrire 52 semaines de travail s'ils avaient été **rémunérés** pour une année complète même si, en réalité, ils n'avaient pas travaillé toute l'année (par exemple, les enseignants payés sur une base de 12 mois). En 1971, les données relatives à cette variable ont été recueillies auprès des pensionnaires d'un établissement institutionnel, et l'année a été décomposée en tranches de semaines (aucune; 1-13; 14-26; 27-39; 40-48; 49-52).

* Consultez le *Dictionnaire des termes du recensement de 1971* pour connaître les différences entre les données de 1961 et celles de 1971.

Activités sur le marché du travail : Taux d'activité

Pourcentage de la population active totale pendant la semaine (du dimanche au samedi) ayant précédé le jour du recensement par rapport à la population âgée de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

Recensements :	1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)*
Population :	Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel
N ^{os} de question :	Statistiques dérivées à partir de la variable Activité
Réponses :	Sans objet
Remarques :	$\text{Taux d'activité} = \frac{\text{Population active totale}}{\text{Population âgée de 15 ans et plus}} \times 100$

Le taux d'activité d'un groupe donné (âge, sexe, état matrimonial, région géographique, etc.) correspond au nombre total d'actifs dans ce groupe exprimé en pourcentage de la population de ce groupe.

En 1976 et 1971, les pensionnaires d'un établissement institutionnel étaient exclus de la population active, mais ils étaient pris en compte dans le calcul des taux d'activité puisqu'ils étaient compris dans la population âgée de 15 ans et plus.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la définition de la variable **Activités sur le marché du travail : Population active totale**. Pour obtenir des renseignements sur la comparabilité des données sur l'**Activité** avec celles des recensements antérieurs et celles de l'Enquête sur la population active, consultez l'annexe D.

* Consultez le *Dictionnaire des termes du recensement de 1971* pour connaître les différences entre les données de 1961 et celles de 1971.

Activités sur le marché du travail : Taux de chômage

Pourcentage de la population active en chômage par rapport à la population active totale pendant la semaine (du dimanche au samedi) ayant précédé le jour du recensement. Les données portent sur les personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)*

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N^{os} de question : Statistiques dérivées de la variable **Activité**

Réponses : Sans objet

Remarques :
$$\text{Taux de chômage} = \frac{\text{Population active en chômage}}{\text{Population active totale}} \times 100$$

Le taux de chômage d'un groupe donné (âge, sexe, état matrimonial, région géographique, etc.) correspond au nombre de chômeurs dans ce groupe exprimé en pourcentage de la population active totale dans ce groupe pendant la semaine ayant précédé le recensement.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la définition de la variable **Activités sur le marché du travail : Chômeurs**. Pour obtenir des renseignements sur la comparabilité des données sur l'**Activité** avec celles des recensements antérieurs et celles de l'Enquête sur la population active, consultez l'annexe D.

* Consultez le *Dictionnaire des termes du recensement de 1971* pour connaître les différences entre les données de 1961 et celles de 1971.

Activités sur le marché du travail : Travail en 1995 (variable dérivée)

Variable indiquant le nombre de semaines au cours desquelles les personnes ont travaillé contre rémunération ou à leur compte, en 1995, pour l'ensemble des emplois occupés, ne serait-ce que pour quelques heures, et si ces semaines étaient travaillées surtout à plein temps (30 heures ou plus par semaine) ou à temps partiel (moins de 30 heures par semaine). Les données portent sur les personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

L'expression **personnes ayant travaillé toute l'année à plein temps** désigne les personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui ont travaillé, contre rémunération ou à leur compte, de 49 à 52 semaines à plein temps en 1995.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N^{os} de question : Variable dérivée : questions 36, 45 et 46

Réponses : Catégories dérivées :

N'a pas travaillé contre rémunération ou à son compte en 1995 (a travaillé en 1996 seulement; a travaillé avant 1995; n'a jamais travaillé contre rémunération ou à son compte)

A travaillé contre rémunération ou à son compte en 1995 :

de 1 à 13 semaines à plein temps;
de 1 à 13 semaines à temps partiel;
de 14 à 26 semaines à plein temps;
de 14 à 26 semaines à temps partiel;
de 27 à 39 semaines à plein temps;
de 27 à 39 semaines à temps partiel;
de 40 à 48 semaines à plein temps;
de 40 à 48 semaines à temps partiel;
de 49 à 52 semaines à plein temps;
de 49 à 52 semaines à temps partiel.

Remarques : Pour de plus amples renseignements, reportez-vous aux définitions des variables ***Activités sur le marché du travail : Semaines travaillées en 1995*** et ***Activités sur le marché du travail : Semaines travaillées à plein temps ou à temps partiel en 1995***.

Bien que la variable «Travail en 1980» ait été utilisée pour la première fois en 1981, des renseignements semblables peuvent être tirés de la base de données d'extraction du recensement de 1971.

Âge

Âge au dernier anniversaire de naissance (à la date de référence du recensement, soit le 14 mai 1996). Cette variable est établie d'après la réponse à la question sur la date de naissance.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Population : Population totale

N° de question : Variable dérivée : question 3

Réponses : Échelle des valeurs : années d'âge, 0 à 121

Remarques: En 1966 et 1961, les recensés devaient indiquer leur âge, en années révolues, à leur dernier anniversaire avant le jour du recensement.

Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la variable *Date de naissance*.

Autochtone : Autodéclaration de l'ascendance autochtone

Personne ayant déclaré appartenir à au moins un groupe autochtone, c'est-à-dire Indien de l'Amérique du Nord, Métis ou Inuit (Esquimau). Lors du recensement de 1991 et des recensements antérieurs, la population autochtone était déterminée au moyen de la question sur l'origine ethnique, fondée essentiellement sur l'appartenance ancestrale. Au recensement de 1996, l'accent n'est plus mis sur les origines des ancêtres d'une personne mais plutôt sur sa propre perception de son identité autochtone.

Recensement : 1996 (échantillon de 1/5)

Population : Population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 18

Réponses : Non (pas un Autochtone); Oui, Indien de l'Amérique du Nord; Oui, Métis; Oui, Inuit (Esquimau)

Remarques : Le concept d'«Appartenance à la population autochtone» qui a été utilisé pour la première fois dans le cadre de l'Enquête auprès des peuples autochtones (EAPA) de 1991 diffère quelque peu du concept utilisé au recensement de 1996. La question de l'EAPA était formulée comme suit : «À quel groupe autochtone vous identifiez-vous?» alors que la question posée au recensement était «Cette personne est-elle un Autochtone, c'est-à-dire un Indien de l'Amérique du Nord, un Métis ou un Inuit (Esquimau)?». Malgré ces différences de formulation, les questions donnent des résultats comparables comme l'a indiqué le Test du recensement national réalisé en 1993.

Autochtone : Indien inscrit ou Indien des traités

Les Indiens inscrits sont les personnes ayant déclaré être inscrites en vertu de la *Loi sur les Indiens* du Canada. Les Indiens des traités sont des personnes qui sont inscrites en vertu de la *Loi sur les Indiens* et qui peuvent démontrer qu'elles descendent d'une bande qui a signé un traité.

La question sur le statut d'Indien inscrit a été posée en 1991; toutefois, la présentation de la question posée au recensement de 1996 était quelque peu différente. En 1991, l'appartenance à une bande indienne était un sous-élément de la question 16. Le recensé devait indiquer s'il était un Indien inscrit dans la première partie de la question, puis préciser la bande indienne ou la première nation à laquelle il appartenait dans la deuxième partie de la question. En 1996, une question directe a été élaborée en vue de recueillir des données sur le statut d'Indien inscrit ou d'Indien des traités.

Le libellé de la question de 1996 diffère légèrement de celui des questions posées aux recensements précédents. Avant 1996, le terme «Indien des traités» n'était pas utilisé dans la question. Il a été ajouté en 1996 à la demande de personnes des provinces de l'Ouest où ce terme est davantage utilisé.

Recensement : 1996 (échantillon de 1/5)

Population : Population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 21

Réponses : Indien des traités ou inscrit, aux termes de la *Loi sur les Indiens*; Pas un Indien des traités ni un Indien inscrit, aux termes de la *Loi sur les Indiens*

Remarques : Les recensés avaient reçu les instructions suivantes :

Cochez le cercle **Oui** pour les personnes qui :

- sont inscrites à titre d'Indien aux termes de la *Loi sur les Indiens* du Canada;
- sont des Indiens des traités, **uniquement** si elles sont inscrites à titre d'Indien aux termes de la *Loi sur les Indiens* du Canada;
- ont été inscrites à titre d'Indien depuis juin 1985, lorsque la *Loi sur les Indiens* du Canada a été modifiée par le **projet de loi C-31**.

Toute autre personne doit répondre **Non** à cette question.

Il faut également répondre **Non** à cette question pour les personnes qui auraient le droit de s'inscrire aux termes de la *Loi sur les Indiens*, mais qui ne l'ont pas fait.

Autochtone : Personne appartenant à une bande indienne ou à une première nation

Personne ayant indiqué appartenir à une bande indienne ou à une première nation du Canada.

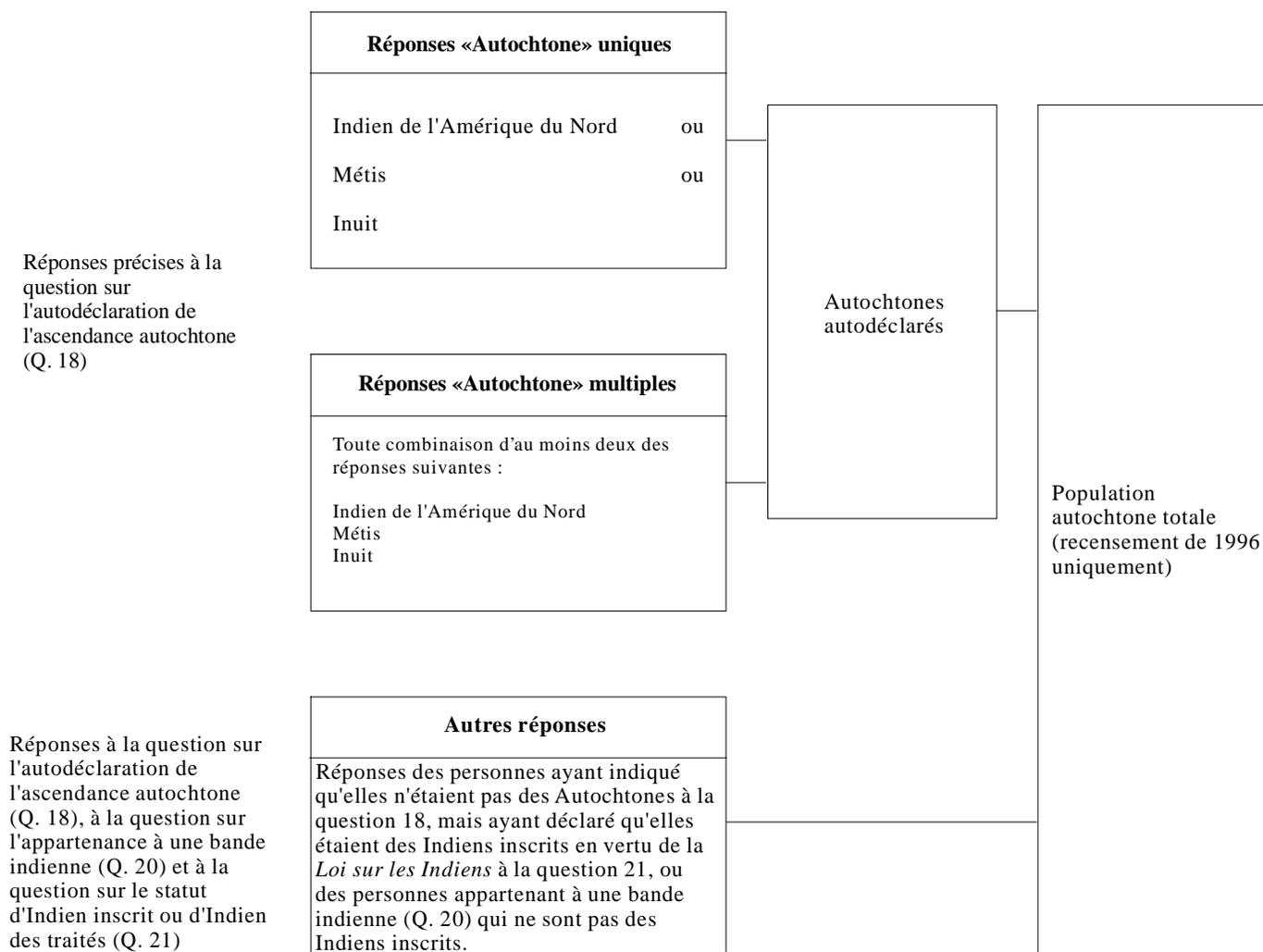
Recensement : 1996 (échantillon de 1/5)

Population :	Population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel
N° de question :	Variable directe : question 20
Réponses :	À compter du 31 mars 1996, il y avait 608 bandes indiennes différentes au Canada. Les données relatives à certains groupes de bandes indiennes seront publiées. Les renseignements non publiés pourront faire l'objet de demandes spéciales, sous réserve des contraintes en matière de confidentialité et de qualité des données.
Remarques :	<p>La question sur l'appartenance à une bande indienne a été posée en 1991; toutefois, la présentation de la question posée au recensement de 1996 était quelque peu différente. En 1991, l'appartenance à une bande indienne était un sous-élément de la question 16. Le recensé devait indiquer s'il était un Indien inscrit dans la première partie de la question, puis préciser la bande indienne ou la première nation à laquelle il appartenait dans la deuxième partie de la question. En 1996, une question directe a été élaborée en vue de recueillir des données sur l'appartenance à une bande indienne ou à une première nation.</p> <p>De nombreuses bandes indiennes ont choisi de se doter de l'appellation «première nation» et ont modifié leur nom pour refléter ce changement. De même, lorsque la <i>Loi sur les Indiens</i> du Canada a été modifiée par le projet de loi C-31 en 1985, de nombreuses bandes indiennes ont exercé leur droit d'établir leur propre code d'appartenance, alors qu'il n'était pas toujours nécessaire pour un membre de bande indienne d'avoir le statut d'Indien inscrit aux termes de la <i>Loi sur les Indiens</i>.</p>

Autochtone : Population autochtone

Personne ayant indiqué appartenir à au moins un groupe autochtone, c'est-à-dire Indien de l'Amérique du Nord, Métis ou Inuit (Esquimau), **et/ou** ayant déclaré être un Indien des traités ou un Indien inscrit aux termes de la *Loi sur les Indiens* du Canada **et/ou** ayant déclaré être membre d'une bande indienne ou d'une première nation.

Recensement :	1996 (échantillon de 1/5)
Population :	Population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel
N ^{os} de question :	Variable dérivée : questions 18, 20 et 21
Réponses :	<p>La variable <i>Population autochtone</i> sera présentée sous diverses formes dans les produits du recensement de 1996. Les origines suivantes sont comprises dans cette variable dérivée (voir également la figure 3) :</p> <p>Population autochtone totale</p> <p>Réponse «Indien de l'Amérique du Nord» uniquement</p> <p>Réponse «Métis» uniquement</p> <p>Réponse «Inuit» uniquement</p>

Figure 3. Population autochtone totale

Réponses «Autochtone» multiples

Indien inscrit ou Indien des traités n'ayant pas donné de réponse «Autochtone»

Personne appartenant à une bande indienne ou à une première nation

Remarques : Lors du recensement de 1991 et des recensements antérieurs, la population autochtone était déterminée au moyen de la question sur l'origine ethnique, fondée essentiellement sur l'appartenance ancestrale. Au recensement de 1996, la question sur l'autodéclaration de l'ascendance autochtone a été posée pour la première fois. Plutôt que de déterminer leur appartenance à la population autochtone en se fondant sur l'appartenance des ancêtres à un groupe culturel, en 1996, les recensés se définissaient eux-mêmes comme Autochtones s'ils déclaraient appartenir à au moins un groupe autochtone. C'est la première fois que la population autochtone inclut les membres d'une bande indienne ou d'une première nation qui ne sont pas des Indiens inscrits ou des Indiens des traités.

Citoyenneté

Statut légal de citoyenneté du recensé. Les personnes ayant plus d'une citoyenneté devaient en faire état dans leur réponse.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961

Population : Population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 14

Réponses : Du Canada, par naissance; Du Canada, par naturalisation; Pays de citoyenneté autre que le Canada (réponse en lettres). Reportez-vous à l'annexe H pour connaître les catégories de réponses pour les citoyennetés uniques.

Remarques : Les citoyens canadiens devaient préciser s'ils étaient citoyens canadiens de naissance ou par naturalisation. Les personnes nées à l'extérieur du Canada, mais qui sont citoyens canadiens de naissance, devaient indiquer «Du Canada, par naissance».

En 1996, un espace a été prévu pour une réponse en lettres en plus des réponses cochées «Canada, par naissance» et «Canada, par naturalisation». Les recensés pouvaient inscrire un autre pays de citoyenneté que le Canada. Les réponses multiples ont aussi été acceptées à la question sur la citoyenneté.

En 1971, les recensés devaient aussi indiquer leur pays de citoyenneté, qui était ensuite codé. En 1981, 1986 et 1991, cette opération de codage a été supprimée. Il est possible d'obtenir des renseignements pour ces recensements sur des pays de citoyenneté spécifiques mais seulement pour les pays de citoyenneté qui sont les mêmes que ceux rapportés pour le pays de naissance.

Les données du recensement de 1996 ne seront pas publiées pour tous les pays de citoyenneté et double citoyenneté. Les données non publiées relatives aux personnes ayant indiqué une double citoyenneté doivent faire l'objet d'une demande spéciale, sous réserve des contraintes en matière de confidentialité.

Date de naissance

Jour, mois et année de naissance aux fins de l'établissement de l'âge de la personne au jour du recensement. Les personnes qui ne connaissent pas la date exacte de leur naissance devaient donner la meilleure estimation possible.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976*, 1971*

Population : Population totale

N° de question : Variable directe : question 3

Réponses : Du 1^{er} janvier 1875 au 13 mai 1996

Remarques : En 1966 et 1961, les recensés devaient indiquer leur âge, en années révolues, à leur dernier anniversaire avant le jour du recensement. En 1961, les données publiées relatives aux années d'âge ont été préalablement lissées dans chaque groupe d'âge de cinq ans, afin de neutraliser le phénomène de l'attraction des nombres ronds, c'est-à-dire la tendance des recensés à «arrondir» leur âge. En 1966, cette mesure n'a pas été prise, et les tableaux publiés ont été dressés à partir des données brutes.

En 1991, 1986 et 1981, les composantes de la date de naissance (c.-à-d. jour, mois et année) n'étaient pas disponibles alors qu'en 1996, toutes les composantes le sont.

* En 1976 et 1971, les recensés devaient indiquer leur date de naissance par groupe de mois, c'est-à-dire de janvier à mai ou de juin à décembre.

Déplacement domicile-travail : Catégorie de lieu de travail

Lieu de travail des personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui ont travaillé depuis le 1^{er} janvier 1995. La variable se rapporte habituellement à l'emploi occupé par les recensés au cours de la semaine ayant précédé le recensement. Toutefois, dans le cas des personnes qui n'ont pas travaillé cette semaine-là, mais qui avaient travaillé à un moment quelconque depuis le 1^{er} janvier 1995, les données portent sur l'emploi occupé le plus longtemps au cours de cette période.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui ont travaillé à un moment quelconque depuis le 1^{er} janvier 1995

N° de question : Variable directe : question 43

Réponses : À domicile (y compris à la ferme); En dehors du Canada; Sans adresse de travail fixe; À l'adresse précisée ci-dessous

Remarques : Réponses fournies par les recensés

À domicile – Les personnes dont le lieu de travail et la résidence se trouvaient dans le même immeuble, celles qui habitaient la ferme où elles travaillaient et les télétravailleurs qui travaillaient à domicile pendant la plus grande partie de leur semaine de travail.

En dehors du Canada – Les diplomates, les membres des Forces armées et les autres personnes dénombrées à l'étranger, de même que les nouveaux immigrants ne travaillant pas en ce moment, mais dont l'emploi de plus longue durée depuis le 1^{er} janvier 1995 avait été exercé à l'extérieur du Canada.

Sans adresse de travail fixe – Les personnes qui ne se rendaient pas au même lieu de travail au début de chaque quart, notamment les entrepreneurs en bâtiments, les entrepreneurs paysagistes, les représentants de commerce, les chauffeurs de camion indépendants, etc.

À l'adresse précisée ci-dessous – Les personnes qui ne sont pas incluses dans les catégories ci-dessus et qui se rendent au même lieu de travail (habituel) au début de chaque quart sont incluses ici. Les recensés devaient inscrire le numéro de voirie, la ville, le village, le canton, la municipalité ou la réserve indienne, la province ou le territoire et le code postal de leur lieu de travail. Ceux qui ne connaissaient pas l'adresse complète pouvaient donner uniquement le nom de l'immeuble ou de l'intersection la plus proche.

Les télétravailleurs qui passaient moins que la moitié de la semaine de travail à leur bureau à domicile devaient donner l'adresse complète de leur employeur. Les personnes qui travaillaient à des endroits différents, mais se présentaient à un siège social au début de chaque quart devaient donner l'adresse complète du siège social.

Le tableau ci-après indique quelles données sur le «déplacement domicile-travail» sont offertes pour chaque catégorie de lieu de travail.

Catégorie de lieu de travail	Emplacement du lieu de travail	Distance de navettage	Mode de transport
À domicile	Oui	Sans objet	Sans objet
En dehors du Canada	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Sans adresse de travail fixe	Sans objet	Sans objet	Oui
Lieu habituel de travail	Oui	Oui	Oui

Pour obtenir des renseignements sur la comparabilité des données sur la **catégorie de lieu de travail** avec celles des recensements antérieurs, reportez-vous à l'annexe E.

Déplacement domicile-travail : Distance de navettage

Distance, en kilomètres, entre la résidence du recensé et son lieu habituel de travail. Les données portent sur les personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui ont travaillé depuis le 1^{er} janvier 1995. La variable se rapporte habituellement à l'emploi occupé par les recensés au cours de la semaine ayant précédé le recensement. Toutefois, dans le cas des personnes qui n'ont pas travaillé cette semaine-là, mais qui avaient travaillé à un moment quelconque depuis le 1^{er} janvier 1995, les données portent sur l'emploi occupé le plus longtemps au cours de cette période.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui ont travaillé à un moment quelconque depuis le 1^{er} janvier 1995 et qui ont un lieu habituel de travail

N^o de question : Variable dérivée : question 43

Réponses : Sans objet

Remarques : Les emplacements du lieu de travail sont codés à un point géographique. Il s'agit du point représentatif d'un côté d'îlot, d'une intersection ou d'un secteur de dénombrement. La distance de navettage est calculée en ligne droite du point représentatif du secteur de dénombrement de résidence au point représentatif de l'emplacement du lieu de travail.

Les données sur les personnes qui travaillent dans un grand centre urbain pour lequel un Fichier du réseau routier a été établi sont codées au **point représentatif d'un côté d'îlot** ou **d'une intersection**. Les données sur les personnes qui travaillent dans un petit centre urbain pour lequel un Fichier du réseau routier n'a pas été établi sont codées au **point représentatif du secteur de dénombrement**. Par ailleurs, les données sur les personnes dont le lieu de travail est situé dans une région rurale ou dans un petit centre urbain pour lequel un Fichier du réseau routier n'a pas été établi sont assignées un **point représentatif d'un secteur de dénombrement** lorsqu'il était impossible de les coder au point représentatif du secteur de dénombrement.

Pour obtenir des renseignements sur la comparabilité des données sur la **distance de navettage** avec celles des recensements antérieurs, reportez-vous à l'annexe E.

Déplacement domicile-travail : Emplacement du lieu de travail

Emplacement géographique du lieu de travail des personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui ont travaillé depuis le 1^{er} janvier 1995. La variable se rapporte habituellement à l'emploi occupé par les recensés au cours de la semaine ayant précédé le recensement. Toutefois, dans le cas des personnes qui n'ont pas travaillé cette semaine-là, mais qui avaient travaillé à un moment quelconque depuis le 1^{er} janvier 1995, les données portent sur l'emploi occupé le plus longtemps au cours de cette période.

Recensements :	1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)
Population :	Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui ont travaillé à un moment quelconque depuis le 1 ^{er} janvier 1995, et qui travaillent à domicile ou à un lieu habituel de travail
N ^o de question :	Variable dérivée : question 43
Réponses :	<p>Pour les personnes ayant indiqué qu'elles travaillaient «À domicile» ou «À l'adresse précisée ci-dessous» (lieu habituel de travail), on a utilisé l'adresse de voirie, la ville, le village, le canton, la municipalité ou la réserve indienne, la province ou le territoire et le code postal du lieu de travail pour attribuer les codes géographiques correspondant à l'emplacement du lieu de travail. L'emplacement du lieu de travail est codé à divers niveaux géographiques, notamment la province, la division de recensement, la subdivision de recensement, la région métropolitaine de recensement, l'agglomération de recensement, le secteur de recensement et la circonscription électorale fédérale. La hiérarchie des régions géographiques normalisées est présentée à la figure 20.</p> <p>On diffuse habituellement des données sur l'emplacement du lieu de travail au niveau des subdivisions de recensement et des secteurs de recensement, mais elles peuvent être produites sur demande pour d'autres niveaux géographiques. On peut également délimiter approximativement des régions non normalisées ou secteurs définis par l'utilisateur, comme les zones de circulation, en agrégeant des points représentatifs du côté d'îlot ou du secteur de dénombrement.</p>
Remarques :	<p>Les données sur les personnes qui travaillent dans un grand centre urbain pour lequel un Fichier du réseau routier a été établi sont codées au point représentatif d'un côté d'îlot ou d'une intersection. Les données sur les personnes qui travaillent dans un petit centre urbain pour lequel un Fichier du réseau routier n'a pas été établi sont codées au point représentatif du secteur de dénombrement. Par ailleurs, les données sur les personnes dont le lieu de travail est situé dans une région rurale ou dans un petit centre urbain pour lequel un Fichier du réseau routier n'a pas été établi sont assignées un point représentatif d'un secteur de dénombrement lorsqu'il était impossible de les coder au point représentatif du secteur de dénombrement.</p> <p>Pour obtenir des renseignements sur la comparabilité des données sur l'emplacement du lieu de travail avec celles des recensements antérieurs, reportez-vous à l'annexe E.</p>

Déplacement domicile-travail : Mode de transport

Mode de transport utilisé pour se rendre au travail par les personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui ont travaillé depuis le 1^{er} janvier 1995. Les personnes qui ont indiqué qu'elles n'avaient pas d'adresse de travail fixe, ou ont précisé l'adresse d'un lieu de travail habituel, devaient inscrire le moyen de transport utilisé le plus souvent pour faire la navette entre le domicile et le travail. La variable se rapporte habituellement à l'emploi occupé par les recensés au cours de la semaine ayant précédé le recensement. Toutefois, dans le cas des personnes qui n'ont pas travaillé cette semaine-là, mais qui avaient travaillé à un moment quelconque depuis le 1^{er} janvier 1995, les données portent sur l'emploi occupé le plus longtemps au cours de cette période.

Recensement :	1996 (échantillon de 1/5)
Population :	Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui ont travaillé à un moment quelconque depuis le 1 ^{er} janvier 1995, et qui ont indiqué qu'elles avaient un lieu habituel de travail ou qu'elles n'avaient pas d'adresse de travail fixe
N° de question :	Variable directe : question 44
Réponses :	Automobile, camion ou fourgonnette – en tant que conducteur; Automobile, camion ou fourgonnette – en tant que passager; Transport en commun (p. ex., autobus, tramway, métro, train léger sur rail, train de banlieue, traversier); À pied; Bicyclette; Motocyclette; Taxi; Autre moyen
Remarques :	Les personnes qui utilisaient plus d'un moyen de transport devaient indiquer seulement celui qu'elles utilisaient pour faire la plus grande partie du trajet. En conséquence, la question a permis de recueillir des données sur le principal mode de transport utilisé pour se rendre au travail. Elle ne permet toutefois pas d'obtenir des données sur l'utilisation de plusieurs modes de transport, la variation saisonnière dans le choix du mode de transport, ni sur les déplacements faits à d'autres fins que pour faire la navette entre le domicile et le travail.

Équité en matière d'emploi

Voir *Groupe de population*.

État matrimonial

Situation conjugale d'une personne.

Voici la définition des diverses catégories dérivées :

Marié (y compris l'union libre) *

Personne dont le conjoint est vivant, à moins que le couple ne soit séparé ou divorcé. Les personnes vivant en union libre sont incluses dans cette catégorie.

Séparé

Personne actuellement mariée, mais qui ne vit plus avec son conjoint (pour quelque raison que ce soit autre que la maladie ou le travail) et qui n'a pas obtenu de divorce.

Divorcé

Personne qui a obtenu un divorce et qui ne s'est pas remariée.

Veuf ou veuve

Personne dont le conjoint est décédé et qui ne s'est pas remariée.

Célibataire (jamais marié)

Personne qui n'a jamais été mariée (y compris toute personne de moins de 15 ans) ou personne dont le mariage a été annulé et qui ne s'est pas remariée.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966**, 1961**

Population : Population totale

N^{os} de question : Variable dérivée : questions 5 et 6

Réponses : Légalement marié (et non séparé); Séparé, mais toujours légalement marié; Divorcé; Veuf ou veuve; Célibataire (jamais marié)

Remarques : * En 1996, les Autochtones mariés selon les coutumes traditionnelles devaient indiquer qu'ils étaient légalement mariés.

** Les personnes séparées étaient comptées comme personnes mariées en 1966 et 1961.

État matrimonial légal

Situation conjugale légale d'une personne.

Voici la définition des diverses réponses :

Légalement marié (et non séparé)*

Personne dont le conjoint est vivant, à moins que le couple ne soit séparé ou divorcé.

Séparé, mais toujours légalement marié

Personne actuellement mariée, mais qui ne vit plus avec son conjoint (pour quelque raison que ce soit autre que la maladie ou le travail) et qui n'a pas obtenu de divorce.

Divorcé

Personne qui a obtenu un divorce et qui ne s'est pas remariée.

Veuf ou veuve

Personne dont le conjoint est décédé et qui ne s'est pas remariée.

Célibataire (jamais marié)

Personne qui n'a jamais été mariée (y compris toute personne de moins de 15 ans) ou personne dont le mariage a été annulé et qui ne s'est pas remariée.

Recensements : 1996, 1991

Population : Population totale

N° de question : Variable directe : question 5

Réponses : Légalement marié (et non séparé); Séparé, mais toujours légalement marié; Divorcé; Veuf ou veuve; Célibataire (jamais marié)

Remarques : * En 1996, les Autochtones mariés selon les coutumes traditionnelles devaient indiquer qu'ils étaient légalement mariés.

Exploitants agricoles

Personnes responsables de prendre au jour le jour les décisions de gestion nécessaires à la bonne marche de la ferme de recensement ou de l'exploitation agricole.

Recensements : 1996, 1991, 1986*, 1981*, 1976*, 1971*, 1966*, 1961*

Population : Population totale

N^{os} de question : Variable dérivée : questions 6, 13 et 20 de la formule 6, Questionnaire sur l'agriculture

Réponses : Sans objet

Remarques : * Avant le recensement de 1991, l'exploitant agricole était la seule personne qui prenait au jour le jour les décisions nécessaires à la bonne marche de l'exploitation agricole. Comme un seul et unique exploitant était indiqué pour chaque ferme de recensement, le nombre d'exploitants agricoles était identique à celui des fermes de recensement.

Nota : Une **ferme de recensement** est une ferme, un ranch ou une autre exploitation agricole où est produit dans l'intention de vendre au moins un des produits suivants : cultures, bétail, volaille, produits d'origine animale, produits de serre ou de pépinière, arbres de Noël, champignons, gazon, miel et produits de la sève d'érable.

Géographie : Emplacement du lieu de travail

Emplacement géographique du lieu de travail des personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui ont travaillé depuis le 1^{er} janvier 1995. La variable se rapporte habituellement à l'emploi occupé par les recensés au cours de la semaine ayant précédé le recensement. Toutefois, dans le cas des personnes qui n'ont pas travaillé cette semaine-là, mais qui avaient travaillé à un moment quelconque depuis le 1^{er} janvier 1995, les données portent sur l'emploi occupé le plus longtemps au cours de cette période. Les données sur l'emplacement du lieu de travail sont offertes pour la plupart des régions géographiques normalisées.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)

Population : Sans objet

N° de question : Sans objet

Réponses : Sans objet

Remarques : Les données du recensement sont totalisées habituellement selon le lieu de résidence. En utilisant la variable ***Déplacement domicile-travail : Emplacement du lieu de travail***, les données du recensement peuvent être totalisées selon l'emplacement du lieu de travail uniquement ou encore selon le lieu de résidence et l'emplacement du lieu de travail.

Pour obtenir des renseignements plus détaillés, reportez-vous à la variable ***Déplacement domicile-travail : Emplacement du lieu de travail***.

Groupe de population

Groupe de population auquel le recensé appartient. Cette question fournit des données sur les minorités visibles au Canada, qui sont requises aux fins des programmes visés par la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* (1986). Selon cette loi, font partie des minorités visibles les personnes (autres que les Autochtones) qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche.

Recensement : 1996 (échantillon de 1/5)

Population : Population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, et personnes ayant répondu «Oui» à la question 18 (Autochtones)

N° de question : Variable directe : question 19

Réponses : Les catégories de réponses comprenaient 10 cercles de réponse et une case pour une réponse écrite. Les recensés devaient cocher ou préciser une catégorie ou plus parmi les suivantes :

Blanc
Chinois

Sud-Asiatique (p. ex., Indien de l'Inde, Pakistanais, Pendjabi, Sri-Lankais)
 Noir (p. ex., Africain, Haïtien, Jamaïquain, Somalien)
 Arabe/Asiatique occidental (p. ex., Arménien, Égyptien, Iranien, Libanais, Marocain)
 Philippin
 Asiatique du Sud-Est (p. ex., Cambodgien, Indonésien, Laotien, Vietnamien)
 Latino-Américain
 Japonais
 Coréen
 Autre – Précisez

Remarques : En 1996, une note sur le questionnaire du recensement indiquait aux recensés que ces renseignements étaient recueillis pour servir de fondement à des programmes qui donnent à chacun une chance égale de participer à la vie sociale, culturelle et économique du Canada.

De plus, le *Guide du recensement de 1996* comportait les instructions suivantes :

La réponse à cette question nous renseigne sur les minorités visibles du Canada (Chinois, Sud-Asiatique, Noir, Arabe/Asiatique occidental, Philippin, Asiatique du Sud-Est, Latino-Américain, Japonais et Coréen). Le *Règlement sur l'équité en matière d'emploi* qui accompagne la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* définit les minorités visibles comme les personnes, autres que les Autochtones, «qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche».

Le groupe de population ne doit pas être confondu avec la citoyenneté ou la nationalité.

Dans le cas des personnes qui appartiennent à plus d'un groupe, cochez les cercles appropriés. N'inscrivez ni «bi-racial» ni «mixte» dans la case prévue à la fin de la question.

C'est en 1996 qu'on a posé pour la première fois une question sur le groupe de population dans le questionnaire du recensement. Avant 1996, les données sur les minorités visibles étaient tirées des réponses à la question sur l'origine ethnique, combinées avec d'autres renseignements ethniques et culturels tels que la langue, le lieu de naissance et la religion. En conséquence, les données sur les minorités visibles recueillies par la question de 1996 sur le groupe de population ne sont pas directement comparables avec les données sur les minorités visibles produites en 1991, 1986 et 1981. Pour de plus amples renseignements sur la variable Minorités visibles en 1991, veuillez consulter le *Dictionnaire du recensement de 1991* (n° 92-310F au catalogue).

Les catégories de réponses à cocher inscrites à la question de 1996 sur le groupe de population, à l'exception de la catégorie «Blanc», correspondent aux groupes de minorités visibles reconnus dans les *Documents techniques de référence sur l'équité en matière d'emploi*, publiés par Emploi et Immigration Canada en 1987, et utilisés aux fins des programmes fédéraux d'équité en matière d'emploi. Après la catégorie «Blanc», les groupes de population sont inscrits par ordre de fréquence (plus grand nombre) d'après les chiffres sur les minorités visibles tirés du recensement de 1991.

Du fait que les chiffres obtenus pour le groupe de minorité visible «Autres origines des îles du Pacifique» étaient très faibles en 1991, ce groupe n'a pas été inclus dans la liste des catégories de réponses à cocher dans la question de 1996 sur le groupe de population de 1996. Les chiffres des autres personnes originaires des îles du Pacifique sont tirés des réponses écrites en 1996.

Quatre groupes de population inclus dans le questionnaire du recensement de 1996 étaient suivis par des exemples entre parenthèses. Ces exemples, fournis pour seulement certains des groupes de population, visaient à aider les recensés qui peuvent connaître mieux certains termes que d'autres (p. ex., Indien de l'Inde plutôt que Sud-Asiatique, Africain plutôt que Noir, ou Vietnamien plutôt qu'Asiatique du Sud-Est). Les exemples énumérés par ordre alphabétique ont été déterminés en fonction des groupes mentionnés dans les *Documents techniques de référence sur l'équité en matière d'emploi*, et des origines ethniques déclarées au recensement de 1991.

Immigration : Âge à l'immigration

Âge du recensé lorsqu'il a obtenu pour la première fois le statut d'immigrant reçu. Un immigrant reçu est une personne à qui les autorités de l'immigration ont accordé le droit de résider au Canada en permanence.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes qui sont des immigrants reçus ou qui l'ont été, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N^{os} de question : Variable dérivée : questions 3 et 16

Réponses : Années d'âge, de 0 à 121 ans

Remarques : Il s'agit d'une variable dérivée, calculée d'après l'année d'immigration, l'année de naissance et une estimation du mois au cours duquel le recensé a immigré au pays.

Les recensés ayant répondu «Oui» à la question 15 (Immigrant reçu) devaient répondre à la question 16 (Année d'immigration) en indiquant l'année au cours de laquelle ils ont obtenu pour la première fois le statut d'immigrant reçu.

Les personnes ayant répondu «Non» à la question 15 n'ont **pas** passé par les différentes étapes du processus d'immigration et n'avaient donc pas à répondre aux questions sur l'âge à l'immigration et sur l'année d'immigration. Il s'agit des citoyens canadiens de naissance et des résidents non permanents (revendicateurs du statut de réfugié et titulaires d'un permis de séjour pour étudiants, d'un permis de travail ou d'un permis ministériel).

Des données sur l'âge à l'immigration sont accessibles pour les recensements de 1981, 1986, 1991 et 1996. Lors des recensements antérieurs à celui de 1981, à cause de contraintes touchant le traitement des données, les réponses ont été groupées selon des périodes d'immigration définies à l'avance, de sorte qu'il était impossible de calculer l'âge à l'immigration.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la population des immigrants, reportez-vous à la figure 4A.

Immigration : Année d'immigration

Année au cours de laquelle la personne a obtenu le statut d'immigrant reçu pour la première fois. Un immigrant reçu est une personne à qui les autorités de l'immigration ont accordé le droit de résider au Canada en permanence.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes qui sont des immigrants reçus ou qui l'ont déjà été, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 16

Réponses : Toutes les années, de 1875 à 1996 (pour 1996, de janvier au 14 mai, jour du recensement)

Remarques : Les recensés ayant répondu «Oui» à la question 15 (Immigrant reçu) devaient répondre à la question 16 (Année d'immigration) en indiquant l'année au cours de laquelle ils ont obtenu le statut d'immigrant reçu pour la première fois. Les personnes ayant immigré au Canada plus d'une fois devaient indiquer l'année au cours de laquelle elles ont obtenu le statut d'immigrant reçu pour **la première fois**.

Les personnes ayant répondu «Non» à la question 15 **n'ont pas** passé par les différentes étapes du processus d'immigration et n'avaient donc pas à répondre à la question sur l'année d'immigration. Il s'agit des citoyens canadiens de naissance et des résidents non permanents (revendicateurs du statut de réfugié et titulaires d'un permis de séjour pour étudiants, d'un permis de travail ou d'un permis ministériel).

Des données sur l'année d'immigration sont accessibles pour les recensements de 1981, 1986, 1991 et 1996. Lors du recensement de 1971 et des recensements précédents, à cause de contraintes touchant le traitement des données, les réponses ont été groupées selon des périodes d'immigration définies à l'avance.

Pour obtenir plus de renseignements sur la population des immigrants, reportez-vous à la figure 4A.

Immigration : Immigrant reçu

Personne à qui les autorités de l'immigration ont accordé le droit de résider au Canada en permanence.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5)

Population : Population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 15

Réponses : Non; Oui

Remarques : Les citoyens canadiens de naissance et les résidents non permanents (revendicateurs du statut de réfugié et titulaires d'un permis de séjour pour étudiants, d'un permis de travail ou d'un permis ministériel) devaient répondre «Non» à la question 15 (Immigrant reçu). Les recensés qui, au moment du recensement, étaient des immigrants reçus au Canada ou l'avaient déjà été devaient cocher «Oui».

Les citoyens canadiens par naturalisation ayant déjà été des immigrants reçus au Canada devaient répondre «Oui» à la question 15; ils sont inclus dans les données du recensement sur la population des immigrants.

La question sur le statut d'immigrant reçu, combinée à la question sur la citoyenneté, permet de distinguer la population des non-immigrants (citoyens canadiens de naissance), la population des immigrants (immigrants reçus) et les résidents non permanents (revendicateurs du statut de réfugié et titulaires d'un permis de séjour pour étudiants, d'un permis de travail ou d'un permis ministériel).

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces populations, reportez-vous aux figures 4A et 4B.

Immigration : Période d'immigration

Tranches d'années établies d'après les réponses à la question sur l'année d'immigration. Par année d'immigration, on entend l'année au cours de laquelle la personne a obtenu le statut d'immigrant reçu pour la première fois.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961

Population : Personnes qui sont des immigrants reçus ou qui l'ont déjà été, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel. Un immigrant reçu est une personne à qui les autorités de l'immigration ont accordé le droit de résider au Canada en permanence.

N° de question : Variable dérivée : question 16

Réponses : Tranches d'années pour la période allant de 1875 à 1996

Remarques : Il s'agit d'une variable dérivée, qui est établie d'après l'année d'immigration. Les recensés ayant répondu «Oui» à la question 15 (Immigrant reçu) devaient répondre à la question 16 (Année d'immigration) en indiquant l'année au cours de laquelle ils ont obtenu le statut d'immigrant reçu pour la première fois.

Les personnes ayant répondu «Non» à la question 15 n'ont **pas** passé par les différentes étapes du processus d'immigration et n'avaient donc pas à répondre à la question sur l'année d'immigration. Il s'agit des citoyens canadiens de naissance et des résidents non permanents (revendicateurs du statut de réfugié et titulaires d'un permis de séjour pour étudiants, d'un permis de travail ou d'un permis ministériel).

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la population des immigrants, reportez-vous à la figure 4A.

Immigration : Population des immigrants

Personnes ayant le statut d'immigrant reçu au Canada, ou l'ayant déjà eu. Un immigrant reçu est une personne à qui les autorités de l'immigration ont accordé le droit de résider au Canada en permanence. Certains immigrants résident au Canada depuis un certain nombre d'années, alors que d'autres sont arrivés récemment. La plupart des immigrants sont nés à l'extérieur du Canada, mais un petit nombre d'entre eux sont nés ici.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5)

Population : Population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 15

Réponses : Les immigrants devaient cocher le cercle «Oui» à cette question.

Remarques : La façon de déterminer la population des immigrants en 1991 et en 1996 est légèrement différente de celle utilisée lors des recensements de 1981 et de 1986, alors que l'on incluait dans cette population toutes les personnes qui n'étaient pas citoyens canadiens de naissance. Aux fins des recensements de 1991 et de 1996, une question directe (question 15 – Immigrant reçu) a servi à déterminer la population des immigrants, étant donné que l'univers a été élargi pour inclure les résidents non permanents. Ce changement ne devrait pas nuire à la comparabilité des données sur l'immigration recueillies lors des recensements de 1981, 1986, 1991 et 1996.

Les enfants nés au Canada de parents immigrants sont comptés parmi les non-immigrants dans les données du recensement.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la population des immigrants, reportez-vous aux figures 4A et 4B.

Immigration : Population des non-immigrants

Personnes qui sont des citoyens canadiens de naissance. Bien que la plupart de ces personnes soient nées au Canada, un petit nombre d'entre elles sont nées à l'étranger de parents canadiens.

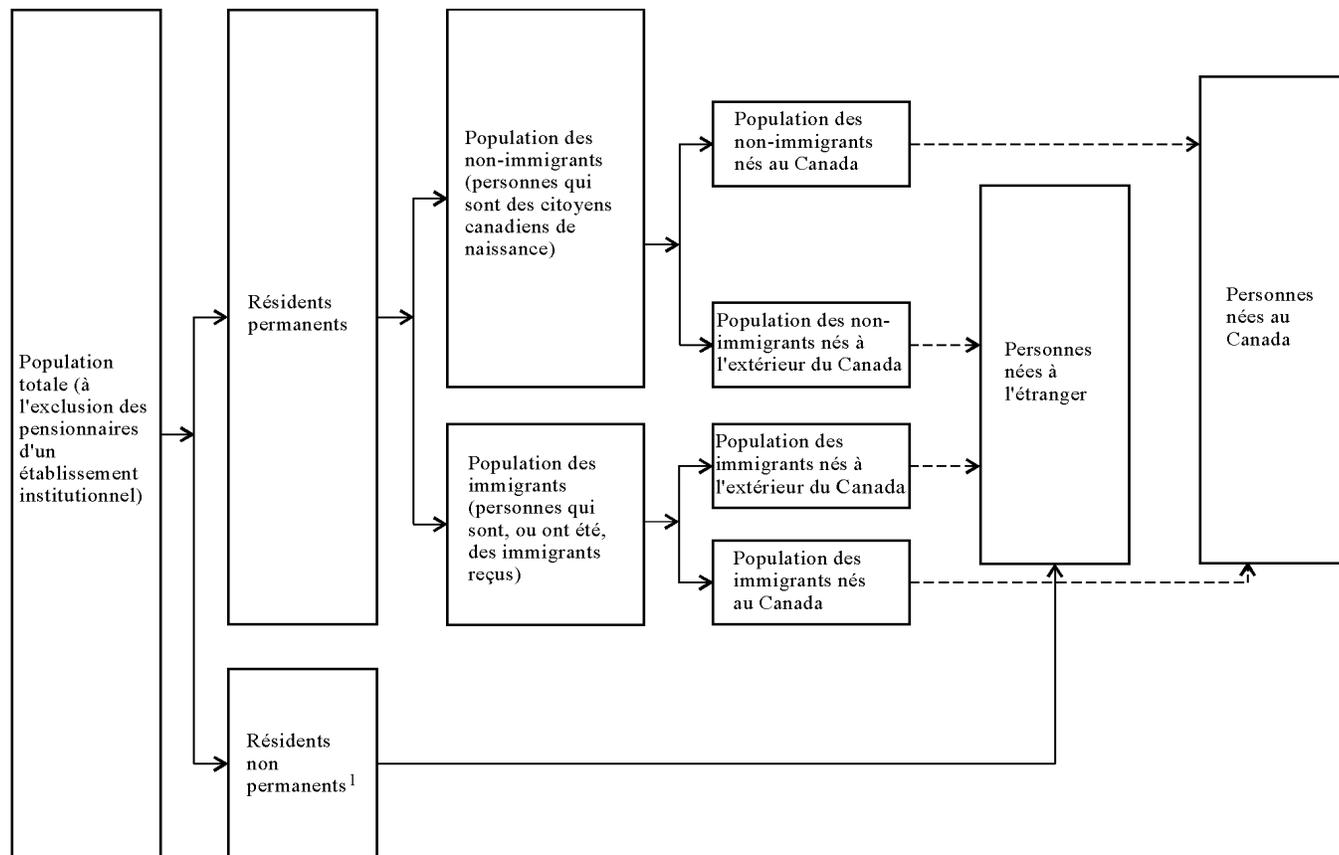
Recensements :	1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5)
Population :	Population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel
N° de question :	Variable dérivée : question 14
Réponses :	Sans objet
Remarques :	<p>Pour déterminer la population des non-immigrants, on utilise la question sur la citoyenneté (question 14) afin de relever les citoyens canadiens de naissance.</p> <p>Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette population, reportez-vous aux figures 4A et 4B.</p>

Immigration : Résident non permanent

Personnes qui, au moment du recensement, étaient titulaires d'un permis de séjour pour étudiants, d'un permis de travail ou d'un permis ministériel, ou qui revendiquaient le statut de réfugié, ainsi que les membres de leur famille vivant avec eux.

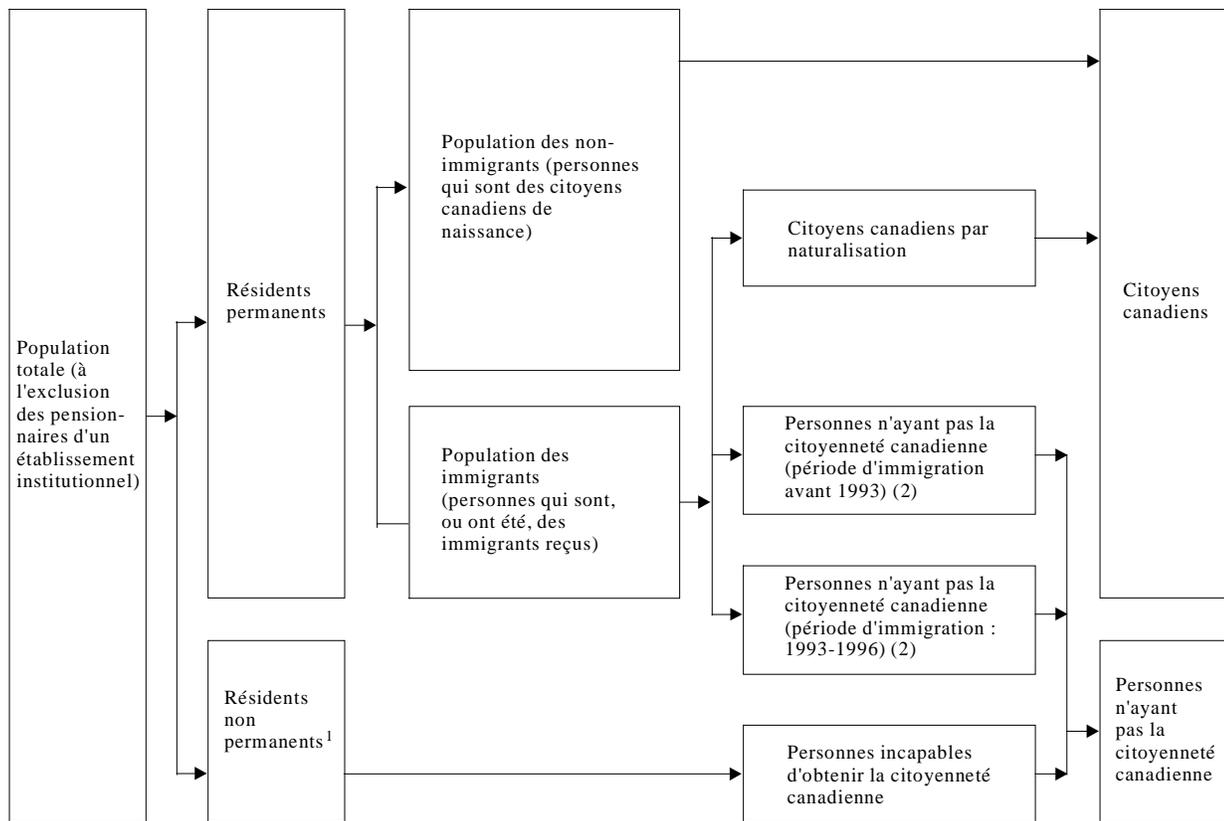
Recensements :	1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5)
Population :	Population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel
N ^{os} de question :	Variable dérivée : questions 14 et 15
Réponses :	Sans objet
Remarques :	<p>Les résidents non permanents sont inclus dans la population du recensement de 1996, comme ils l'étaient en 1991. Lors des recensements antérieurs, les titulaires d'un permis ou d'un visa et les revendicateurs du statut de réfugié étaient exclus, sauf en 1941, alors que les personnes qui n'avaient pas l'intention de vivre en permanence au Canada étaient incluses.</p> <p>En 1991 et 1996, cette population est déterminée d'après la citoyenneté et le statut d'immigrant reçu. Les résidents non permanents sont des personnes qui ne sont pas des citoyens canadiens de naissance (question 14) et qui ont répondu «Non» à la question sur le statut d'immigrant reçu (question 15). Les estimations de la population des résidents non permanents ne sont offertes que pour la population excluant les pensionnaires d'un établissement institutionnel.</p> <p>Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette population, reportez-vous aux figures 4A et 4B.</p>

Figure 4A. Résidents permanents et non permanents : Lieu de naissance



¹ Personnes qui sont titulaires d'un permis de séjour pour étudiants, d'un permis de travail ou d'un permis ministériel, ou qui revendiquent le statut de réfugié au moment du recensement.

Figure 4B. Résidents permanents et non permanents : Citoyenneté



(1) Personnes qui sont titulaires d'un permis de séjour pour étudiants, d'un permis de travail ou d'un permis ministériel, ou qui revendiquent le statut de réfugié au moment du recensement.
 (2) Les immigrants reçus doivent résider au Canada au moins trois ans avant d'avoir le droit de demander la citoyenneté canadienne.

Incapacité

Limitations dans la nature ou l'importance des activités d'une personne à cause d'une incapacité physique ou mentale de longue durée ou de tout autre problème de santé chronique.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5)

Population : Population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N^{os} de question : Variable dérivée : questions 7 et 8

Réponses : Question 7 : a) Limitée à la maison : Non, pas limitée
Limitée à la maison : Oui, limitée
b) Limitée à l'école ou au travail : Non, pas limitée
Limitée à l'école ou au travail : Oui, limitée
Limitée à l'école ou au travail : Sans objet
c) Limitée dans d'autres activités : Non, pas limitée
Limitée dans d'autres activités : Oui, limitée

Question 8 : Sans incapacité ni handicap de longue durée
Ayant des incapacités ou des handicaps de longue durée

Remarques : Le recensement de 1996 comprenait deux questions sur l'incapacité : la question 7, formée de trois parties, visait à déterminer si la personne était limitée à la maison, à l'école ou au travail, ou dans d'autres activités, et la question 8 permettait d'établir si la personne avait des incapacités ou des handicaps de longue durée. Les instructions suivantes étaient données aux répondants :

Dans la mesure du possible, chaque adulte devrait fournir une réponse pour lui-même. Par ailleurs, le père, la mère ou le tuteur devrait répondre pour les personnes de moins de 15 ans.

Il faut indiquer les incapacités physiques, les incapacités mentales, les problèmes de santé et les handicaps **de longue durée** qui ont duré ou doivent durer **six mois ou plus**. Évaluez cette période à partir du moment où l'incapacité ou le problème a commencé.

La question sur l'incapacité a été ajoutée au recensement pour la première fois en 1986 afin d'établir une base de sondage pour une enquête postcensitaire, l'Enquête sur la santé et les limitations d'activités (ESLA). La même question a été utilisée lors des recensements de 1986, 1991 et 1996; toutefois, elle a été scindée en deux questions pour les recensements de 1991 et 1996.

Comme l'ESLA permet de déterminer la population cible mieux que le recensement, elle a constitué la principale source de données sur l'incapacité en 1986 et en 1991. Les questions 7 et 8 du recensement de 1996 devaient permettre de réaliser une enquête postcensitaire en 1996. Toutefois, l'ESLA n'a pu être effectuée en 1996 en raison de compressions budgétaires.

Les données sur l'incapacité du recensement de 1996 seront diffusées sur demande spéciale seulement. Une comparaison des données sur l'incapacité tirées des recensements de 1986 et 1991 avec celles de l'ESLA permet de faire ressortir d'importantes différences entre ces deux sources de données. En outre, comme les données du recensement de 1996 n'ont été ni contrôlées ni imputées, elles doivent être utilisées avec circonspection.

Langue : Connaissance des langues non officielles

Indique les langues autres que le français ou l'anglais dans lesquelles le recensé peut soutenir une conversation.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5)

Population : Population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 10

Réponses : Voir les figures 5, 5A, 5B et 5C.

Remarques : Il s'agit de la même question qu'au recensement de 1991. Les données sur les langues non officielles se fondent sur une auto-évaluation par les recensés de leur capacité de parler une ou plusieurs langues non officielles.

Les instructions suivantes étaient fournies aux recensés dans le *Guide du recensement de 1996*.

Indiquez seulement les langues dans lesquelles la personne peut soutenir une conversation assez longue sur divers sujets.

Dans le cas d'un enfant n'ayant pas encore appris à parler, indiquez une langue, autre que le français ou l'anglais, que l'enfant apprend à parler à la maison.

Si la personne est **sourde ou muette**, indiquez la connaissance des langues, autres que l'anglais et le français, y compris le langage gestuel, s'il y a lieu.

Si une personne parle une **langue indienne ou autochtone**, indiquez la langue précise, si la personne parle ou connaît une langue indienne de l'Inde (tel le pendjabi ou l'hindi) ou une langue autochtone (tel le cri ou l'ojibway), **n'indiquez pas** «indien».

Cette question a été posée pour la première fois au recensement de 1991. L'annexe F fournit la liste des langues non officielles diffusées en 1996 et en 1991.

Langue : Connaissance des langues officielles

Indique si le recensé peut soutenir une conversation en français seulement, en anglais seulement, en français et en anglais, ou dans aucune des deux langues officielles du Canada.

Recensements :	1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)
Population :	Population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel
N° de question :	Variable directe : question 9
Réponses :	Anglais seulement; Français seulement; Anglais et français; Ni anglais ni français
Remarques :	Les données sur les langues officielles se fondent sur une auto-évaluation par les recensés de leur capacité de parler les deux langues officielles. Il s'agit de la même question qu'au recensement de 1991.

Les instructions suivantes étaient fournies aux répondants dans le *Guide du recensement de 1996*.

Indiquez l'anglais ou le français seulement si la personne peut soutenir une conversation assez longue sur divers sujets dans cette langue.

Dans **le cas d'un enfant n'ayant pas encore appris à parler**, indiquez la ou les langues que l'enfant apprend à parler à la maison : l'anglais, le français, les deux ou aucune des deux.

Si la personne est **sourde ou muette**, indiquez la connaissance de l'anglais, du français ou de ces deux langues.

Langue : Langue maternelle

Première langue apprise à la maison dans l'enfance et encore comprise par le recensé au moment du recensement.

Recensements :	1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971
Population :	Population totale
N ^{os} de question :	Variable directe : question 7 du questionnaire abrégé et question 12 du questionnaire complet
Réponses :	Voir les figures 5, 5A, 5B et 5C.
Remarques :	La question sur la langue maternelle est la seule question ayant trait à la langue qui est posée à l'ensemble de la population. Sur le questionnaire complet, quatre questions sur la langue ont été posées, l'une à la suite de l'autre, à un échantillon de 20 % de la population. La question sur la langue maternelle figurait après les questions sur la connaissance des langues et la question sur la langue parlée à la maison, c'était aussi le cas en 1991.

Le terme «à la maison» a été ajouté au libellé de la question sur la langue maternelle afin de préciser le contexte où la personne a appris la langue. Seules les deux langues officielles, le français et l'anglais, figuraient dans le questionnaire. Les autres langues pouvaient être inscrites en lettres dans l'espace prévu, c'était aussi le cas en 1991. Aux recensements antérieurs, les langues non officielles les plus répandues figuraient sur le questionnaire.

En 1996, seule l'existence d'une réponse écrite figurant sur le questionnaire abrégé était saisie sans que la langue précise soit saisie. Des renseignements détaillés sur la langue maternelle seront toutefois encore produits à partir des données recueillies auprès des personnes échantillonnées (20 % de la population) qui ont reçu le questionnaire complet.

Une instruction qui se retrouvait dans le *Guide du recensement de 1986* a été ajoutée sur le questionnaire de 1991, et conservée sur celui de 1996, dans le but de faciliter la tâche des répondants. Cette instruction se lisait comme suit : «Si cette personne ne comprend plus la première langue apprise, indiquez la seconde langue qu'elle a apprise.»

De plus, les instructions suivantes ont été fournies aux recensés dans le *Guide du recensement de 1996*.

Si la personne a appris deux langues en même temps dans la petite enfance, indiquez la langue qu'elle parlait le plus souvent **à la maison** avant d'aller à l'école. Indiquez deux langues seulement si la personne les utilisait également et si elle les comprend encore.

Dans le cas d'un enfant n'ayant pas encore appris à parler, indiquez la langue qui est utilisée le plus souvent à la maison pour lui parler. Inscrivez deux langues seulement si elles sont utilisées également pour parler à l'enfant, de sorte qu'il les apprendra en même temps.

Si la personne est **sourde ou muette**, indiquez la langue utilisée le plus souvent à la maison pour communiquer, y compris le langage gestuel.

Si une personne parle une **langue indienne ou autochtone**, indiquez la langue précise, si la personne parle ou connaît une langue indienne de l'Inde (tel le pendjabi ou l'hindi) ou une langue autochtone (tel le cri ou l'ojibway), **n'indiquez pas** «indien».

À des fins de comparabilité, l'annexe G fournit la liste des langues diffusées en 1986, 1991 et 1996.

Langue : Langue parlée à la maison

Langue que le recensé parlait le plus souvent à la maison au moment du recensement.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)

Population : Population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 11

Réponses : Voir les figures 5, 5A, 5B et 5C.

Remarques : Il s'agit de la même question qu'au recensement de 1991.

En 1991, l'expression «**le plus souvent**» a remplacé le terme «habituellement» qui avait été utilisé en 1981 et en 1986. L'instruction figurant dans le questionnaire a donc été supprimée (Si vous en parlez plus d'une, laquelle parlez-vous le plus souvent?). Les cases correspondant aux langues non officielles les plus répandues ont été enlevées, et seules les deux langues officielles, le français et l'anglais, figurent sur le questionnaire. Les autres langues pouvaient être inscrites en lettres dans l'espace prévu.

Les instructions suivantes étaient fournies aux recensés dans le *Guide du recensement de 1996*.

Indiquez la langue parlée **le plus souvent** à la maison.

Indiquez plus d'une langue seulement si toutes les langues sont utilisées également.

Dans le cas des **personnes qui vivent seules**, indiquez la langue dans laquelle vous vous sentez le plus à l'aise.

Dans **le cas d'un enfant n'ayant pas encore appris à parler**, indiquez la langue parlée le plus souvent à la maison; si on parle deux langues, indiquez celle qu'on utilise le plus souvent pour s'adresser à l'enfant; si les deux langues sont utilisées également, indiquez-les toutes les deux.

Si la personne est **sourde ou muette**, indiquez la langue utilisée le plus souvent à la maison pour communiquer, y compris le langage gestuel.

Si une personne parle une **langue indienne ou autochtone**, indiquez la langue précise, si la personne parle ou connaît une langue indienne de l'Inde (tel le pendjabi ou l'hindi) ou une langue autochtone (tel le cri ou l'ojobway), **n'indiquez pas** «indien».

À des fins de comparabilité, l'annexe G fournit la liste des langues diffusées en 1986, 1991 et 1996.

Langue : Première langue officielle parlée

Variable élaborée pour l'application de la *Loi sur les langues officielles*.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5)

Population : Population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N^{os} de question : Variable dérivée : questions 9, 11 et 12

Réponses : Sans objet

Remarques : Cette variable a été dérivée dans le cadre de l'application de la *Loi sur les langues officielles*.

La méthode de dérivation est décrite dans le règlement concernant l'emploi des langues officielles dans la prestation de services au public. Elle tient compte premièrement de la connaissance des deux langues officielles, deuxièmement de la langue maternelle et troisièmement de la langue parlée à la maison.

Les personnes qui peuvent soutenir une conversation en français seulement ont le français comme première langue officielle parlée. Les personnes qui peuvent soutenir une conversation en anglais seulement ont l'anglais comme première langue officielle parlée. Les réponses aux questions sur la langue maternelle et sur la langue parlée à la maison sont ensuite utilisées pour établir la première langue officielle parlée des personnes qui peuvent parler le français et l'anglais ou qui ne parlent ni l'une ni l'autre des langues officielles. On inclut dans la catégorie «Français» les personnes qui ont le français seulement ou le français et au moins une langue non officielle comme langue maternelle. Les personnes qui ont l'anglais seulement ou l'anglais et au moins une langue non officielle comme langue maternelle sont incluses dans la catégorie «Anglais». Pour les cas non encore classés, on inclut dans la catégorie «Français» les personnes ayant le français seulement ou le français et au moins une langue non officielle comme langue parlée à la maison. On procède de la même manière pour la catégorie «Anglais». La population se trouve ainsi classée dans deux catégories principales : d'une part le français et d'autre part l'anglais. Il faut ajouter deux catégories résiduelles pour les personnes qui n'ont pu être classées à l'aide des renseignements fournis : le français et l'anglais et ni le français ni l'anglais.

Veillez consulter les documents suivants pour obtenir plus de renseignements : *Règlement concernant l'emploi de l'une ou l'autre des langues officielles dans les communications avec le public et la prestation des services au public*, enregistré le 16 décembre 1991 conformément à l'article 85 de la *Loi sur les langues officielles*, L.R.C., ch. 32 (4^e supplément) et *Estimations de la population selon la première langue officielle parlée, 1991*, n° 94-320 au catalogue, Division de la démographie, Statistique Canada.

Lien avec la personne repère (Personne 1)

Lien de chaque membre du ménage avec la personne repère (Personne 1). Un membre du ménage peut être **apparenté** à la Personne 1 par le sang, par alliance, par union libre ou par adoption (par exemple, conjoint ou conjointe, partenaire en union libre, fils ou fille, père ou mère) ou encore être **non apparenté** (par exemple, chambreur, colocataire, employé).

Recensements : 1996*, 1991, 1986, 1981**, 1976***, 1971****

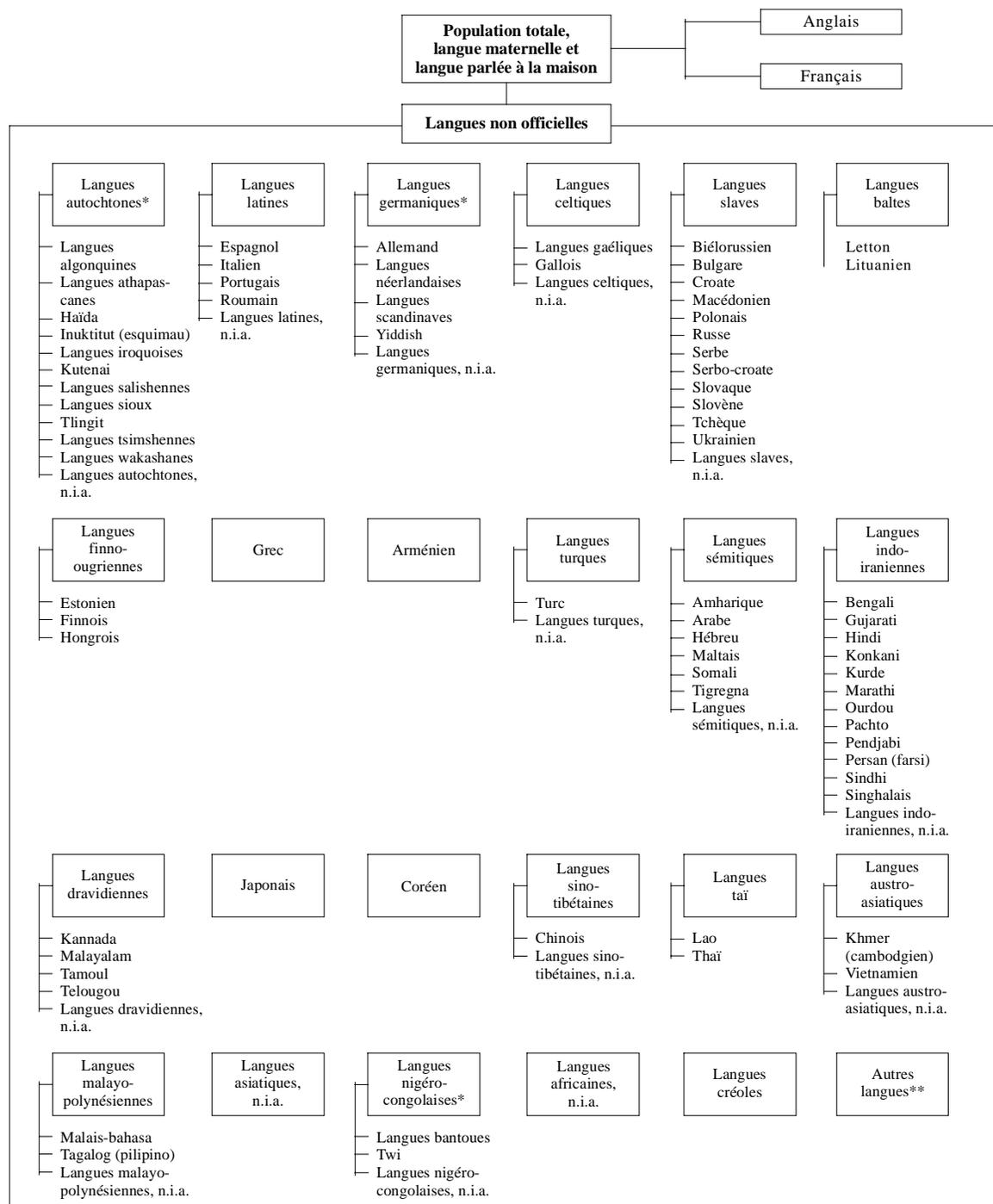
Population : Population totale

N° de question : Variable directe : question 2

Réponses : Personne 1

Apparenté à la Personne 1 – conjoint ou conjointe, partenaire en union libre, fils ou fille, père ou mère, frère ou soeur, gendre ou bru, beau-père ou belle-mère, beau-frère ou belle-soeur,

Figure 5. Langue maternelle, langue parlée à la maison et connaissance des langues non officielles



n.i.a. = non incluses ailleurs

Nota : Des données seront également disponibles dans les cas où le recensé déclare plus d'une langue à la question 7 de la formule 2A ou à la question 10, 11 ou 12 de la formule 2B.

* Voir les figures 5A, 5B et 5C à la page suivante pour les catégories détaillées de langues autochtones, de langues germaniques et de langues nigéro-congolaises.

** Pour la connaissance des langues non officielles, les langues non verbales sont distinguées.

Figure 5A. Langues autochtones

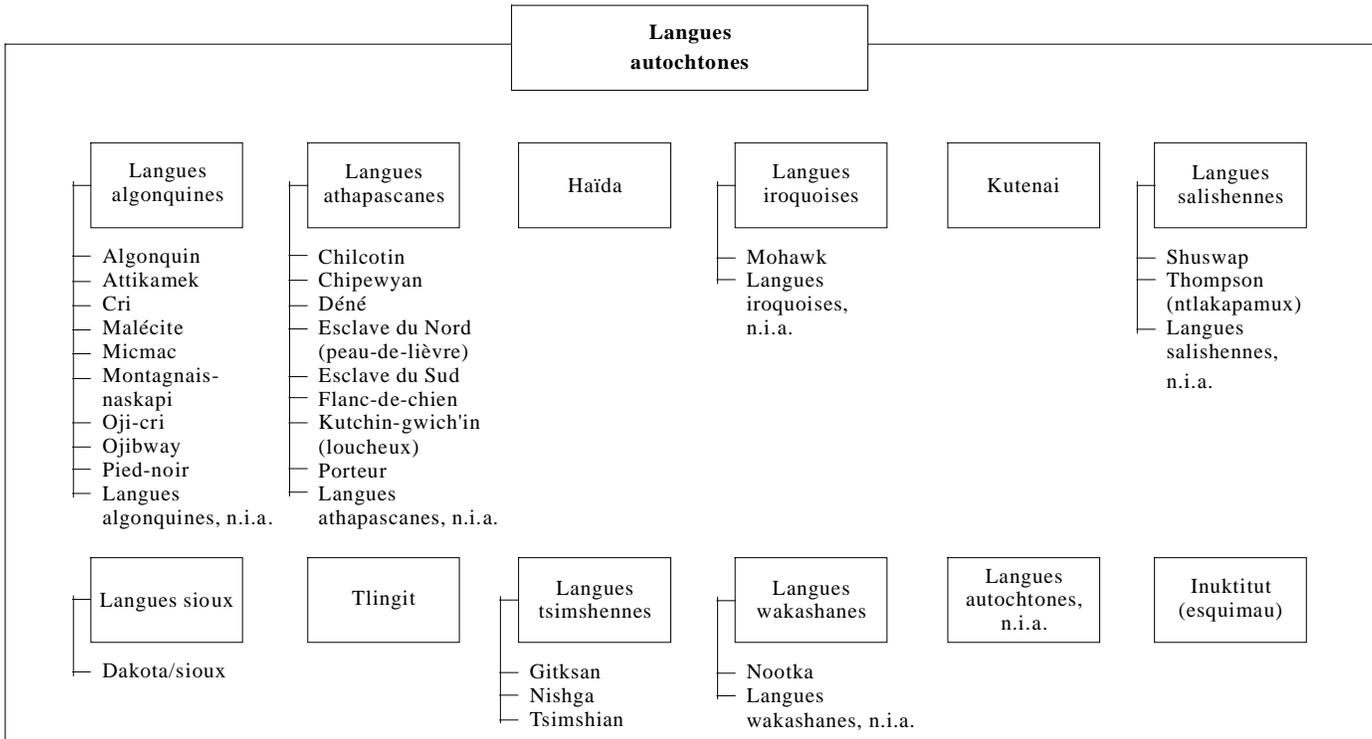


Figure 5B. Langues germaniques

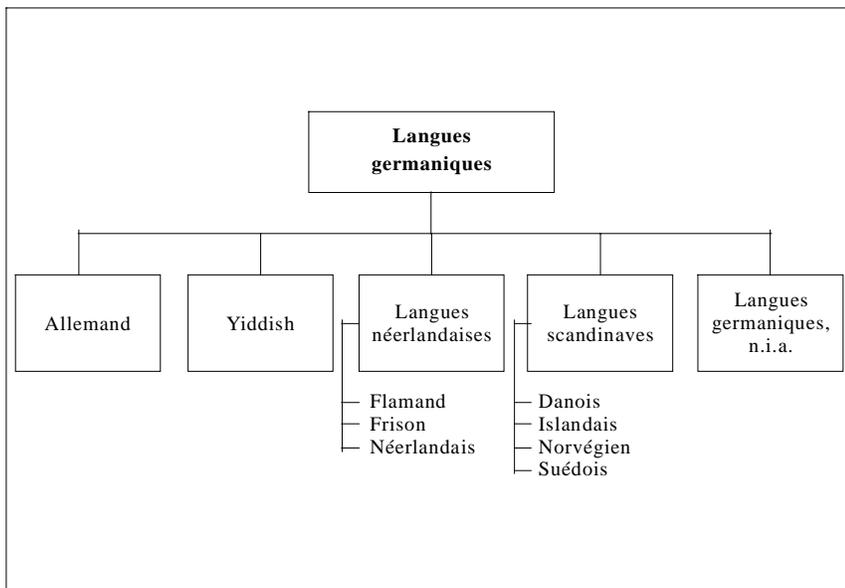
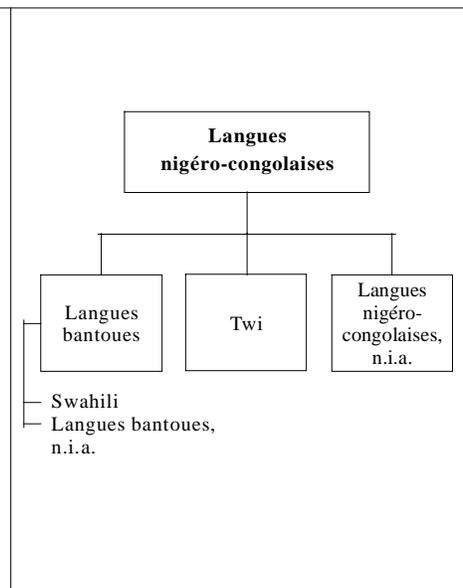


Figure 5C. Langues nigéro-congolaises



n.i.a. = non incluses ailleurs

grand-père ou grand-mère, petit-fils ou petite-fille, neveu ou nièce, autre personne apparentée à la Personne 1 (non précisée ailleurs) et son conjoint ou sa conjointe, son ou sa partenaire en union libre, ses fils ou filles

Non apparentée à la Personne 1 – chambreur ou chambreuse, conjoint de la chambreuse ou conjointe du chambreur, partenaire en union libre du chambreur ou de la chambreuse, fils ou fille du chambreur ou de la chambreuse, colocataire, conjoint de la colocataire ou conjointe du colocataire, partenaire en union libre du colocataire ou de la colocataire, fils ou fille du colocataire ou de la colocataire, employé(e), conjoint de l'employée ou conjointe de l'employé, partenaire en union libre de l'employé(e), fils ou fille de l'employé(e), associé(e) dans une colonie huttérite, conjointe ou conjoint de l'associé(e) dans une colonie huttérite, fils ou fille de l'associé(e) dans une colonie huttérite, pensionnaire d'un établissement institutionnel

Remarques :

* Au recensement de 1996, les réponses écrites de la question 2 (Lien avec la Personne 1) de la formule 2A ont été saisies et traitées comme «Autres réponses écrites». Les réponses écrites des formules 2B, 2C, 2D et 3 (des logements collectifs) ont été saisies telles que déclarées par les répondants. Contrairement aux recensements précédents, les données publiées du recensement de 1996 sur les familles seront tirées de la base de données-échantillon. Pour de plus amples renseignements, voir le *Rapport technique du recensement de 1996 sur les familles*.

** Au recensement de 1981, l'expression «**Personne 1**» a remplacé celle de «**chef de ménage**» pour désigner la personne repère du ménage. La Personne 1 peut être l'une ou l'autre des personnes suivantes :

- soit le conjoint ou la conjointe au sein d'un couple marié vivant dans le logement;
- l'un ou l'autre des partenaires vivant en union libre;
- soit le père ou la mère, lorsque seulement un des deux vit avec son ou ses enfants célibataires (jamais mariés), quel que soit leur âge.

Si aucune de ces catégories ne s'applique, n'importe quel adulte du ménage peut être considéré comme la Personne 1.

*** Lors du recensement de 1976, le chef du ménage était :

- l'époux ou l'épouse;
- le père ou la mère, lorsque seulement un des deux vivait avec ses enfants célibataires (jamais mariés);
- tout membre d'un groupe partageant un logement à parts égales.

**** Lors du recensement de 1971, le chef du ménage était :

- l'époux plutôt que l'épouse;
- le père ou la mère, lorsque seulement un des deux vivait avec ses enfants célibataires (jamais mariés);
- tout membre d'un groupe partageant un logement à parts égales.

Lieu de naissance

Province ou territoire de naissance pour les personnes nées au Canada ou pays de naissance pour les personnes nées à l'extérieur du Canada.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961

Population : Population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 13

Réponses : Consultez l'annexe H pour une comparaison des lieux de naissance répertoriés en 1996, 1991 et 1986.

Remarques : Les recensés devaient déclarer leur lieu de naissance d'après les frontières qui existaient le jour du recensement, soit le 14 mai 1996.

Les personnes nées dans une région du Canada qui faisait partie des Territoires du Nord-Ouest au moment de leur naissance, mais qui depuis fait partie d'une province du Canada, devaient indiquer leur lieu de naissance d'après les frontières actuelles des provinces. Les personnes nées à Terre-Neuve ou au Labrador avant l'entrée de cette province dans la Confédération en 1949 devaient déclarer «Terre-Neuve».

Les personnes nées dans un des six comtés de l'Irlande du Nord devaient répondre «Royaume-Uni», alors que les personnes nées dans un des autres comtés de la République d'Irlande devaient inscrire «Éire» dans l'espace prévu.

Les personnes nées dans l'ancienne URSS, dans l'ancienne Yougoslavie ou dans l'ancienne Tchécoslovaquie devaient inscrire le nom de la république ou du pays indépendant selon les frontières au 14 mai 1996, jour du recensement.

Les recensés qui n'étaient pas sûrs de leur pays de naissance à cause des changements de frontières devaient écrire le nom de la ville, de la province ou de l'État le plus proche, dans l'espace prévu à cet effet.

Les pays pour lesquels il existe des données de 1996, ainsi que les pays correspondants en 1991 et en 1986, figurent à l'annexe H. La classification des pays selon les régions géographiques et les continents est également présentée à l'annexe H.

Minorités visibles

Groupe de minorités visibles auquel le recensé appartient. Selon la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, font partie des minorités visibles «les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche».

La population des minorités visibles comprend les groupes suivants : Chinois, Sud-Asiatique, Noir, Arabe/Asiatique occidental, Philippin, Asiatique du Sud-Est, Latino-Américain, Japonais, Coréen et personne originaire des îles du Pacifique.

C'est lors du recensement de 1996 qu'on a posé, pour la première fois, une question directe pour fournir des données sur les minorités visibles. Les renseignements portant sur la population des minorités visibles sont obtenus à partir de la question sur le groupe de population (question 19).

Mobilité : Agglomération de recensement de résidence actuelle

Agglomération de recensement (AR) où est située la résidence actuelle (1996) du recensé.

Mobilité : Division de recensement de résidence actuelle

Division de recensement (DR) dans laquelle se trouve le lieu habituel de résidence actuelle (1996) du recensé.

Mobilité : Province ou territoire de résidence actuelle

Principale division politique du Canada où est située la résidence actuelle le jour du recensement.

Mobilité : Région métropolitaine de recensement de résidence actuelle

Variable indiquant la région métropolitaine de recensement (RMR) où est située la résidence actuelle le jour du recensement.

Mobilité : Subdivision de recensement de résidence actuelle

Subdivision de recensement (SDR) dans laquelle se trouve le lieu habituel de résidence actuelle (1996) du recensé.

Mobilité 1 : Classification du lieu de résidence (milieu rural ou urbain) 1 an auparavant

Classification (en milieu rural ou urbain) de la municipalité ou de la subdivision de recensement (SDR) dans laquelle le recensé avait sa résidence habituelle le 14 mai 1995, soit un an avant le jour du recensement. Ce concept s'applique uniquement au sous-univers Mobilité (1 an auparavant).

Recensement : 1996 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 1 an et plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada

N° de question : Variable dérivée : question 22, classification en milieu rural ou urbain

Réponses : Sans objet

Remarques : Cette variable dérivée correspond à la classification en milieu rural ou urbain de la SDR de 1996 où la personne avait son domicile habituel le 14 mai 1995, soit un an avant le jour du recensement.

Le lieu de résidence un an auparavant est classé rural ou urbain selon la classification rurale ou urbaine de 1996 de la SDR de résidence 1 an auparavant. Bien que la plupart des SDR soient classées **soit** rurales **ou** urbaines, certaines SDR sont mixtes. En pareils cas, on a attribué aux migrants la classification rurale ou urbaine du lieu de résidence un an auparavant de façon proportionnelle, selon le ratio de 1996 de la population rurale et urbaine de la SDR «mixte» dans laquelle ils résidaient un an auparavant.

Pour les personnes n'ayant pas déménagé et les non-migrants, la SDR de résidence 1 an auparavant est la même que la SDR actuelle de résidence. La variable **Classification du lieu de résidence (milieu rural ou urbain) 1 an auparavant** ne s'applique pas aux migrants externes.

Pour obtenir la définition des concepts de **Région rurale** et **Région urbaine (RU)**, consultez la section portant sur la géographie.

Reportez-vous également aux «Remarques» pour la variable **Mobilité 1 : Mobilité – Lieu de résidence 1 an auparavant** et à la figure 6.

Mobilité 1 : Composantes de migration (interne et externe)

Variable dérivée portant sur les types de migrants.

Les migrants infraprovinciaux sont des personnes ayant déménagé qui, le jour du recensement, demeuraient dans une subdivision de recensement autre que celle où elles résidaient un an plus tôt, dans la même province.

Les migrants interprovinciaux sont des personnes ayant déménagé qui, le jour du recensement, demeuraient dans une subdivision de recensement autre que celle où elles résidaient un an plus tôt, dans une province différente.

Les migrants externes sont des personnes ayant déménagé qui demeuraient au Canada le jour du recensement, mais qui résidaient à l'extérieur du Canada un an plus tôt.

Recensement : 1996 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 1 an et plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada

N° de question : Variable dérivée : question 22

Mobilité 1 : Division de recensement de résidence 1 an auparavant

Division de recensement (DR) dans laquelle se trouvait le lieu habituel de résidence du recensé le 14 mai 1995, soit un an avant le jour du recensement. Ce concept s'applique uniquement au sous-univers Mobilité (1 an auparavant).

Recensement : 1996 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 1 an et plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada

N° de question : Variable directe : question 22

Réponses : À la question sur la mobilité un an auparavant, les répondants devaient inscrire le nom de la «municipalité» et de la «province» de résidence un an auparavant.

Cette réponse en lettres est ensuite convertie en code à sept chiffres selon la Classification géographique type (CGT) (consultez la section portant sur la géographie). Le code à quatre chiffres de la division de recensement fait partie du code à sept chiffres de la CGT. Il correspond à un code de province ou de territoire à deux chiffres suivi d'un code de division de recensement à deux chiffres.

Remarques : Les répondants ayant indiqué qu'ils «Habitaient un ou une autre ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne du Canada» un an auparavant (migrants internes) devaient indiquer le nom de l'endroit et de la province. La ville, le village, le canton, la municipalité ou la réserve indienne correspond à la subdivision de recensement (SDR) et n'appartient qu'à une seule division de recensement (DR).

La DR de résidence 1 an auparavant est déterminée selon les limites de 1996.

Pour les personnes n'ayant pas déménagé et les non-migrants, la division de recensement de résidence 1 an auparavant est la même que la division de recensement de résidence actuelle. La variable ***Division de recensement de résidence 1 an auparavant*** ne s'applique pas aux migrants externes.

Pour obtenir la correspondance avec la DR actuelle de résidence et la définition du concept de DR, reportez-vous à la variable ***Division de recensement (DR)*** dans la section portant sur la géographie.

Reportez-vous également aux «Remarques» pour la variable ***Mobilité 1 : Mobilité – Lieu de résidence 1 an auparavant*** et à la figure 6.

Mobilité 1 : Genre de subdivision de recensement de résidence 1 an auparavant

Classification du genre de subdivision de recensement (SDR) de la SDR (réserve indienne, village, ville, canton ou municipalité) où la personne avait son domicile habituel le 14 mai 1995, soit un an avant le jour du recensement. Ce concept s'applique uniquement au sous-univers Mobilité (1 an auparavant).

Recensement : 1996 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 1 an et plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada

N° de question : Variable dérivée : question 22, genre de SDR selon la classification de 1996

Réponses : Sans objet

Remarques : Le genre correspond au statut municipal de la subdivision de recensement. Les subdivisions de recensement sont classées en divers genres, selon les appellations officielles adoptées par les autorités provinciales ou fédérales. La liste des genres de SDR est présentée au tableau 5, dans la section portant sur la géographie.

Pour obtenir plus de renseignements sur les genres de SDR, reportez-vous aux «Notes spéciales, considérations d'ordre qualitatif et applications» dans la section portant sur la géographie.

Le genre de SDR de résidence 1 an auparavant est déterminé selon les limites et le statut municipal de 1996.

Cette nouvelle variable en 1996 permettra d'analyser les courants migratoires entre les différents genres de SDR. Par exemple, on pourra extraire des données sur la mobilité et la migration en rapport avec les réserves indiennes, les villages nordiques et les hameaux.

Mobilité 1 : Mobilité – Lieu de résidence 1 an auparavant

La mobilité est déterminée d'après le lien entre le domicile habituel d'une personne le jour du recensement et son domicile habituel un an plus tôt. Il s'agit d'une **personne n'ayant pas déménagé** si son domicile n'a pas changé dans l'intervalle; sinon, il s'agit d'une **personne ayant déménagé**. Cette catégorisation correspond à la mobilité (1 an auparavant). Dans la catégorie des **personnes ayant déménagé**, on peut également distinguer les **non-migrants** et les **migrants**; cette distinction correspond au statut migratoire.

Les **personnes n'ayant pas déménagé** sont celles qui, le jour du recensement, demeuraient à la même adresse que celle où elles résidaient un an plus tôt.

Les **personnes ayant déménagé** sont celles qui, le jour du recensement, demeuraient à une autre adresse que celle où elles résidaient un an plus tôt.

Figure 6. Variables sur la mobilité du recensement de 1996

Variables sur la mobilité 1
<p>Mobilité – Lieu de résidence 1 an auparavant</p> <p style="padding-left: 40px;">Subdivision de recensement de résidence 1 an auparavant*</p> <p style="padding-left: 40px;">Division de recensement de résidence 1 an auparavant*</p> <p style="padding-left: 40px;">Province ou territoire de résidence 1 an auparavant</p> <p style="padding-left: 40px;">Pays de résidence 1 an auparavant</p> <p style="padding-left: 80px;">Région métropolitaine de recensement ou agglomération de recensement de résidence 1 an auparavant*</p> <p style="padding-left: 80px;">Genre de subdivision de recensement de résidence 1 an auparavant*</p> <p style="padding-left: 80px;">Classification du lieu de résidence (milieu rural ou urbain) 1 an auparavant*</p> <p style="padding-left: 120px;">Taille de la population de la subdivision de recensement de résidence 1 an auparavant*</p> <p style="padding-left: 120px;">Taille de la population de la subdivision de recensement de résidence actuelle*</p>

Variables sur la mobilité 5
<p>Mobilité – Lieu de résidence 5 ans auparavant</p> <p style="padding-left: 40px;">Subdivision de recensement de résidence 5 ans auparavant</p> <p style="padding-left: 40px;">Division de recensement de résidence 5 ans auparavant</p> <p style="padding-left: 40px;">Province ou territoire de résidence 5 ans auparavant</p> <p style="padding-left: 40px;">Pays de résidence 5 ans auparavant</p> <p style="padding-left: 80px;">Région métropolitaine de recensement ou agglomération de recensement de résidence 5 ans auparavant</p> <p style="padding-left: 80px;">Genre de subdivision de recensement de résidence 5 ans auparavant</p> <p style="padding-left: 80px;">Classification du lieu de résidence (milieu rural ou urbain) 5 ans auparavant</p> <p style="padding-left: 120px;">Taille de la population de la subdivision de recensement de résidence 5 ans auparavant</p> <p style="padding-left: 120px;">Taille de la population de la subdivision de recensement de résidence actuelle</p>

* Nouvelle variable pour le recensement de 1996.

Les **non-migrants** sont des personnes ayant déménagé qui, le jour du recensement, demeuraient à une autre adresse **mais** dans la même subdivision de recensement (SDR) que celle où elles résidaient un an plus tôt.

Les **migrants** sont des personnes ayant déménagé qui, le jour du recensement, demeuraient dans une SDR autre que celle où elles résidaient un an plus tôt (**migrants internes**) ou qui résidaient à l'extérieur du Canada un an plus tôt (**migrants externes**).

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 1 an et plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada

N° de question : Variable dérivée : question 22

Réponses : Sans objet

Remarques : Cette variable est dérivée à partir des catégories de réponses suivantes : Habitaient à l'adresse actuelle; Habitaient la même subdivision de recensement (SDR), **mais** à une autre adresse; Habitaient une autre SDR au Canada (le répondant doit indiquer le nom de la SDR [municipalité] et de la province ou du territoire); Habitaient en dehors du Canada (le répondant doit indiquer le nom du pays).

En 1991, contrairement à la variable **Mobilité 5 : Mobilité – Lieu de résidence 5 ans auparavant**, le lieu de résidence 1 an auparavant a été limité à l'échelon provincial. En 1996, la couverture géographique du lieu de résidence 1 an auparavant est identique à celle du lieu de résidence 5 ans auparavant. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le statut migratoire, reportez-vous à la variable **Mobilité 5 : Mobilité – Lieu de résidence 5 ans auparavant** et à la figure 7.

Pour obtenir de l'information sur la comparabilité historique des données sur la variable **Mobilité – Lieu de résidence 5 ans auparavant** à partir de 1961, reportez-vous à l'annexe I.

Dans le cas des personnes âgées de 15 ans et plus qui n'ont pas répondu à cette question, les données sur la mobilité (1 an auparavant) ont été imputées selon l'ordre de priorité suivant : a) par un ajustement déterministe; b) d'après les renseignements obtenus sur les autres membres de la famille; c) d'après les renseignements fournis par un autre recensé ayant le même profil démographique pour certaines variables; d) par la méthode d'imputation par défaut, c'est-à-dire un choix arbitraire.

Pour les personnes âgées de 1 à 14 ans, les données sur la mobilité ont été imputées d'après les réponses fournies par un autre membre de la famille. Dans le cas des personnes hors famille de recensement (ne demeurant pas dans un logement collectif), l'imputation a été effectuée d'après l'information déclarée par la Personne 1 du ménage en question. Pour ce qui est des personnes hors famille de recensement demeurant dans un logement collectif, les données sur la mobilité (1 an auparavant) ont été imputées d'après les renseignements fournis par un autre recensé dont les valeurs étaient les mêmes pour certaines variables.

En ce qui concerne la **migration externe**, les **immigrants** (personnes qui vivaient à l'extérieur du Canada un an auparavant, mais qui résidaient au Canada le jour du recensement) ont été dénombrés. Il ne faut pas confondre ces personnes avec les «immigrants reçus»; reportez-vous à la variable **Immigration : Année d'immigration**. Lorsqu'ils déclarent leur pays de résidence un an auparavant, les migrants externes doivent indiquer le pays en question d'après ses frontières actuelles. Les **émigrants** (personnes qui résidaient au Canada un an auparavant mais qui n'y demeuraient pas le jour du recensement) n'ont pas été dénombrés.

Différents types de **migration interne** sont établis d'après divers regroupements de SDR (par exemple, DR, RMR). À partir de la base de données, il est possible d'élaborer des produits relatifs à l'**immigration interne**, l'**émigration interne**, le **solde migratoire interne**, les **courants migratoires** et les **matrices origine-destination**.

L'**immigration interne** désigne tout déplacement, au cours des 12 mois ayant précédé le recensement, vers une SDR (ou un regroupement de SDR) à partir d'un lieu d'origine quelconque au Canada. Les personnes qui ont effectué des déplacements de ce genre sont des **entrants (immigrants internes)**.

L'**émigration interne** désigne tout déplacement, au cours des 12 mois ayant précédé le recensement, à partir d'une SDR (ou d'un regroupement de SDR) vers un lieu de destination quelconque au Canada. Les personnes qui ont effectué des déplacements de ce genre sont des **sortants (émigrants internes)**.

Le **solde migratoire interne** correspond au nombre d'entrants (immigrants internes) arrivés dans une SDR (ou un regroupement de SDR) au cours des 12 mois ayant précédé le recensement, moins le nombre de sortants (émigrants internes) ayant quitté cette SDR (ou ce regroupement de SDR) pendant la même période.

Un **courant migratoire** désigne un groupe de migrants qui ont la même SDR (ou regroupement de SDR) d'origine et la même SDR (ou regroupement de SDR) de destination.

Une **matrice origine-destination** désigne des données sur les migrants, qui ont été classées par recouplement selon le lieu d'origine (SDR ou regroupement de SDR) et le lieu de destination (SDR ou regroupement de SDR) pour former une matrice de courants migratoires, ou un ensemble de paires de courants migratoires, chaque paire représentant un mouvement en sens opposés.

Le concept de «migrants» est défini au niveau des SDR. Pour les niveaux géographiques inférieurs, comme les secteurs de dénombrement (SD) et les secteurs de recensement (SR), la distinction entre la population des migrants et des non-migrants est faite au niveau de la SDR correspondant au SD ou au SR. Par exemple, les migrants au sein d'un SR sont les personnes qui sont originaires d'une SDR différente, alors que les non-migrants sont celles qui ont déménagé à l'intérieur de la même SDR, même s'ils sont passés d'un SR à un autre à l'intérieur de la même SDR ou ont déménagé à l'intérieur du même SR.

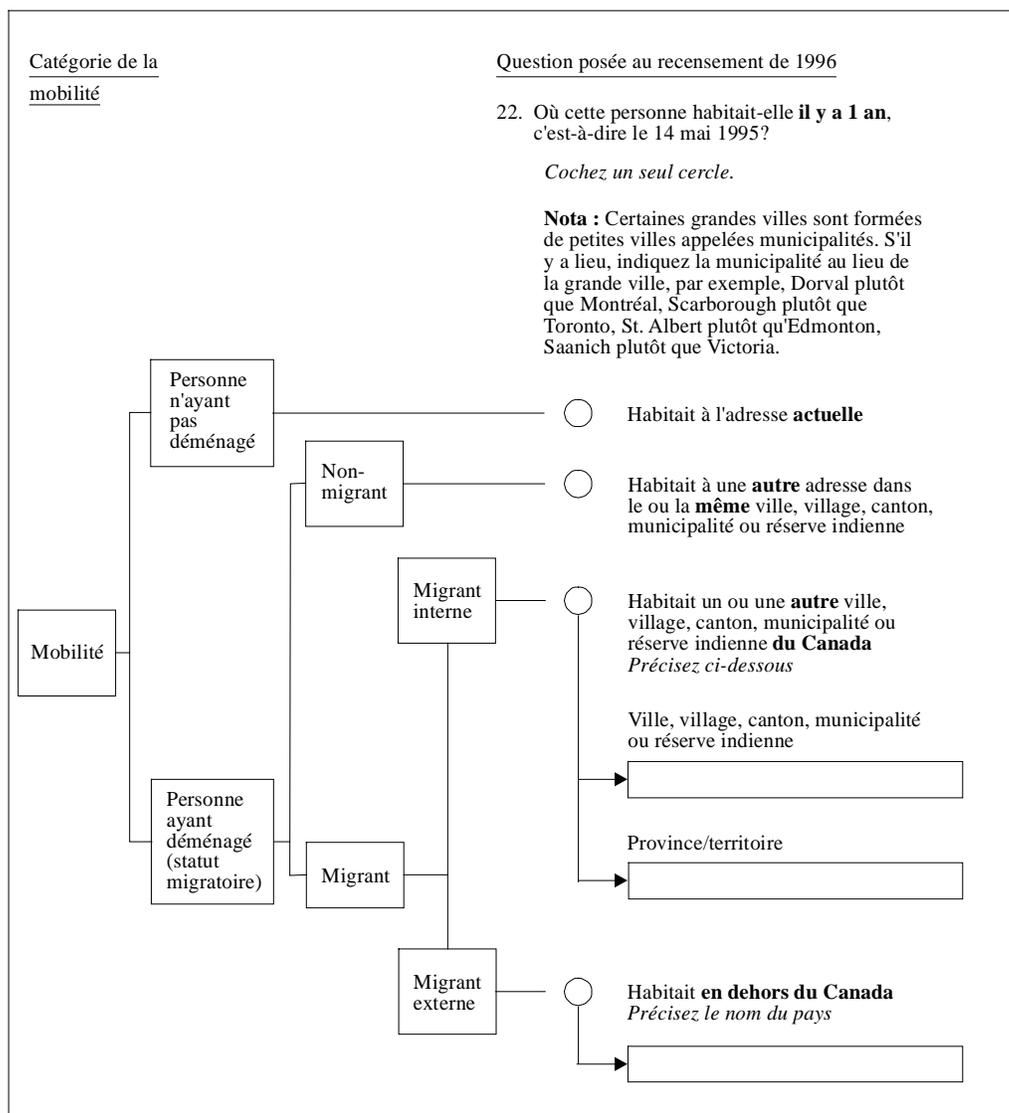
Lorsque l'on totalise les données sur le lieu habituel de résidence un an auparavant selon le lieu actuel de résidence, toutes les régions géographiques sont indiquées selon leurs limites de 1996, même s'il est question du lieu de résidence en 1995. Cela s'applique à tous les changements de limites entre les recensements (par exemple, régions métropolitaines de recensement, divisions de recensement, subdivisions de recensement).

Pour obtenir de plus amples renseignements, reportez-vous aux variables **Mobilité 1** suivantes : **Division de recensement de résidence 1 an auparavant, Région métropolitaine de recensement ou agglomération de recensement de résidence 1 an auparavant, Subdivision de recensement de résidence 1 an auparavant, Genre de subdivision de recensement de résidence 1 an auparavant, Pays de résidence 1 an auparavant, Taille de la population de la subdivision de recensement de résidence 1 an auparavant, Taille de la population de la subdivision de recensement de résidence actuelle, Province ou territoire de résidence 1 an auparavant, Classification du lieu de résidence (milieu rural ou urbain) 1 an auparavant.** Consultez également la figure 6 et la section portant sur la géographie pour connaître les lieux actuels de résidence correspondants (par exemple, province, division de recensement) et les définitions des concepts géographiques.

Il convient de prendre note que des données ne sont pas publiées pour toutes les classifications possibles de la mobilité et de la migration. Elles peuvent toutefois faire l'objet de demandes spéciales, sous réserve des contraintes en matière de confidentialité.

Le lecteur est prié de se reporter à la figure 7, qui illustre les liens existant entre la question sur le lieu de résidence 1 an auparavant posée lors du recensement de 1996 et le cadre théorique de la mobilité (1 an auparavant).

Figure 7. Liens entre la catégorie de la mobilité et la question du recensement de 1996 sur le lieu de résidence un an auparavant



Mobilité 1 : Pays de résidence 1 an auparavant

Pays dans lequel se trouvait le lieu habituel de résidence du recensé le 14 mai 1995, soit un an avant le jour du recensement. Ce concept s'applique uniquement au sous-univers Mobilité (1 an auparavant).

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 1 an et plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada

N° de question : Variable directe : question 22

Réponses : À la question sur la mobilité un an auparavant, les répondants devaient inscrire le nom du «pays» de résidence un an auparavant. Cette réponse en lettres est ensuite convertie en code à trois chiffres selon la classification des lieux de naissance.

Remarques : Les répondants ayant indiqué qu'ils «Habitaient en dehors du Canada» (migrants externes) devaient indiquer le nom de leur pays de résidence un an auparavant selon les frontières actuelles de ce pays. La variable ***Pays de résidence 1 an auparavant*** ne s'applique pas aux migrants internes, aux non-migrants ni aux personnes n'ayant pas déménagé.

Il n'y a pas de variable «Pays actuel de résidence» correspondante, puisque les personnes qui demeuraient au Canada un an auparavant, mais qui n'y habitaient pas le jour du recensement, ne sont pas dénombrées.

Consultez également les «Remarques» pour la ***variable Mobilité 1 : Mobilité – Lieu de résidence 1 an auparavant*** et la figure 6.

Mobilité 1 : Province ou territoire de résidence 1 an auparavant

Province ou territoire où le recensé avait son domicile habituel le 14 mai 1995, soit un an avant le jour du recensement. Ce concept s'applique uniquement au sous-univers Mobilité (1 an auparavant).

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 1 an et plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada

N° de question : Variable directe : question 22

Réponses : À la question sur la mobilité un an auparavant, les répondants devaient inscrire le nom de la «municipalité» et de la «province» de résidence un an auparavant. Cette réponse en lettres est ensuite convertie en code à sept chiffres selon la Classification géographique type (CGT) (consultez la section portant sur la géographie). Le code à deux chiffres de la province ou du territoire fait partie du code à sept chiffres de la CGT.

Remarques : Les répondants ayant indiqué qu'ils «Habitaient un ou une autre ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne du Canada» un an auparavant (migrants internes) devaient indiquer le nom de la municipalité et de la province.

Pour les personnes n'ayant pas déménagé et les non-migrants, la province ou le territoire de résidence 1 an auparavant est le même que la province ou le territoire de résidence actuel. La variable *Province ou territoire de résidence 1 an auparavant* ne s'applique pas aux migrants externes.

Pour obtenir la correspondance avec la province ou le territoire actuel de résidence, reportez-vous aux variables *Province* et *Territoire* dans la section portant sur la géographie.

Consultez également les «Remarques» pour la variable *Mobilité 1 : Mobilité – Lieu de résidence 1 an auparavant* et la figure 6.

Mobilité 1 : Région métropolitaine de recensement ou agglomération de recensement de résidence 1 an auparavant

Région métropolitaine de recensement (RMR), agglomération de recensement (AR) ou région autre qu'une RMR/AR dans laquelle se trouvait le lieu habituel de résidence du recensé le 14 mai 1995, soit un an avant le jour du recensement. Ce concept s'applique uniquement au sous-univers Mobilité (1 an auparavant).

Recensement : 1996 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 1 an et plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada

N° de question : Variable dérivée : question 22

Réponses : Sans objet

Remarques : Il s'agit d'une variable dérivée à laquelle correspond un code de RMR/AR pour les personnes dont la subdivision de recensement (SDR) de résidence un an auparavant fait partie d'une RMR/AR; s'il s'agit d'une région autre qu'une RMR/AR, la valeur est zéro (0). Pour obtenir des renseignements sur l'appariement des noms de RMR/AR aux codes et aux SDR qui les composent, reportez-vous à la *Classification géographique type de 1996*, volumes I et II, n^{os} 12-571-XPB et 12-572-XPB au catalogue.

Comme dans le cas des subdivisions de recensement (SDR) et des divisions de recensement (DR), la RMR/AR de résidence 1 an auparavant est déterminée selon les limites de 1996.

Les migrants dont la SDR de résidence un an auparavant se trouve dans la même RMR/AR que leur SDR actuelle de résidence (d'après les limites de 1996) sont considérés comme des migrants intra-RMR/AR. Les migrants dont la SDR actuelle de résidence (le 14 mai 1996) est dans une autre RMR/AR qu'il y a un an sont classés comme migrants inter-RMR/AR. Les personnes qui

demeuraient dans une RMR/AR un an auparavant (14 mai 1995) et dont le lieu actuel de résidence (14 mai 1996) se trouve ailleurs (autre RMR/AR ou région autre qu'une RMR/AR) au Canada sont des sortants (émigrants internes) de cette RMR/AR. Les personnes dont le lieu actuel de résidence (14 mai 1996) se trouve dans une RMR/AR et qui demeuraient ailleurs (autre RMR/AR ou région autre qu'une RMR/AR) au Canada un an auparavant sont des entrants (immigrants internes) de cette RMR/AR.

Pour obtenir la correspondance avec la RMR/AR actuelle de résidence et la définition du concept de RMR/AR, reportez-vous aux variables *Région métropolitaine de recensement (RMR)* et *Agglomération de recensement (AR)* dans la section portant sur la géographie.

Consultez également les «Remarques» pour la *variable Mobilité 1 : Mobilité – Lieu de résidence 1 an auparavant* et la figure 6.

Mobilité 1 : Subdivision de recensement de résidence 1 an auparavant

Municipalité ou subdivision de recensement (SDR) dans laquelle se trouvait le lieu habituel de résidence du recensé le 14 mai 1995, soit un an avant le jour du recensement. Ce concept s'applique uniquement au sous-univers Mobilité (1 an auparavant).

Recensement : 1996 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 1 an et plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada

N° de question : Variable directe : question 22

Réponses : À la question sur la mobilité un an auparavant, les répondants devaient inscrire le nom de la «municipalité» et de la «province» de résidence un an auparavant. Cette réponse en lettres est ensuite convertie en code à sept chiffres selon la Classification géographique type (CGT) (consultez la section portant sur la géographie). Ce code comporte deux chiffres pour la province ou le territoire, suivis de deux chiffres pour la division de recensement, et se termine par trois chiffres pour la subdivision de recensement.

Remarques : Les répondants ayant indiqué qu'ils «Habitaient un ou une autre ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne du Canada» un an auparavant (migrants internes) devaient indiquer le nom de la municipalité et de la province. La ville, le village, le canton, la municipalité ou la réserve indienne correspond à la subdivision de recensement (SDR).

La SDR de résidence 1 an auparavant est déterminée selon les limites de 1996.

Pour les personnes n'ayant pas déménagé et les non-migrants, la subdivision de recensement de résidence 1 an auparavant est la même que la subdivision de recensement de résidence actuelle. La variable *Subdivision de recensement de résidence 1 an auparavant* ne s'applique pas aux migrants externes.

Pour obtenir la correspondance avec la SDR actuelle de résidence et la définition du concept de SDR, reportez-vous à la variable *Subdivision de recensement (SDR)* dans la section portant sur la géographie.

Reportez-vous également aux «Remarques» pour la variable *Mobilité 1 : Mobilité – Lieu de résidence 1 an auparavant* et à la figure 6.

Mobilité 1 : Taille de la population de la subdivision de recensement de résidence actuelle

Taille de la population actuelle (1996) de la municipalité ou de la subdivision de recensement (SDR) dans laquelle le recensé avait son domicile habituel le jour du recensement. Ce concept s'applique uniquement au sous-univers Mobilité (1 an auparavant).

Recensement : 1996 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 1 an et plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada

N° de question : Variable dérivée : question 22, chiffres de population

Réponses : Sans objet

Remarques : Cette variable dérivée correspond à la taille de la population en 1996 de la subdivision de recensement où se trouvait le lieu habituel de résidence du recensé le jour du recensement (14 mai 1996).

Pour certaines SDR, la taille de la population est «zéro».

Pour obtenir la définition du concept de subdivision de recensement (SDR), consultez la section portant sur la géographie.

Reportez-vous également à la variable correspondante *Mobilité 1 : Taille de la population de la subdivision de recensement de résidence 1 an auparavant*, aux «Remarques» pour la variable *Mobilité 1 : Mobilité – Lieu de résidence 1 an auparavant* et à la figure 6.

Mobilité 1 : Taille de la population de la subdivision de recensement de résidence 1 an auparavant

Taille de la population actuelle de la municipalité ou de la subdivision de recensement (SDR) dans laquelle le recensé avait son domicile habituel le 14 mai 1995, soit un an avant le jour du recensement. Ce concept s'applique uniquement au sous-univers Mobilité (1 an auparavant).

Recensement : 1996 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 1 an et plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada

N° de question : Variable dérivée : question 22, chiffres de population

Réponses : Sans objet

Remarques : Cette variable dérivée correspond à la taille de la population en 1996 de la subdivision de recensement où se trouvait le lieu habituel de résidence du recensé un an auparavant, soit le 14 mai 1995.

La taille de la SDR est déterminée d'après la population de 1996. Il peut y avoir des SDR où des personnes demeuraient un an auparavant, dont la population soit nulle en 1996.

Pour les personnes n'ayant pas déménagé et les non-migrants, la SDR de résidence 1 an auparavant est la même que la SDR actuelle de résidence. La variable *Taille de la population de la subdivision de recensement de résidence 1 an auparavant* ne s'applique pas aux migrants externes.

Pour obtenir la définition du concept de *subdivision de recensement (SDR)*, consultez la section portant sur la géographie.

Reportez-vous également à la variable correspondante *Mobilité 1 : Taille de la population de la subdivision de recensement de résidence actuelle*, aux «Remarques» pour la variable *Mobilité 1 : Mobilité – Lieu de résidence 1 an auparavant* et à la figure 6.

Mobilité 5 : Classification du lieu de résidence (milieu rural ou urbain) 5 ans auparavant

Classification (en milieu rural ou urbain) de la municipalité ou de la subdivision de recensement (SDR) dans laquelle le recensé avait sa résidence habituelle le 14 mai 1991, soit cinq ans avant le jour du recensement. Ce concept s'applique uniquement au sous-univers Mobilité (5 ans auparavant).

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 5 ans et plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada

N° de question : Variable dérivée : question 23, classification en milieu rural ou urbain

Réponses : Sans objet

Remarques : Cette variable dérivée correspond à la classification en milieu rural ou urbain de la SDR de 1996 où la personne avait son domicile habituel le 14 mai 1991, soit cinq ans avant le jour du recensement.

Le lieu de résidence cinq ans auparavant est classé rural ou urbain selon la classification rurale ou urbaine de 1996 de la SDR de résidence 5 ans auparavant. Bien que la plupart des SDR soient classées **soit** rurales **ou** urbaines, certaines SDR sont mixtes. En pareils cas, on a attribué aux migrants la classification rurale ou urbaine du lieu de résidence cinq ans auparavant de façon proportionnelle, selon le ratio de 1996 de la population rurale et urbaine de la SDR «mixte» dans laquelle ils résidaient cinq ans auparavant.

Pour les personnes n'ayant pas déménagé et les non-migrants, la SDR de résidence 5 ans auparavant est la même que la SDR actuelle de résidence. La variable *Classification du lieu de résidence (milieu rural ou urbain) 5 ans auparavant* ne s'applique pas aux migrants externes.

Pour obtenir la définition des concepts de *Région rurale* et *Région urbaine (RU)*, consultez la section portant sur la géographie.

Reportez-vous également aux «Remarques» pour la variable *Mobilité 5 : Mobilité – Lieu de résidence 5 ans auparavant* et à la figure 6.

Mobilité 5 : Composantes de migration (interne et externe)

Variable dérivée portant sur les types de migrants.

Les migrants infraprovinciaux sont des personnes ayant déménagé qui, le jour du recensement, demeuraient dans une subdivision de recensement autre que celle où elles résidaient cinq ans plus tôt, dans la même province.

Les migrants interprovinciaux sont des personnes ayant déménagé qui, le jour du recensement, demeuraient dans une subdivision de recensement autre que celle où elles résidaient cinq ans plus tôt, dans une province différente.

Les migrants externes sont des personnes ayant déménagé qui demeuraient au Canada le jour du recensement, mais qui résidaient à l'extérieur du Canada cinq ans plus tôt.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 5 ans et plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada

N° de question : Variable dérivée : question 23

Mobilité 5 : Division de recensement de résidence 5 ans auparavant

Division de recensement (DR) dans laquelle se trouvait le lieu habituel de résidence du recensé le 14 mai 1991, soit cinq ans avant le jour du recensement. Ce concept s'applique uniquement au sous-univers Mobilité (5 ans auparavant).

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 5 ans et plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada

N° de question : Variable directe : question 23

Réponses : À la question sur la mobilité cinq ans auparavant, les répondants devaient inscrire le nom de la «municipalité» et de la «province» de résidence cinq ans auparavant. Cette réponse en lettres est ensuite convertie en code à sept chiffres selon la Classification géographique type (CGT) (consultez la section portant sur la géographie). Le code à quatre chiffres de la division de recensement fait partie du code à sept chiffres de la CGT. Il correspond à un code de province ou de territoire à deux chiffres suivi d'un code de division de recensement à deux chiffres.

Remarques : Les répondants ayant indiqué qu'ils «Habitaient un ou une autre ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne du Canada» cinq ans auparavant (migrants internes) devaient indiquer le nom de l'endroit et de la province. La ville, le village, le canton, la municipalité ou la réserve indienne correspond à la subdivision de recensement (SDR) et n'appartient qu'à une seule division de recensement (DR).

La DR de résidence 5 ans auparavant est déterminée selon les limites de 1996.

Pour les personnes n'ayant pas déménagé et les non-migrants, la division de recensement de résidence 5 ans auparavant est la même que la division de recensement de résidence actuelle. La variable ***Division de recensement de résidence 5 ans auparavant*** ne s'applique pas aux migrants externes.

Pour obtenir la correspondance avec la DR actuelle de résidence et la définition du concept de DR, reportez-vous à la variable ***Division de recensement (DR)*** dans la section portant sur la géographie.

Reportez-vous également aux «Remarques» pour la variable ***Mobilité 5 : Mobilité – Lieu de résidence 5 ans auparavant*** et à la figure 6.

Mobilité 5 : Genre de subdivision de recensement de résidence 5 ans auparavant

Classification du genre de subdivision de recensement (SDR) de la SDR (réserve indienne, village, ville, canton ou municipalité) où la personne avait son domicile habituel le 14 mai 1991, soit cinq ans avant le jour du recensement. Ce concept s'applique uniquement au sous-univers Mobilité (5 ans auparavant).

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 5 ans et plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada

N° de question : Variable dérivée : question 23, genre de SDR selon la classification de 1996

Réponses : Sans objet

Remarques : Le genre correspond au statut municipal de la subdivision de recensement. Les subdivisions de recensement sont classées en divers genres, selon les appellations officielles adoptées par les autorités provinciales ou fédérales. La liste des genres de SDR est présentée au tableau 5, dans la section portant sur la géographie.

Pour obtenir plus de renseignements sur les genres de SDR, reportez-vous aux «Notes spéciales, considérations d'ordre qualitatif et applications» dans la section portant sur la géographie.

Le genre de SDR de résidence 5 ans auparavant est déterminé selon les limites et le statut municipal de 1996.

Cette variable permettra d'analyser les courants migratoires entre les différents genres de SDR. Par exemple, on pourra extraire des données sur la mobilité et la migration en rapport avec les réserves indiennes, les villages nordiques et les hameaux.

Mobilité 5 : Mobilité – Lieu de résidence 5 ans auparavant

La mobilité est déterminée d'après le lien entre le domicile habituel d'une personne le jour du recensement et son domicile habituel cinq ans plus tôt. Il s'agit d'une **personne n'ayant pas déménagé** si son domicile n'a pas changé dans l'intervalle; sinon, il s'agit d'une **personne ayant déménagé**. Cette catégorisation correspond à la mobilité (5 ans auparavant). Dans la catégorie des **personnes ayant déménagé**, on peut également distinguer les **non-migrants** et les **migrants**; cette distinction correspond au statut migratoire.

Les **personnes n'ayant pas déménagé** sont celles qui, le jour du recensement, demeuraient à la même adresse que celle où elles résidaient cinq ans plus tôt.

Les **personnes ayant déménagé** sont celles qui, le jour du recensement, demeuraient à une autre adresse que celle où elles résidaient cinq ans plus tôt.

Les **non-migrants** sont des personnes ayant déménagé qui, le jour du recensement, demeuraient à une autre adresse **mais** dans la même subdivision de recensement (SDR) que celle où elles résidaient cinq ans plus tôt.

Les **migrants** sont des personnes ayant déménagé qui, le jour du recensement, demeuraient dans une SDR autre que celle où elles résidaient cinq ans plus tôt (**migrants internes**) ou qui résidaient à l'extérieur du Canada cinq ans plus tôt (**migrants externes**).

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 5 ans et plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada

N° de question : Variable dérivée : question 23

Réponses : Sans objet

Remarques : Cette variable est dérivée à partir des catégories de réponses suivantes : Habite à l'adresse actuelle; Habite la même subdivision de recensement (SDR), **mais** à une autre adresse; Habite une autre SDR au Canada (le répondant doit indiquer le nom de la SDR [municipalité] et de la province ou du territoire); Habite en dehors du Canada (le répondant doit indiquer le nom du pays).

Bien que le cadre théorique de la mobilité (5 ans auparavant) n'ait pas changé depuis 1991, certaines modifications ont été apportées à la question sur la mobilité pour 1996. La question-filtre (question 21 en 1991), qui permettait de distinguer les personnes n'ayant pas déménagé, a été supprimée, de sorte que la question est similaire à celle posée en 1986.

Pour obtenir de l'information sur la comparabilité historique des données sur la variable **Mobilité – Lieu de résidence 5 ans auparavant** à partir de 1961, reportez-vous à l'annexe J.

Dans le cas des personnes âgées de 15 ans et plus qui n'ont pas répondu à cette question, les données sur la mobilité (5 ans auparavant) ont été imputées, selon l'ordre de priorité suivant : a) par un ajustement déterministe; b) d'après les renseignements obtenus sur les autres membres de la famille; c) d'après les renseignements fournis par un autre recensé ayant le même profil démographique pour certaines variables; d) par la méthode d'imputation par défaut, c'est-à-dire un choix arbitraire.

Pour les personnes âgées de 5 à 14 ans, les données sur la mobilité ont été imputées d'après les réponses fournies par un autre membre de la famille. Dans le cas des personnes hors famille de recensement (ne demeurant pas dans un logement collectif), l'imputation a été effectuée d'après l'information déclarée par la Personne 1 du ménage en question. Pour ce qui est des personnes hors famille de recensement demeurant dans un logement collectif, les données sur la mobilité (5 ans auparavant) ont été imputées d'après les renseignements fournis par un autre recensé dont les valeurs étaient les mêmes pour certaines variables.

En ce qui concerne la **migration externe**, les **immigrants** (personnes qui vivaient à l'extérieur du Canada cinq ans auparavant, mais qui résidaient au Canada le jour du recensement) ont été dénombrés. Il ne faut pas confondre ces personnes avec les «immigrants reçus»; reportez-vous à la variable **Immigration : Année d'immigration**. Lorsqu'ils déclarent leur pays de résidence cinq ans auparavant, les migrants externes doivent indiquer le pays en question d'après ses frontières actuelles. Les **émigrants** (personnes qui résidaient au Canada cinq ans auparavant mais qui n'y demeuraient pas le jour du recensement) n'ont pas été dénombrés.

Différents types de **migration interne** sont établis d'après divers regroupements de SDR (par exemple, DR, RMR). À partir de la base de données, il est possible d'élaborer des produits relatifs à l'**immigration interne**, l'**émigration interne**, le **solde migratoire interne**, les **courants migratoires** et les **matrices origine-destination**.

L'**immigration interne** désigne tout déplacement, au cours des cinq années ayant précédé le recensement, vers une SDR (ou un regroupement de SDR) à partir d'un lieu d'origine quelconque au Canada. Les personnes qui ont effectué des déplacements de ce genre sont des **entrants (immigrants internes)**.

L'**émigration interne** désigne tout déplacement, au cours des cinq années ayant précédé le recensement, à partir d'une SDR (ou d'un regroupement de SDR) vers un lieu de destination quelconque au Canada. Les personnes qui ont effectué des déplacements de ce genre sont des **sortants (émigrants internes)**.

Le **solde migratoire interne** correspond au nombre d'entrants (immigrants internes) arrivés dans une SDR (ou un regroupement de SDR) au cours des cinq années ayant précédé le recensement, moins le nombre de sortants (émigrants internes) ayant quitté cette SDR (ou ce regroupement de SDR) pendant la même période.

Un **courant migratoire** désigne un groupe de migrants qui ont la même SDR (ou regroupement de SDR) d'origine et la même SDR (ou regroupement de SDR) de destination.

Une **matrice origine-destination** désigne des données sur les migrants, qui ont été classées par recouplement selon le lieu d'origine (SDR ou regroupement de SDR) et le lieu de destination (SDR ou regroupement de SDR) pour former une matrice de courants migratoires, ou un ensemble de paires de courants migratoires, chaque paire représentant un mouvement en sens opposés.

Le concept de «migrants» est défini au niveau des SDR. Pour les niveaux géographiques inférieurs, comme les secteurs de dénombrement (SD) et les secteurs de recensement (SR), la distinction entre la population des migrants et des non-migrants est faite au niveau de la SDR correspondant au SD ou au SR. Par exemple, les migrants au sein d'un SR sont les personnes qui sont originaires d'une SDR différente, alors que les non-migrants sont celles qui ont déménagé à l'intérieur de la même SDR, même si elles sont passées d'un SR à un autre à l'intérieur de la même SDR ou ont déménagé à l'intérieur du même SR.

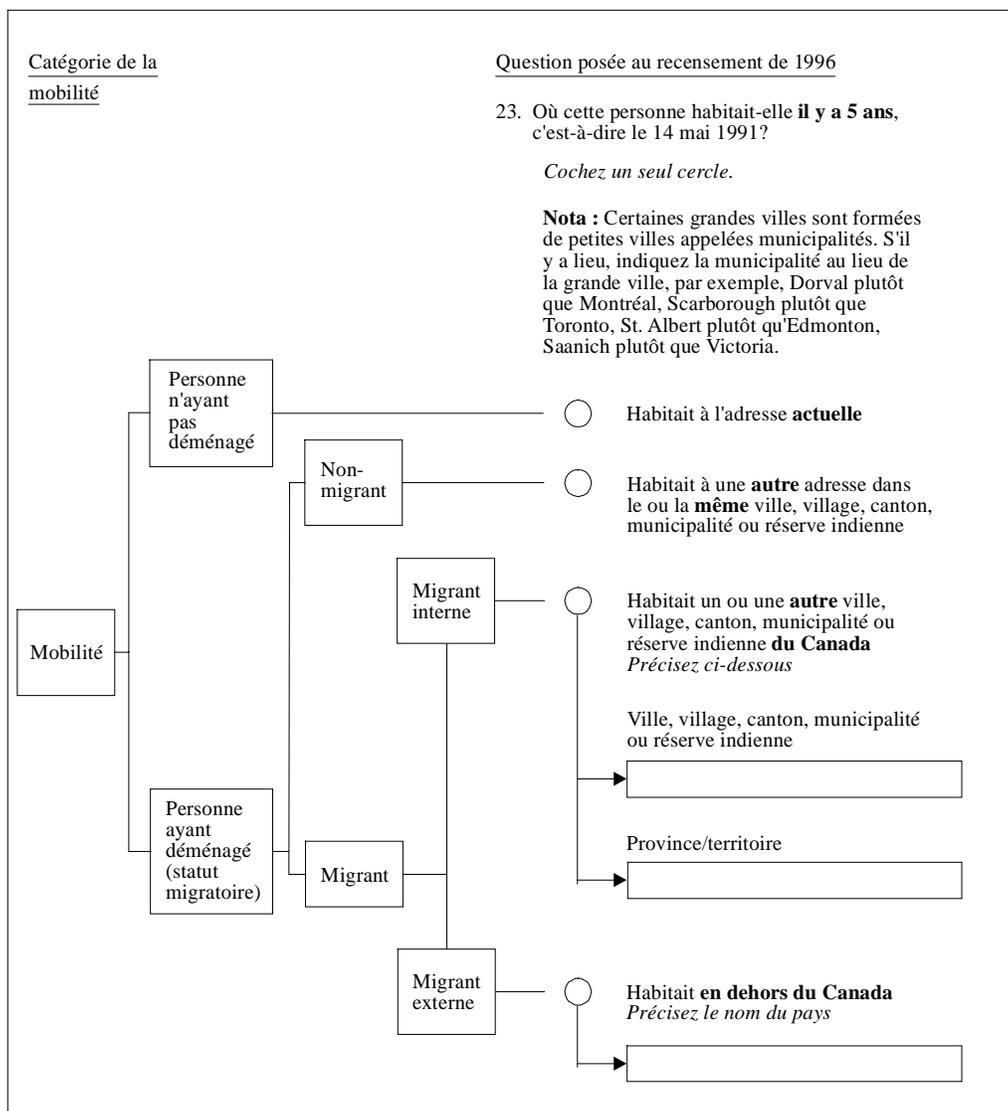
Lorsque l'on totalise les données sur le lieu habituel de résidence cinq ans auparavant selon le lieu actuel de résidence, toutes les régions géographiques sont indiquées selon leurs limites de 1996, même s'il est question du lieu de résidence en 1991. Cela s'applique à tous les changements de limites entre les recensements (par exemple, régions métropolitaines de recensement, divisions de recensement, subdivisions de recensement).

Pour obtenir de plus amples renseignements, reportez-vous aux variables **Mobilité 5** suivantes : *Division de recensement de résidence 5 ans auparavant, Région métropolitaine de recensement ou agglomération de recensement de résidence 5 ans auparavant, Subdivision de recensement de résidence 5 ans auparavant, Genre de subdivision de recensement de résidence 5 ans auparavant, Pays de résidence 5 ans auparavant, Taille de la population de la subdivision de recensement de résidence 5 ans auparavant, Taille de la population de la subdivision de recensement de résidence actuelle, Province ou territoire de résidence 5 ans auparavant, Classification du lieu de résidence (milieu rural ou urbain) 5 ans auparavant.* Consultez également la figure 6 et la section portant sur la géographie pour connaître les lieux actuels de résidence correspondants (par exemple, province, division de recensement) et les définitions des concepts géographiques.

Il convient de prendre note que des données ne sont pas publiées pour toutes les classifications possibles de la mobilité et de la migration. Elles peuvent toutefois faire l'objet de demandes spéciales, sous réserve des contraintes en matière de confidentialité.

Le lecteur est prié de se reporter à la figure 8, qui illustre les liens existant entre la question sur le lieu de résidence 5 ans auparavant posée lors du recensement de 1996 et le cadre théorique de la mobilité (5 ans auparavant).

Figure 8. Liens entre la catégorie de la mobilité et la question du recensement de 1996 sur le lieu de résidence cinq ans auparavant



Mobilité 5 : Pays de résidence 5 ans auparavant

Pays dans lequel se trouvait le lieu habituel de résidence du recensé le 14 mai 1991, soit cinq ans avant le jour du recensement. Ce concept s'applique uniquement au sous-univers Mobilité (5 ans auparavant).

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 5 ans et plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada

N° de question : Variable directe : question 23

Réponses : À la question sur la mobilité cinq ans auparavant, les répondants devaient inscrire le nom du «pays» de résidence cinq ans auparavant. Cette réponse en lettres est ensuite convertie en code à trois chiffres selon la classification des lieux de naissance.

Remarques : Les répondants ayant indiqué qu'ils «Habitaient en dehors du Canada» (migrants externes) devaient indiquer le nom de leur pays de résidence cinq ans auparavant selon les frontières actuelles de ce pays. La variable ***Pays de résidence 5 ans auparavant*** ne s'applique pas aux migrants internes, aux non-migrants ni aux personnes n'ayant pas déménagé.

Il n'y a pas de variable «Pays actuel de résidence» correspondante, puisque les personnes qui demeuraient au Canada cinq ans auparavant, mais qui n'y habitaient pas le jour du recensement, ne sont pas dénombrées.

Consultez également les «Remarques» pour la variable Mobilité 5 : Mobilité – Lieu de résidence 5 ans auparavant et la figure 6.

Mobilité 5 : Province ou territoire de résidence 5 ans auparavant

Province ou territoire où le recensé avait son domicile habituel le 14 mai 1991, soit cinq ans avant le jour du recensement. Ce concept s'applique uniquement au sous-univers Mobilité (5 ans auparavant).

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 5 ans et plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada

N° de question : Variable directe : question 23

- Réponses : À la question sur la mobilité cinq ans auparavant, les répondants devaient inscrire le nom de la «municipalité» et de la «province » de résidence cinq ans auparavant. Cette réponse en lettres est ensuite convertie en code à sept chiffres selon la Classification géographique type (CGT) (consultez la section portant sur la géographie). Le code à deux chiffres de la province ou du territoire fait partie du code à sept chiffres de la CGT.
- Remarques : Les répondants ayant indiqué qu'ils «Habitaient un ou une autre ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne du Canada» cinq ans auparavant (migrants internes) devaient indiquer le nom de la municipalité et de la province.
- Pour les personnes n'ayant pas déménagé et les non-migrants, la province ou le territoire de résidence 5 ans auparavant est le même que la province ou le territoire de résidence actuel. La variable **Province ou territoire de résidence 5 ans auparavant** ne s'applique pas aux migrants externes.
- Pour obtenir la correspondance avec la province ou le territoire actuel de résidence, reportez-vous aux variables **Province** et **Territoire** dans la section portant sur la géographie.
- Consultez également les «Remarques» pour la variable **Mobilité 5 : Mobilité – Lieu de résidence 5 ans auparavant** et la figure 6.

Mobilité 5 : Région métropolitaine de recensement ou agglomération de recensement de résidence 5 ans auparavant

Région métropolitaine de recensement (RMR), agglomération de recensement (AR) ou région autre qu'une RMR/AR dans laquelle se trouvait le lieu habituel de résidence du recensé le 14 mai 1991, soit cinq ans avant le jour du recensement. Ce concept s'applique uniquement au sous-univers Mobilité (5 ans auparavant).

- Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)
- Population : Personnes âgées de 5 ans et plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada
- N° de question : Variable dérivée : question 23
- Réponses : Sans objet
- Remarques : Il s'agit d'une variable dérivée à laquelle correspond un code de RMR/AR pour les personnes dont la subdivision de recensement (SDR) de résidence cinq ans auparavant fait partie d'une RMR/AR; s'il s'agit d'une région autre qu'une RMR/AR, la valeur est zéro (0). Pour obtenir des renseignements sur l'appariement des noms de RMR/AR aux codes et aux SDR qui les composent, reportez-vous à la *Classification géographique type de 1996*, volumes I et II, n^{os} 12-571-XPB et 12-572-XPB au catalogue.

Comme dans le cas des subdivisions de recensement (SDR) et des divisions de recensement (DR), la RMR/AR de résidence 5 ans auparavant est déterminée selon les limites de 1996.

Les migrants dont la SDR de résidence cinq ans auparavant se trouve dans la même RMR/AR que leur SDR actuelle de résidence (d'après les limites de 1996) sont considérés comme des migrants intra-RMR/AR. Les migrants dont la SDR actuelle de résidence (le 14 mai 1996) est dans une autre RMR/AR qu'il y a cinq ans sont classés comme migrants inter-RMR/AR. Les personnes qui demeuraient dans une RMR/AR cinq ans auparavant (14 mai 1991) et dont le lieu actuel de résidence (14 mai 1996) se trouve ailleurs (autre RMR/AR ou région autre qu'une RMR/AR) au Canada sont des sortants (émigrants internes) de cette RMR/AR. Les personnes dont le lieu actuel de résidence (14 mai 1996) se trouve dans une RMR/AR et qui demeuraient ailleurs (autre RMR/AR ou région autre qu'une RMR/AR) au Canada cinq ans auparavant sont des entrants (immigrants internes) de cette RMR/AR.

Pour obtenir la correspondance avec la RMR/AR actuelle de résidence et la définition du concept de RMR/AR, reportez-vous aux variables *Région métropolitaine de recensement (RMR)* et *Agglomération de recensement (AR)* dans la section portant sur la géographie.

Consultez également les «Remarques» pour la variable *Mobilité 5 : Mobilité – Lieu de résidence 5 ans auparavant* et la figure 6.

Mobilité 5 : Subdivision de recensement de résidence 5 ans auparavant

Municipalité ou subdivision de recensement (SDR) dans laquelle se trouvait le lieu habituel de résidence du recensé le 14 mai 1991, soit cinq ans avant le jour du recensement. Ce concept s'applique uniquement au sous-univers Mobilité (5 ans auparavant).

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 5 ans et plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada

N° de question : Variable directe : question 23

Réponses : À la question sur la mobilité cinq ans auparavant, les répondants devaient inscrire le nom de la «municipalité» et de la «province» de résidence cinq ans auparavant. Cette réponse en lettres est ensuite convertie en code à sept chiffres selon la Classification géographique type (CGT) (consultez la section portant sur la géographie). Ce code comporte deux chiffres pour la province ou le territoire, suivis de deux chiffres pour la division de recensement, et se termine par trois chiffres pour la subdivision de recensement.

Remarques : Les répondants ayant indiqué qu'ils «Habitaient un ou une autre ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne du Canada» cinq ans auparavant (migrants internes) devaient indiquer le nom de la municipalité et de la province. La ville, le village, le canton, la municipalité ou la réserve indienne correspond à la subdivision de recensement (SDR).

La SDR de résidence 5 ans auparavant est déterminée selon les limites de 1996.

Pour les personnes n'ayant pas déménagé et les non-migrants, la subdivision de recensement de résidence 5 ans auparavant est la même que la subdivision de recensement de résidence actuelle. La variable *Subdivision de recensement de résidence 5 ans auparavant* ne s'applique pas aux migrants externes.

Pour obtenir la correspondance avec la SDR actuelle de résidence et la définition du concept de SDR, reportez-vous à la variable *Subdivision de recensement (SDR)* dans la section portant sur la géographie.

Reportez-vous également aux «Remarques» pour la variable *Mobilité 5 : Mobilité – Lieu de résidence 5 ans auparavant* et à la figure 6.

Mobilité 5 : Taille de la population de la subdivision de recensement de résidence actuelle

Taille de la population actuelle (1996) de la municipalité ou de la subdivision de recensement (SDR) dans laquelle le recensé avait son domicile habituel le jour du recensement. Ce concept s'applique uniquement au sous-univers Mobilité (5 ans auparavant).

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 5 ans et plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada

N° de question : Variable dérivée : question 23, chiffres de population

Réponses : Sans objet

Remarques : Cette variable dérivée correspond à la taille de la population en 1996 de la subdivision de recensement où se trouvait le lieu habituel de résidence du recensé le jour du recensement (14 mai 1996).

Pour certaines SDR, la taille de la population est «zéro».

Lors des recensements antérieurs à celui de 1986, les tailles de population étaient groupées en catégories de taille.

Pour obtenir la définition du concept de *subdivision de recensement (SDR)*, consultez la section portant sur la géographie.

Reportez-vous également à la variable correspondante *Mobilité 5 : Taille de la population de la subdivision de recensement de résidence 5 ans auparavant*, aux «Remarques» pour la variable *Mobilité 5 : Mobilité – Lieu de résidence 5 ans auparavant* et à la figure 6.

Mobilité 5 : Taille de la population de la subdivision de recensement de résidence 5 ans auparavant

Taille de la population actuelle de la municipalité ou de la subdivision de recensement (SDR) dans laquelle le recensé avait son domicile habituel le 14 mai 1991, soit cinq ans avant le jour du recensement. Ce concept s'applique uniquement au sous-univers Mobilité (5 ans auparavant).

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 5 ans et plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada

N° de question : Variable dérivée : question 23, chiffres de population

Réponses : Sans objet

Remarques : Cette variable dérivée correspond à la taille de la population en 1996 de la subdivision de recensement où se trouvait le lieu habituel de résidence du recensé cinq ans auparavant, soit le 14 mai 1991.

La taille de la SDR est déterminée d'après la population de 1996. Il peut y avoir des SDR où des personnes demeureraient cinq ans auparavant, dont la population soit nulle en 1996.

Pour les personnes n'ayant pas déménagé et les non-migrants, la SDR de résidence 5 ans auparavant est la même que la SDR actuelle de résidence. La variable *Taille de la population de la subdivision de recensement de résidence 5 ans auparavant* ne s'applique pas aux migrants externes.

Pour obtenir la définition du concept de *subdivision de recensement (SDR)*, consultez la section portant sur la géographie.

Reportez-vous également à la variable correspondante *Mobilité 5 : Taille de la population de la subdivision de recensement de résidence actuelle*, aux «Remarques» pour la variable *Mobilité 5 : Mobilité – Lieu de résidence 5 ans auparavant* et à la figure 6.

Origine ethnique

Groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s) auquel (auxquels) appartenait les ancêtres du recensé.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961

Population : Population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 17

Réponses : Les recensés devaient préciser tous les groupes applicables. Quatre cases pour réponse écrite étaient fournies. Reportez-vous aux figures 9, 10 et 11 pour connaître les origines et catégories ethniques et à l'annexe K pour obtenir une comparaison des groupes de 1996, 1991 et 1986.

Remarques : En 1996, les recensés avaient reçu les instructions suivantes :

Cette question a trait à l'origine ethnique ou culturelle des ancêtres d'une personne. Un ancêtre est une personne dont on descend et qui est habituellement plus éloignée que les grands-parents. Si l'on fait exception des Autochtones, la plupart des gens peuvent faire remonter leur ascendance jusqu'aux premiers de leurs ancêtres venus sur ce continent. L'ascendance ne doit pas être confondue avec la citoyenneté ou la nationalité.

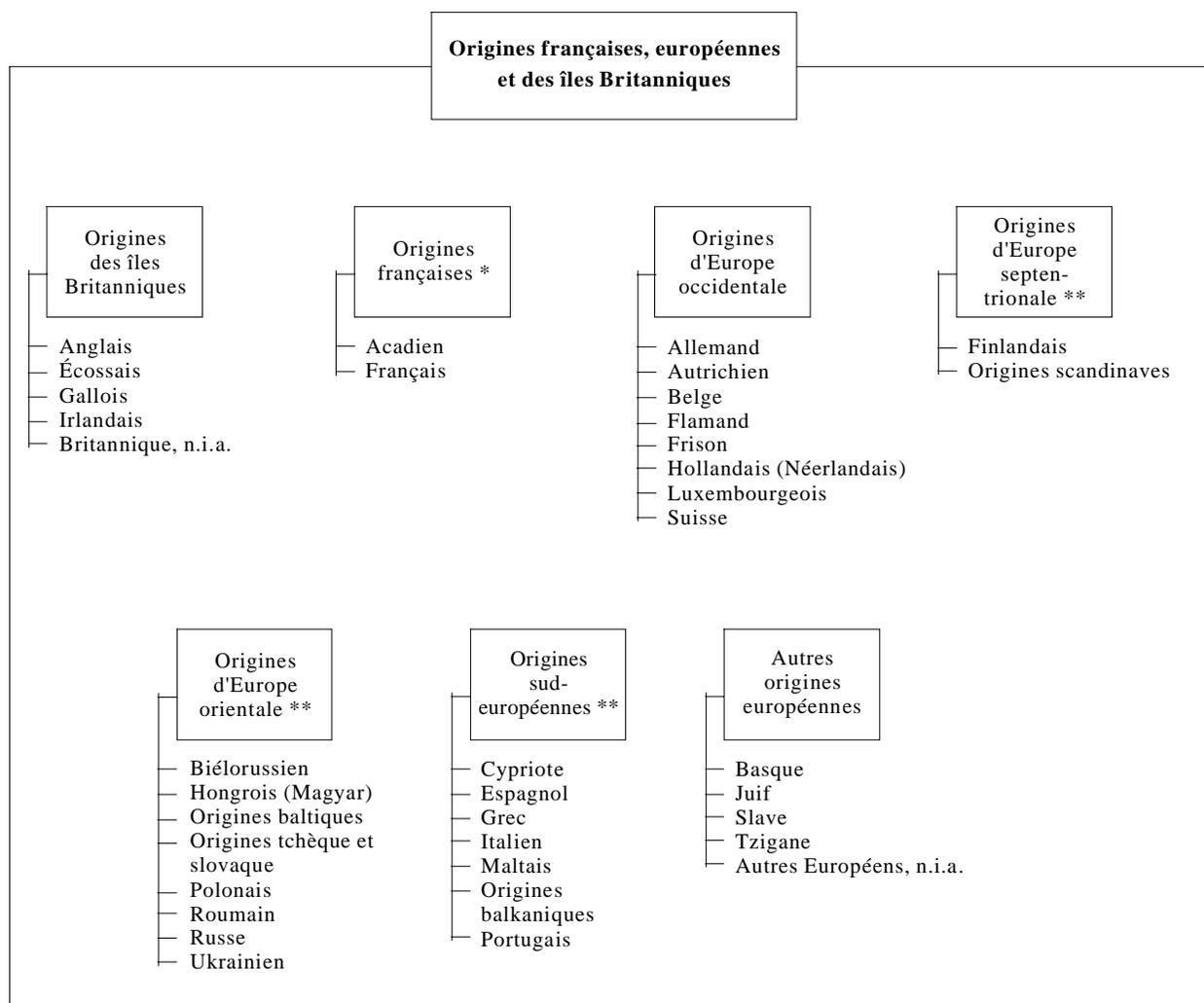
Inscrivez le groupe ethnique ou culturel précis auquel les ancêtres de la personne appartenait et non la langue qu'ils parlaient. Par exemple, indiquez «Haïtien» au lieu de «Français», ou «Autrichien» au lieu d'«Allemand».

Dans le cas des personnes ayant une origine **indienne de l'Inde** ou **sud-asiatique**, indiquez l'origine précise, n'indiquez pas **Indien**. Par exemple, précisez s'il s'agit d'un «Indien de l'Inde», d'un «Indien de la Guyane», ou indiquez un groupe précis comme «Pendjabi» ou «Tamoul».

Dans le cas des personnes ayant des ancêtres **autochtones**, indiquez un groupe précis. Par exemple, précisez s'il s'agit d'un «Cri», d'un «Micmac», d'un «Ojibway», d'un «Indien de l'Amérique du Nord» ou d'un «Métis». N'inscrivez pas **Indien**.

En 1991 et en 1996, on demandait aux recensés : «À quel(s) groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s) les ancêtres de cette personne appartenait-ils?». Toutefois, en 1996, la présentation de la question sur l'origine ethnique a été modifiée. La question du recensement de 1991 comportait 15 catégories de réponse à cocher et deux cases pour réponse écrite alors que la question de 1996 ne proposait aucune catégorie de réponse à cocher. Les recensés devaient inscrire leur(s) origine(s) ethnique(s) dans quatre cases pour réponse écrite.

Figure 9. Origines françaises, européennes et des îles Britanniques



n.i.a. = non incluses ailleurs

* Avant 1996, les réponses «Québécois» étaient incluses dans la catégorie ethnique des origines françaises. En 1996, elles ont été incluses dans la catégorie ethnique «Autres origines».

** Pour une répartition plus détaillée de cette catégorie, voir les figures 9A, 9B et 9C.

Figure 9A. Origines d'Europe septentrionale

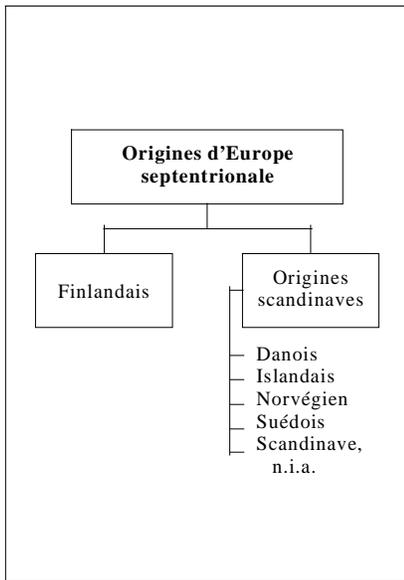


Figure 9B. Origines sud-européennes

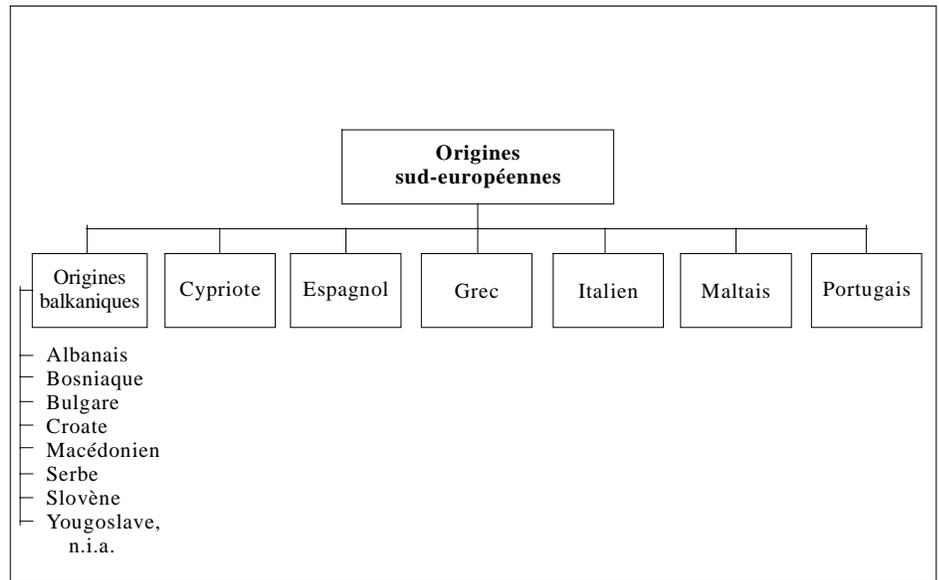
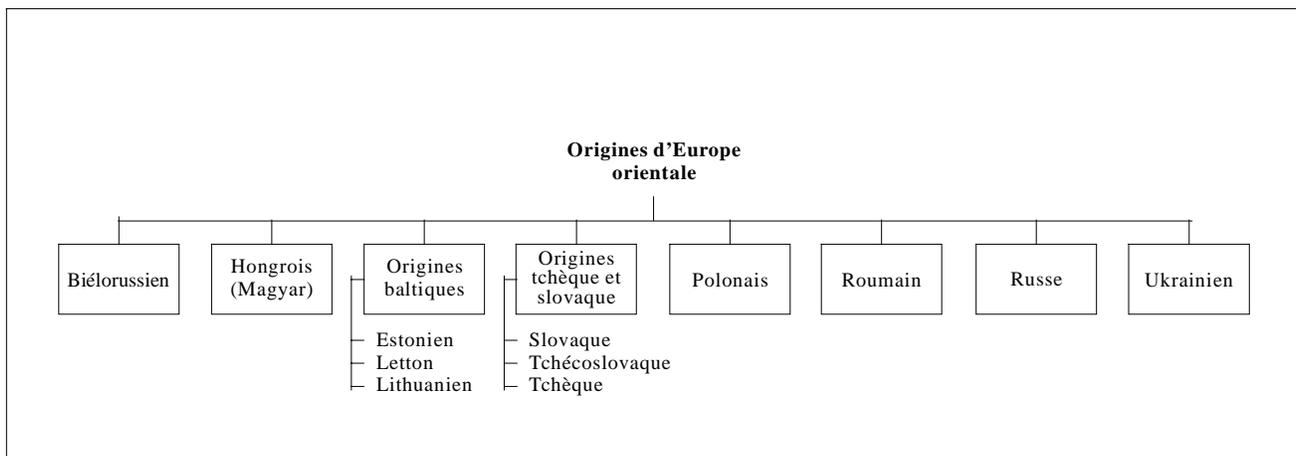


Figure 9C. Origines d'Europe orientale



n.i.a. = non incluses ailleurs

Figure 10. Origines asiatiques, arabes, africaines et des îles du Pacifique

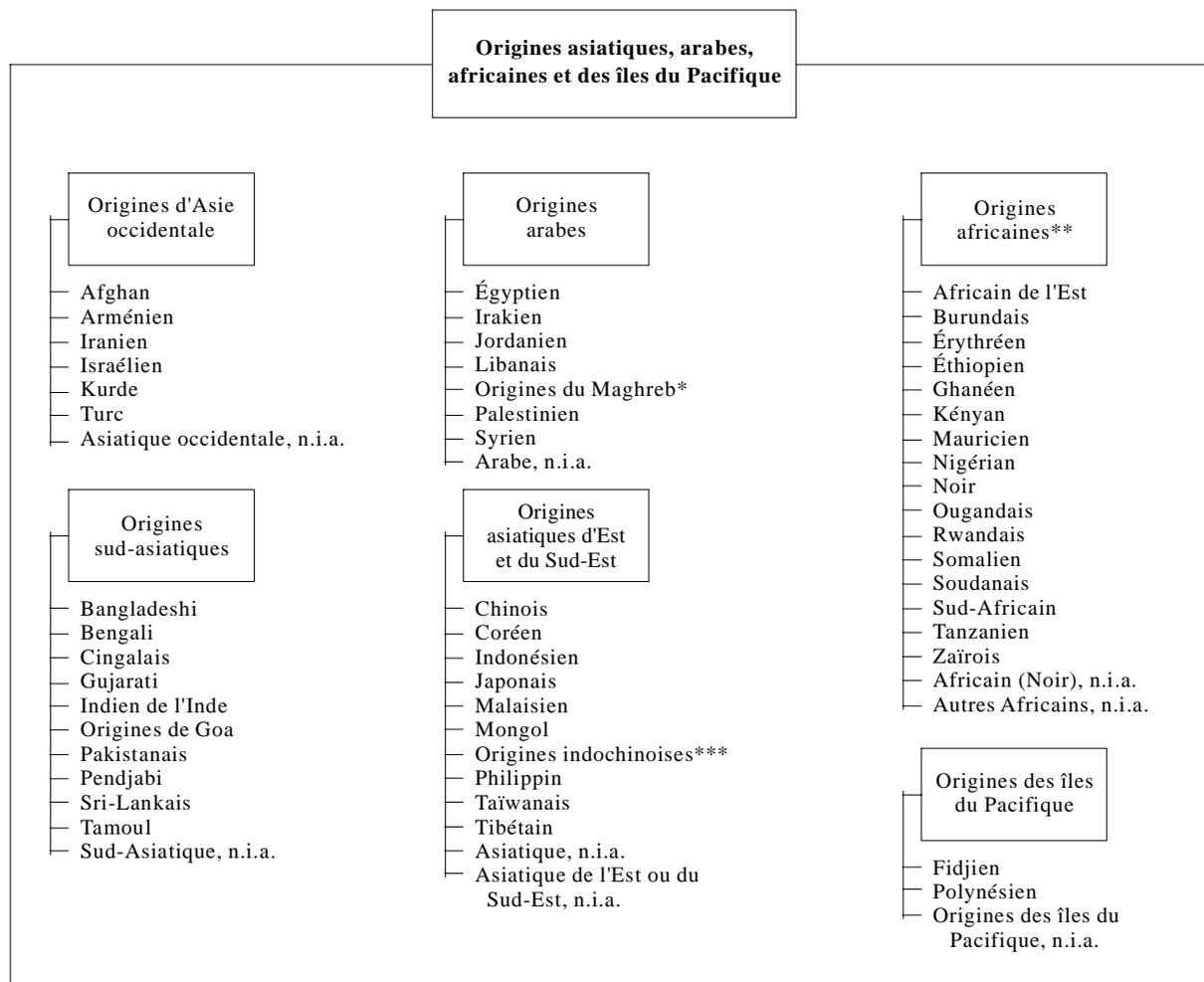


Figure 10A. Origines du Maghreb

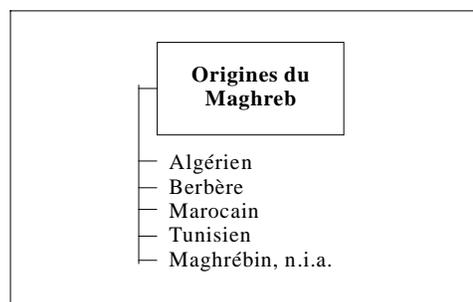
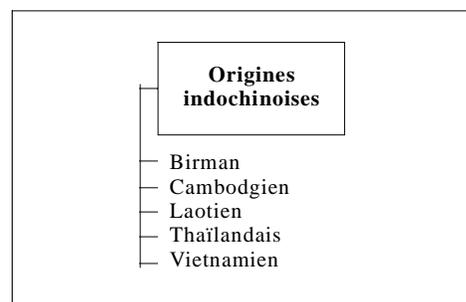


Figure 10B. Origines indochinoises

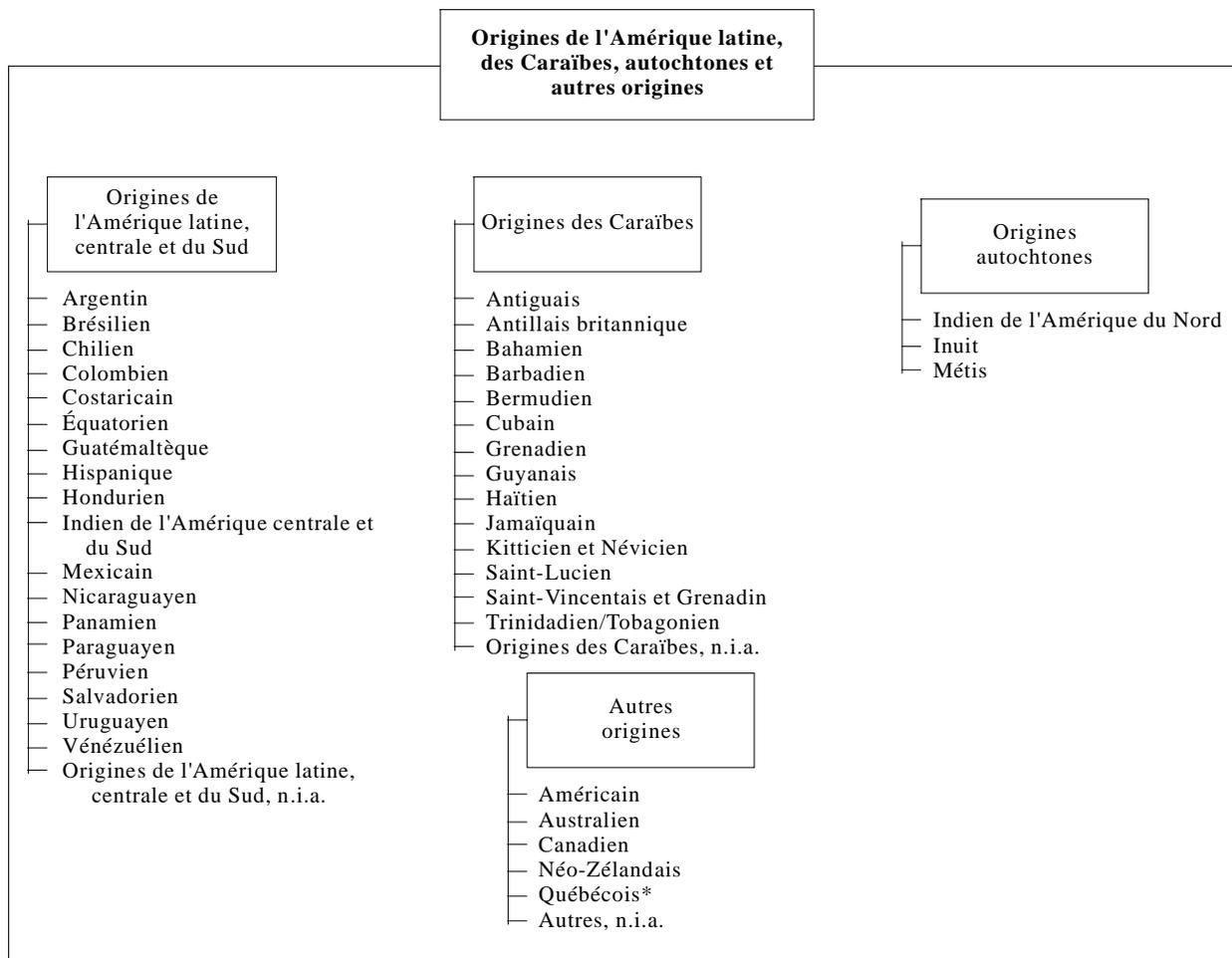


n.i.a. = non incluses ailleurs

* Pour de plus amples détails, voir la figure 10A.

** En 1996, la catégorie des origines noires a été combinée à la catégorie des origines africaines. En 1991, les origines *Noir*, *Ghanéen* et *Noir africain*, *n.i.a.* composaient la catégorie des origines noires. *Éthiopien*, *Somalien* et *Autres Africains, n.i.a.* composaient la catégorie des origines africaines.

*** Pour de plus amples détails, voir la figure 10B.

Figure 11. Origines de l'Amérique latine, des Caraïbes, autochtones et autres origines

n.i.a. = non incluses ailleurs

* Avant 1996, les réponses «Québécois» étaient incluses dans la catégorie ethnique des origines françaises.

En 1996, la question sur l'origine ethnique donnait 24 exemples : Français, Anglais, Allemand, Écossais, Canadien, Italien, Irlandais, Chinois, Cri, Micmac, Métis, Inuit (Esquimau), Ukrainien, Hollandais, Indien de l'Inde, Polonais, Portugais, Juif, Haïtien, Jamaïquain, Vietnamien, Libanais, Chilien et Somalien. Les vingt premiers exemples ont été déterminés en fonction de la fréquence (plus grand nombre) des origines ethniques uniques déclarées au recensement de 1991. En outre, les termes qui ont été mal compris par certains recensés au recensement de 1991 ont été remplacés par des termes désignant des groupes précis en 1996. Par exemple, «Indien de l'Amérique du Nord» a été remplacé par «Cri» et «Micmac», et «Noir» a été remplacé par «Haïtien» et «Jamaïquain», soit les réponses écrites fournies le plus souvent par les personnes noires en 1991. Les quatre derniers exemples ont été ajoutés à la question sur l'origine ethnique de 1996 pour qu'au moins un groupe de chaque catégorie ethnique ou de chaque région géographique soit inclus. Les exemples Vietnamien, Libanais, Chilien et Somalien ont été ajoutés à la liste des exemples parce qu'ils constituent les groupes les plus importants parmi les personnes ayant déclaré des origines sud-asiatiques, arabes, latino-américaines et africaines en 1991.

Divers facteurs ont eu une incidence sur la comparabilité des données sur l'origine ethnique du recensement de 1996 et des autres recensements, notamment les changements apportés au libellé et à la présentation de la question, aux exemples inclus, aux instructions données et au traitement des données, de même que le contexte social au moment de la tenue du recensement.

En 1996, les changements apportés à la structure de la question et aux exemples inclus dans le questionnaire auront une incidence sur la comparabilité des données avec celles des recensements antérieurs. Le fait que l'on ait opté pour une question ouverte en 1996 influera probablement sur les schémas de réponse, particulièrement dans le cas des groupes qui étaient inclus dans les réponses à cocher au recensement de 1991. En outre, la présence d'exemples comme «Canadien», qui n'étaient pas inclus dans les recensements précédents, pourrait aussi modifier les schémas de réponse.

Depuis 1981, les changements apportés à la présentation de la question et aux exemples donnés ont eu probablement une incidence sur la comparabilité des données sur les origines ethniques «Noir» et «Indien de l'Amérique du Nord». En 1981, la réponse «Noir» ne figurait pas sur le questionnaire du recensement bien que les recensés pouvaient inscrire l'origine ethnique «Noir» dans la case pour réponse écrite. À la lumière des recommandations du Comité spécial sur la participation des minorités visibles à la société canadienne formulées dans le rapport *L'égalité ça presse!* et de la Commission d'enquête sur l'égalité en matière d'emploi présidée par la juge Abella, la réponse à cocher «Noir» a été ajoutée au questionnaire de 1986 et incluse de nouveau dans le questionnaire de 1991. En 1996, la catégorie «Noir» a été remplacée par les exemples «Haïtien» et «Jamaïquain» dans la question sur l'origine ethnique. Par contre, la catégorie «Noir» figurait dans la liste des réponses à la question distincte sur le groupe de population incluse en 1996 (voir *Groupe de population*).

Au recensement de 1981, les recensés ayant une ascendance autochtone devaient cocher la réponse Indien inscrit, Indien non inscrit, Métis ou Inuit. En 1986 et en 1991, les Autochtones devaient indiquer Indien de l'Amérique du Nord, Métis ou Inuit en cochant les cercles appropriés. En 1996, les catégories «Métis» et «Inuit» figuraient toujours dans la question sur

l'origine ethnique alors que la catégorie «Indien de l'Amérique du Nord» a été remplacée par les exemples «Cri» et «Micmac».

Depuis 1986, l'instruction indiquant de préciser tous les groupes qui s'appliquent a été incluse dans la question sur l'origine ethnique, ce qui a eu une incidence sur la comparabilité des données pour tous les groupes et catégories ethniques en raison de l'augmentation du nombre de réponses multiples. Antérieurement au recensement de 1981, les recensés devaient déclarer uniquement les antécédents ethniques ou culturels du côté paternel. Même si plusieurs origines ethniques avaient été déclarées, une seule était saisie, autrement dit, une seule origine ethnique était retenue pour chaque recensé. En 1981, les recensés pouvaient déclarer plusieurs origines ethniques, et une case pour réponse écrite a été ajoutée à la question. Toutefois, on ne demandait pas aux recensés d'inscrire plus d'une origine. En 1986, les recensés pouvaient déclarer jusqu'à trois origines ethniques en plus de celles qui étaient proposées dans les cercles de réponse. En 1991, ils pouvaient indiquer deux origines ethniques en plus de celles qui étaient fournies dans les catégories de réponse. En 1996, quatre cases pour réponse écrite étaient prévues et jusqu'à six origines ethniques ont été saisies pour chaque recensé.

En raison de l'évolution des tendances de l'immigration et de l'accroissement de la diversité culturelle au Canada, des modifications sont apportées aux groupes et catégories ethniques spécifiques saisis à chaque recensement. En 1991, plusieurs origines ethniques ont été ajoutées à la liste des origines ethniques qui avaient été saisies en 1986. D'autres origines ethniques ont été ajoutées en 1996 lorsque les chiffres le justifiaient. Ces modifications ont eu une incidence sur la composition de presque toutes les catégories ethniques. Pour trouver la comparaison entre les groupes ethniques de 1996, 1991 et 1986, voir l'annexe K.

Outre les facteurs susmentionnés, la transformation du contexte social dans lequel les questions sont posées, et l'évolution de la conception qu'ont les répondants de l'origine ethnique et de leurs opinions à cet égard ont une incidence sur le dénombrement des groupes ethniques. La connaissance des antécédents familiaux ou la période écoulée depuis l'immigration peuvent influencer sur les réponses données à la question sur l'origine ethnique, de même que la confusion avec d'autres concepts comme la citoyenneté, la nationalité, la langue et l'identité culturelle. Les réponses données à la question sur l'origine ethnique peuvent être influencées par des considérations d'ordre social ou personnel. Les choix faits par les recensés ont une incidence sur les chiffres et sur la comparabilité des données d'un recensement à l'autre.

Les données du recensement de 1996 sur les combinaisons d'origines ethniques multiples ne seront pas toutes publiées. Les données non publiées pourront faire l'objet de demandes spéciales, sous réserve des contraintes en matière de confidentialité et de qualité.

Pensionnaire d'un établissement institutionnel

Résident d'un logement collectif «institutionnel», autre qu'un membre du personnel et sa famille.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971

Population : Population totale

N° de question : Variable dérivée : question 2

Réponses : Malade, résident, jeune contrevenant, détenu

Remarques : Les logements collectifs «institutionnels» comprennent les foyers collectifs pour enfants (orphelinats), les maisons de repos, les hôpitaux pour personnes souffrant de maladies chroniques, les foyers pour personnes âgées, les hôpitaux, les hôpitaux psychiatriques, les centres de traitement et établissements pour handicapés physiques, les établissements pénitentiaires et établissements de correction, les foyers pour jeunes contrevenants et les prisons.

Aux recensements de 1996, 1991, 1986 et 1981, les renseignements recueillis pour les pensionnaires d'un établissement institutionnel se sont limités aux données de base : âge, sexe, état matrimonial et langue maternelle. Par conséquent, les totalisations présentant d'autres variables pour lesquelles les données ont été recueillies auprès d'un ménage sur cinq ne comprennent pas les pensionnaires d'un établissement institutionnel. En revanche, un bon nombre de totalisations des recensements de 1976 et de 1971, fondées sur des variables-échantillon, comprennent les pensionnaires d'un établissement institutionnel.

En 1981, l'expression «pensionnaires d'institution» était utilisée.

Personnes vivant en couple

Situation de deux personnes qui vivent ensemble et qui sont légalement mariées l'une à l'autre ou de deux personnes qui vivent ensemble en union libre. De plus amples informations sont disponibles sous ***Union libre*** et ***État matrimonial légal***.

Population rurale agricole

Toutes les personnes demeurant dans des **régions rurales** qui font partie de ménages d'**exploitants agricoles** ayant résidé dans leur **ferme** pendant une période quelconque au cours des 12 mois ayant précédé le recensement.

Recensements : 1996, 1991, 1986*, 1981*, 1976**, 1971**, 1966**, 1961**

Population : Population rurale

N° de question : Variable dérivée

Réponses : Sans objet

Remarques : * Un exploitant agricole est la personne responsable de prendre au jour le jour les décisions de gestion nécessaires à la bonne marche de l'exploitation agricole. Avant 1991, on ne pouvait inscrire qu'un seul exploitant agricole par ferme. En 1991 et en 1996, jusqu'à trois exploitants agricoles pouvaient être inscrits par ferme. Étant donné ce changement, la population rurale agricole inclut maintenant toutes les personnes résidant dans une ferme qui font partie du ménage du premier, du deuxième ou du troisième exploitant de la ferme (non inclus avant 1991). Il faut prendre note que, dans la plupart des cas, les deuxième et

troisième exploitants d'une ferme font partie du même ménage que le premier exploitant (habituellement un conjoint, ou un fils ou une fille) et auraient été probablement inclus dans la population agricole selon l'ancienne méthode de dénombrement.

** Avant le recensement de 1981, la population rurale agricole comprenait toutes les personnes vivant dans des **logements** situés dans des fermes de recensement dans des régions rurales.

Revenu : Autre revenu en espèces

Revenu ordinaire reçu durant l'année civile 1995 qui n'a pas été déclaré dans l'une des neuf autres sources indiquées sur le questionnaire, par exemple pension alimentaire, soutien d'un enfant, soutien périodique reçu de personnes ne faisant pas partie du ménage, revenu net provenant de chambreurs et de pensionnaires, revenu reçu de l'étranger (sauf les dividendes et intérêts), bourses d'études non remboursables, indemnités de cessation d'emploi, redevances, prestations d'assurance-salaire et indemnités de grève.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 47 j)

Réponses : Valeur en dollars ou aucun revenu

Remarques : En 1981, cette variable était combinée avec la variable «Pensions de retraite et rentes». Aux autres recensements, les données correspondant aux pensions de retraite et rentes étaient recueillies séparément. Voir la variable ***Revenu : Pensions de retraite et rentes, y compris les rentes de REÉR et de FERR.***

Reportez-vous également aux «Remarques» pour la variable ***Revenu : Revenu total.***

Revenu : Autre revenu provenant de sources publiques

Tous les transferts, à l'exclusion de ceux qui sont compris dans une source de revenu distincte (prestations fiscales fédérales pour enfants, pensions de sécurité de la vieillesse et suppléments de revenu garanti, prestations du Régime de rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada et prestations d'assurance-chômage), reçus dans le cadre de programmes fédéraux, provinciaux et municipaux durant l'année civile 1995. Cette source comprend les paiements versés aux personnes nécessiteuses comme les mères ayant des enfants à charge, les personnes inaptes au travail de façon temporaire ou permanente, les personnes âgées, les aveugles et les personnes ayant une incapacité. Sont inclus les suppléments de revenu provinciaux aux personnes âgées ainsi que les paiements des provinces aux personnes âgées pour compenser les frais de logement. Sont aussi inclus d'autres paiements de transfert, par exemple les prestations reçues dans le cadre de programmes de formation parrainés par l'administration fédérale et les provinces, les paiements du LSPA aux travailleurs de l'industrie des pêches, les paiements réguliers reçus d'un programme d'assurance-automobile

provincial, les pensions et allocations aux anciens combattants, les pensions aux veuves et aux personnes à charge des anciens combattants et les indemnités des accidentés du travail. Enfin, sont aussi inclus les crédits d'impôt remboursables par les provinces et les crédits pour la taxe fédérale sur les produits et services reçus en 1995.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 47 g)

Réponses : Valeur en dollars ou aucun revenu

Remarques : Aux recensements de 1961 et de 1971, les prestations d'assurance-chômage étaient une composante de cette source alors qu'en 1981, 1986, 1991 et 1996, elles faisaient l'objet d'une question distincte.

En 1981, 1986, 1991 et 1996, les suppléments de revenu versés aux personnes âgées par les provinces étaient inclus dans cette catégorie, alors qu'aux recensements antérieurs ils faisaient partie des pensions de vieillesse de sources publiques.

Reportez-vous également aux «Remarques» pour la variable **Revenu : Revenu total**.

Revenu : Composition du revenu

La composition du revenu total d'un groupe au sein d'une population ou d'une région géographique correspond à la part relative que représente chaque source de revenu ou groupe de sources de revenu, exprimée en pourcentage du revenu agrégé de ce groupe ou de cette région.

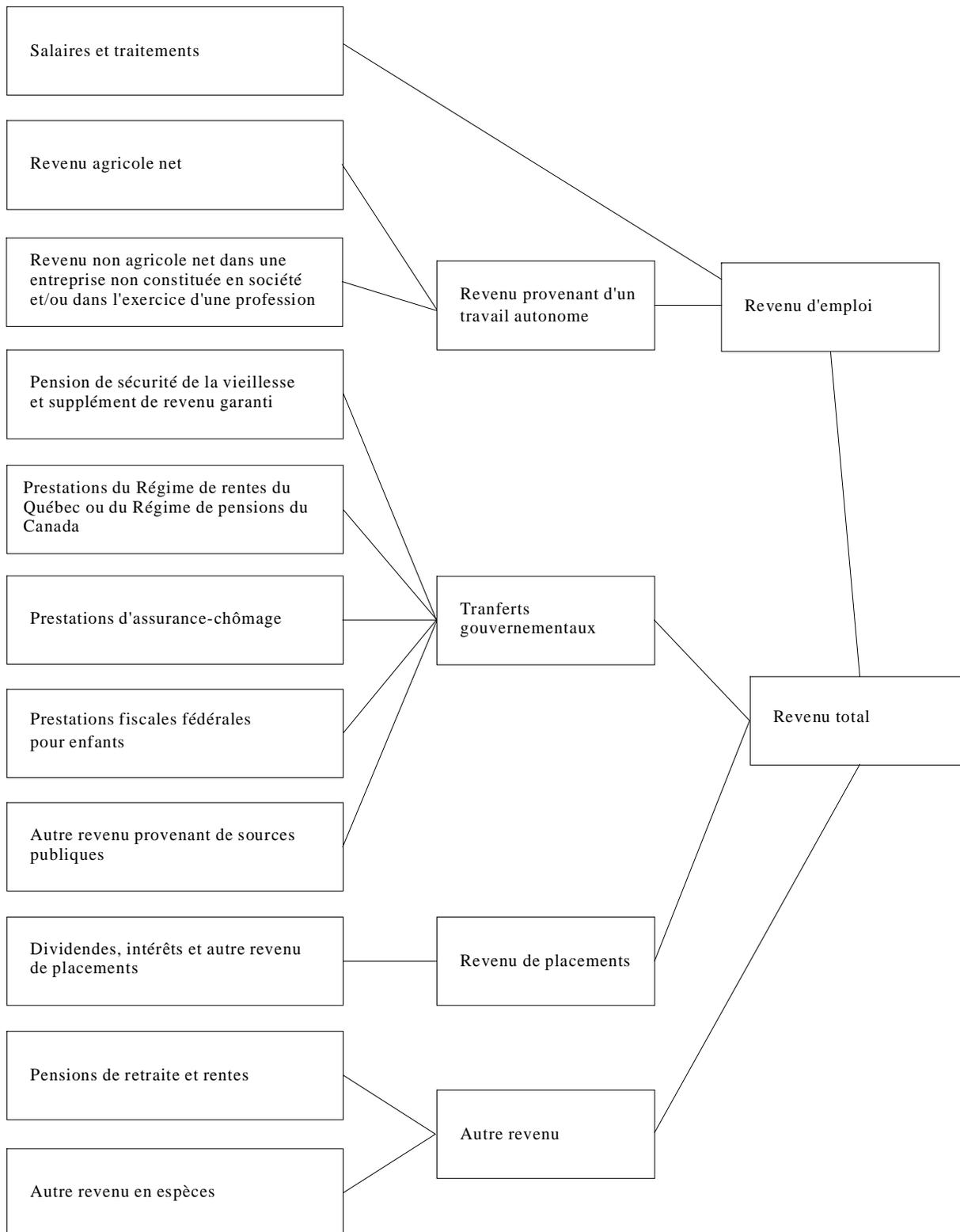
Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus ayant un revenu, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Statistique dérivée

Réponses : Voir «Remarques».

Remarques : Les composantes du revenu total ainsi que les combinaisons pour lesquelles des pourcentages peuvent être publiés sont indiquées à la figure 12. Les pourcentages qui sont publiés sont calculés à partir de données agrégées non arrondies.

Figure 12. Composantes du revenu en 1995

Revenu : Dividendes, intérêts d'obligations, de dépôts et de certificats d'épargne et autre revenu de placements

Intérêts perçus durant l'année civile 1995 au titre des dépôts dans des caisses populaires, des banques, des sociétés de fiducie, des coopératives, des caisses de crédit mutuel, etc., et intérêts des certificats d'épargne, des obligations garanties et non garanties ainsi que tous les dividendes reçus d'actions d'entreprises canadiennes et étrangères et de fonds mutuels. Comprend également les autres revenus de placements provenant de sources canadiennes ou étrangères tels que les revenus nets provenant de la location d'une propriété, les intérêts sur les prêts et les hypothèques, le revenu régulier provenant d'une succession ou d'un fonds en fiducie et les intérêts sur les polices d'assurance.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 47 h)

Réponses : Valeur positive ou négative en dollars ou aucun revenu

Remarques : Aux recensements de 1971 et de 1961, les données relatives a) aux intérêts et aux dividendes et b) aux autres revenus de placements étaient recueillies séparément.

Reportez-vous également aux «Remarques» pour la variable ***Revenu : Revenu total***.

Revenu : Erreur type du revenu moyen

Estimation de l'erreur type du revenu moyen pour une répartition par tranches de revenu. Si elle est interprétée de la façon décrite ci-après, elle sert d'indicateur grossier de la précision avec laquelle le revenu moyen a été estimé. Pour environ 68 % des échantillons qui peuvent être tirés de la base de sondage, la différence entre l'estimation du revenu moyen calculée pour un échantillon et le chiffre correspondant obtenu par un dénombrement exhaustif est inférieure à une erreur type. Pour près de 95 % des échantillons possibles, la différence est de moins de deux erreurs types et dans environ 99 % des échantillons, elle est inférieure à environ deux fois et demie l'erreur type.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus ayant un revenu, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Statistique dérivée

Réponses : Valeur en dollars

Remarques : Cette variable n'est pas stockée dans la base de données.

Revenu : Pension de sécurité de la vieillesse et supplément de revenu garanti

Pensions de sécurité de la vieillesse et suppléments de revenu garanti versés, par l'administration fédérale seulement, aux personnes âgées de 65 ans et plus et aux conjoints de 60 à 64 ans des bénéficiaires de prestations de sécurité de la vieillesse, durant l'année civile 1995.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 47 d)

Réponses : Valeur en dollars ou aucun revenu

Remarques : En 1971 et en 1981, cette source était combinée avec les «Prestations du régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec». En 1996, 1991 et 1986, elle a fait l'objet d'une question distincte. Reportez-vous à la variable ***Revenu : Prestations du Régime de rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada***.

En 1961, ni les Régimes de rentes du Québec et de pensions du Canada, ni le supplément de revenu garanti n'existaient. La source de revenu correspondante s'intitulait «Pensions de vieillesse et assistance-vieillesse».

Les suppléments de revenu versés par l'administration provinciale sont inclus dans la catégorie ***Revenu : Autre revenu provenant de sources publiques***.

Les pensions des fonctionnaires, des membres des Forces armées et de la GRC retraités sont incluses dans la catégorie ***Revenu : Pensions de retraite et rentes, y compris les rentes de REÉR et de FERR***.

Reportez-vous également aux «Remarques» pour la variable ***Revenu : Revenu total***.

Revenu : Pensions de retraite et rentes, y compris les rentes de REÉR et de FERR

Tout revenu ordinaire reçu durant l'année civile 1995 à la suite d'une participation à un régime de retraite d'un ou de plusieurs employeurs. Sont inclus les paiements reçus de toutes les rentes, y compris les paiements reçus en vertu d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REÉR) venu à échéance et versés sous forme de rente viagère, de rente à échéance fixe, d'un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) ou d'un contrat de rente à versements invariables; les pensions versées aux veufs ou aux veuves, ou à d'autres parents de pensionnés décédés; les pensions des fonctionnaires, des membres des Forces armées et d'officiers de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) à la retraite; les rentes du Fonds des rentes du gouvernement canadien, d'une compagnie d'assurance, etc. Sont exclus les prestations de décès sous forme forfaitaire, les prestations et les retraits globaux d'un régime de pension ou d'un REÉR et les remboursements de cotisations payées en trop.

Recensements :	1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)
Population :	Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel
N° de question :	Variable directe : question 47 i)
Réponses :	Valeur en dollars ou aucun revenu
Remarques :	Au recensement de 1981, cette variable était combinée avec la catégorie «Autre revenu en espèces». Reportez-vous également aux «Remarques» pour la variable Revenu : Revenu total .

Revenu : Prestations d'assurance-chômage

Total des prestations d'assurance-chômage reçues au cours de l'année civile 1995, avant les retenues d'impôt sur le revenu. Sont incluses les prestations d'assurance-chômage, de maladie, de maternité, de paternité, d'adoption, de travail partagé et de recyclage, et les prestations versées aux pêcheurs travaillant à leur compte en vertu du programme fédéral d'assurance-chômage.

Recensements :	1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5)
Population :	Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel
N° de question :	Variable directe : question 47 f)
Réponses :	Valeur en dollars ou aucun revenu
Remarques :	Aux recensements de 1971 et de 1961, les prestations d'assurance-chômage étaient incluses dans la catégorie «Revenu provenant d'autres sources publiques». Reportez-vous également aux «Remarques» pour la variable Revenu : Revenu total .

Revenu : Prestations du Régime de rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada

Prestations reçues au cours de l'année civile 1995 en vertu du Régime de rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada, par exemple les pensions de retraite, les prestations de survivant(e) et les pensions d'invalidité. Sont exclues les prestations de décès versées sous forme forfaitaire.

Recensements :	1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)
Population :	Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question :	Variable directe : question 47 e)
Réponses :	Valeur en dollars ou aucun revenu
Remarques :	En 1981 et en 1971, cette source était combinée avec les pensions de sécurité de la vieillesse (PSV) et les suppléments de revenu garanti (SRG). Aux recensements de 1996, 1991 et 1986, ces deux dernières variables ont fait l'objet d'une question distincte. Reportez-vous à la variable Revenu : Pension de sécurité de la vieillesse et supplément de revenu garanti . Reportez-vous également aux «Remarques» pour la variable Revenu : Revenu total .

Revenu : Prestations fiscales fédérales pour enfants

Prestations fiscales fédérales pour enfants versées, pendant l'année civile 1995, aux parents d'enfants à charge âgés de moins de 18 ans.

Recensement :	1996 (échantillon de 1/5)*
Population :	Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel
N° de question :	Variable dérivée
Réponses :	Valeur en dollars ou aucun revenu
Remarques :	Les recensés n'ont pas eu à fournir de renseignements sur les prestations fiscales pour enfants. Ces prestations ont été calculées au moment du traitement des données et attribuées, s'il y avait lieu, à l'un des parents de la famille de recensement d'après les renseignements fournis sur les enfants et sur le revenu de la famille. Ces calculs tenaient compte de la variation des taux de prestation au Québec et en Alberta, de même que des allocations familiales supplémentaires versées au Québec. Reportez-vous également aux «Remarques» pour la variable Revenu : Revenu total . * Avant 1995, deux allocations pour enfants étaient versées soit les allocations familiales et les crédits d'impôt pour enfants. Ces deux programmes ont été agrégés en un seul programme : le programme de prestations fiscales pour enfants.

Revenu : Principale source de revenu

Composante représentant la part la plus importante du revenu total d'une personne.

Recensements :	1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)
Population :	Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable dérivée

Réponses : Voir «Remarques».

Remarques : Plusieurs combinaisons des sources de revenu peuvent servir à établir cette classification. Ainsi, au niveau le plus détaillé, les sources de revenu sont réparties dans cinq catégories : salaires et traitements, travail autonome (agricole et non agricole), transferts gouvernementaux, revenus de placements et autres revenus. On compare les valeurs absolues obtenues dans chacune de ces catégories, et la principale source de revenu est déterminée d'après la valeur la plus élevée.

Cette variable n'est pas stockée dans la base de données.

Revenu : Revenu agricole net

Revenu net (recettes brutes provenant de la vente de produits agricoles, moins l'amortissement et les frais d'exploitation) tiré de l'exploitation d'une ferme, pour son propre compte ou en association, durant l'année civile 1995. Dans le cas d'une association, le recensé devait déclarer seulement sa propre part du revenu. Sont inclus dans le revenu net les avances en espèces, les dividendes reçus de coopératives, le produit brut des assurances, et les remises et les paiements dans le cadre de programmes fédéraux, provinciaux et régionaux de soutien aux entreprises agricoles (par exemple, les subventions à la production laitière et les paiements reçus d'offices de mise en marché). Par contre, la valeur du revenu en nature, comme les produits agricoles cultivés et consommés à la ferme, n'est pas incluse.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 47 b)

Réponses : Valeur positive ou négative en dollars ou aucun revenu

Remarques : Reportez-vous aux «Remarques» pour la variable ***Revenu : Revenu total***.

Revenu : Revenu d'emploi

Revenu total reçu au cours de l'année civile 1995 par les personnes âgées de 15 ans et plus sous forme de salaires et traitements, de revenu net dans une entreprise non agricole non constituée en société et/ou dans l'exercice d'une profession et de revenu net provenant d'un travail autonome agricole.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N^{os} de question : Variable dérivée : questions 47 a), b) et c)

- Réponses : Valeur positive ou négative en dollars ou aucun revenu
- Remarques : Reportez-vous aux «Remarques» pour la variable **Revenu : Revenu total**.
Consultez également les définitions détaillées de chacune des composantes.

Revenu : Revenu en dollars constants

Présentation de statistiques sur le revenu de deux recensements ou plus exprimées selon la valeur du dollar d'un des recensements.

- Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)
- Population : Personnes âgées de 15 ans et plus ayant un revenu, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel
- N° de question : Statistique dérivée
- Réponses : Valeur en dollars
- Remarques : Pour convertir les revenus de 1990 en dollars de 1995, les valeurs de 1990 ont été majorées de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation entre 1990 et 1995.

Revenu : Revenu médian des particuliers

Valeur centrale séparant en deux parties égales la répartition par tranches de revenu d'un groupe donné de personnes ayant un revenu; la première partie regroupe les personnes ayant un revenu inférieur à la médiane, et la seconde, les personnes ayant un revenu supérieur à la médiane.

- Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)
- Population : Personnes âgées de 15 ans et plus ayant un revenu, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel
- N° de question : Statistique dérivée
- Réponses : Valeur en dollars
- Remarques : (1) Cette variable n'est pas stockée dans la base de données. Dans une répartition par tranches de revenu, la médiane est habituellement estimée de la façon suivante :

M	=	$L_m + c_m (d / f_m)$, où
M	=	Valeur médiane
L_m	=	Limite inférieure de la tranche de revenu dans lequel
		$\frac{N}{2} = \frac{\sum W_i}{2}$ se trouve, où
N	=	Nombre (après pondération) de personnes de 15 ans et plus ayant un revenu qui correspond à la catégorie visée par la répartition
W_i	=	Coefficient de pondération de chaque personne de 15 ans ou plus ayant un revenu qui correspond à la catégorie visée
c_m	=	Taille (étendue) de la tranche de revenu médian
d	=	Nombre de personnes de 15 ans et plus qui doivent être comptées pour atteindre la valeur centrale
		c'est-à-dire $\frac{N}{2} - \sum_i^{m-1} f_i$
f_m	=	Fréquence ou total (après pondération) des personnes de 15 ans et plus qui se situent dans la tranche de revenu médiane.

- (2) Les revenus moyen et médian des particuliers, ainsi que les erreurs types de revenu moyen correspondantes, sont calculés pour les personnes qui sont âgées d'au moins 15 ans et qui ont un revenu (positif ou négatif). **En ce qui concerne tous les autres univers, ces statistiques sont calculées pour toutes les unités, qu'un revenu ait été déclaré ou non.**

Revenu : Revenu moyen des particuliers

Revenu total moyen pondéré des personnes âgées de 15 ans et plus qui ont déclaré un revenu en 1995. Pour établir le revenu moyen à partir des données non arrondies, il faut diviser le revenu agrégé d'un groupe de particuliers donné (par exemple, les hommes de 45 à 54 ans) par le nombre de personnes qui ont déclaré un revenu dans ce groupe.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus ayant un revenu, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Statistique dérivée

Réponses : Valeur en dollars

Remarques : Cette variable n'est pas stockée dans la base de données. Elle est calculée de la façon suivante pour tous les groupes.

$$\bar{Y} = \frac{\sum (Y_i W_i)}{\sum W_i}, \text{ où}$$

\bar{Y} = Revenu moyen des personnes de 15 ans et plus ayant déclaré un revenu dans ce groupe

Y_i = Revenu réel de chaque personne de 15 ans ou plus dans ce groupe

W_i = Coefficient de pondération de chaque personne de 15 ans ou plus ayant déclaré un revenu dans ce groupe

Les revenus moyen et médian des particuliers, ainsi que les erreurs types du revenu moyen correspondant, sont calculés pour les personnes qui sont âgées d'au moins 15 ans et qui ont un revenu (positif ou négatif). **En ce qui concerne tous les autres univers, ces statistiques sont calculées pour toutes les unités, qu'un revenu ait été déclaré ou non.**

Revenu : Revenu non agricole net dans une entreprise non constituée en société et/ou dans l'exercice d'une profession

Revenu net (recettes brutes moins les dépenses d'exploitation, telles que les salaires, les loyers, l'amortissement) provenant de l'exploitation d'une entreprise non agricole non constituée en société ou de l'exercice d'une profession pour son propre compte, durant l'année civile 1995. Dans le cas d'une association, le recensé devait déclarer seulement sa propre part du revenu. Sont inclus également le revenu net des personnes qui gardent des enfants à leur propre domicile, celui des pêcheurs, chasseurs et trappeurs qui travaillent à leur compte, celui des exploitants d'entreprises de distribution directe, par exemple des entreprises de vente et de livraison de produits de beauté, ainsi que le revenu que les artistes, les écrivains, les professeurs de musique, les coiffeurs et coiffeuses, les couturiers et couturières, etc., tirent de leurs activités autonomes.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 47 c)

Réponses : Valeur positive ou négative en dollars ou aucun revenu

Remarques : Reportez-vous aux «Remarques» pour la variable ***Revenu : Revenu total***.

Revenu : Revenu total

Revenu total en espèces, reçu par les personnes âgées de 15 ans et plus durant l'année civile 1995, provenant des sources suivantes :

- salaires et traitements (total);
- revenu agricole net;
- revenu non agricole net dans une entreprise non constituée en société et/ou dans l'exercice d'une profession;
- prestations fiscales fédérales pour enfants;
- pension de sécurité de la vieillesse et supplément de revenu garanti;
- prestations du Régime de rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada;
- prestations d'assurance-chômage;
- autre revenu provenant de sources publiques;
- dividendes, intérêts d'obligations, de dépôts et de certificats d'épargne, et autre revenu de placements;
- pensions de retraite et rentes, y compris les rentes de REÉR et de FERR;
- autre revenu en espèces.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable dérivée

Réponses : Valeur positive ou négative en dollars ou aucun revenu

Remarques : Bien que l'on ait demandé expressément aux répondants d'indiquer leur revenu total sans inclure la prestation fiscale fédérale pour enfants, le revenu total déclaré est remplacé par un revenu total dérivé dans lequel on a inclus un montant pour la prestation fiscale fédérale pour enfants.

Des données sur le revenu total en espèces ont été recueillies aux recensements de 1961, 1971, 1981, 1986, 1991 et 1996. Les principales différences d'un recensement à un autre, en ce qui a trait au revenu, sont résumées ci-après. Pour en obtenir un aperçu, reportez-vous à la figure 13.

Concept

- a) Au recensement de 1961, on n'a pas recueilli de données sur le revenu provenant d'une exploitation agricole. Par conséquent, cette source de revenu a été exclue des données sur le revenu total pour ce recensement.
- b) Au recensement de 1986, les crédits d'impôt fédéral pour enfants étaient inclus pour la première fois dans le revenu total en espèces. Ces crédits et les allocations familiales ont été remplacés au recensement de 1996 par la prestation fiscale fédérale pour enfants.
- c) À tous les recensements, le revenu touché par les immigrants avant leur arrivée au Canada n'était pas inclus dans le revenu total.

- d) À tous les recensements, le concept du revenu excluait les gains et les pertes au jeu, les prix gagnés à la loterie, les sommes forfaitaires reçues en héritage au cours de l'année, les gains et les pertes en capital, le produit de la vente d'une propriété, les remboursements d'impôt sur le revenu, les remboursements de prêts reçus, les règlements monétaires forfaitaires d'assurance, les remboursements d'impôt foncier, les remboursements de cotisations à un régime de pensions ainsi que les revenus en nature tels que les repas et l'hébergement gratuits ou les produits agricoles cultivés et consommés à la ferme.

Période de référence

Sauf en 1961, les recensés devaient déclarer leur revenu pour l'année civile ayant précédé le recensement. Au recensement de 1961, les recensés pouvaient déclarer leur revenu pour les 12 mois ayant précédé le recensement ou pour l'année civile 1960.

Champ d'observation

- a) L'univers visé par le recensement de 1961 excluait tous les ménages agricoles, tous les ménages collectifs et tous les ménages dans les Territoires du Nord-Ouest.
- b) Le recensement de 1971 est le seul où l'on ait recueilli des données sur le revenu des pensionnaires d'un établissement institutionnel.
- c) En 1991 et en 1996, les renseignements sur le revenu ont été recueillis auprès des résidents non permanents (voir la définition de la variable *Immigration : Résident non permanent*).

Méthodologie

- a) En 1971, les données sur le revenu ont été recueillies auprès d'un ménage sur trois. Pour tous les autres recensements, la taille de l'échantillon était de 1/5. (Dans certaines régions, l'échantillonnage a été remplacé par un dénombrement exhaustif.)
- b) En 1961, les données ont été recueillies dans le cadre d'interviews. Lors des recensements subséquents, la méthode utilisée était principalement l'autodénombrement.
- c) Aux recensements de 1981, 1986, 1991 et 1996, on a attribué un revenu nul aux membres des colonies huttérites parce que les réponses fournies n'étaient pas homogènes.
- d) La façon dont les sources de revenu sont combinées diffère pour certains recensements. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la figure 13.
- e) Les recensés n'ont pas fourni de données sur les allocations familiales et les crédits d'impôt pour enfants en 1986 et en 1991, ni sur les prestations fiscales pour enfants en 1996. Ces montants ont été calculés d'après les données relatives à la famille et attribués, s'il y avait lieu, à la personne appropriée.

Nota : Personne gagnant un revenu : Personne de 15 ans et plus bénéficiaire d'un revenu d'emploi, c'est-à-dire une personne qui a reçu un revenu de l'une ou de plusieurs des trois sources de revenu d'emploi (salaires et traitements, revenu non agricole net ou revenu agricole net) durant l'année de référence.

Figure 13. Contenu et couverture du revenu des recensements du Canada

Sources	Recensements					
	1961	1971	1981	1986	1991	1996
Salaires et traitements	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Travail autonome non agricole (revenu net)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Travail autonome agricole (revenu net)	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Allocations familiales	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	7
Crédits d'impôt fédéral pour enfants	Non	Non	Non	Oui	Oui	7
Prestations fiscales fédérales pour enfants	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
Pension de sécurité de la vieillesse (PSV) et supplément de revenu garanti (SRG)	–	2	3	Oui	Oui	Oui
Prestations du Régime de rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada (RRQ/RPC)	–	2	3	Oui	Oui	Oui
Prestations d'assurance-chômage	1	1	Oui	Oui	Oui	Oui
Autre revenu provenant de sources publiques	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Intérêts et dividendes	Oui	Oui	4	4	4	4
Autre revenu de placements	Oui	Oui	4	4	4	4
Pensions de retraite et rentes	Oui	Oui	5	Oui	Oui	Oui
Autre revenu en espèces	Oui	Oui	5	Oui	Oui	Oui
<u>Période de référence</u>	Juin 1960- mai 1961	1970	1980	1985	1990	1995
<u>Taille de l'échantillon</u>	20 %	33 %	20 %	20 %	20 %	20 %
<u>Couverture</u>	Fermes et T.N.-O non compris	Tous	Population d'un établissement institutionnel non comprise	Population d'un établissement institutionnel non comprise	Population d'un établissement institutionnel non comprise	Population d'un établissement institutionnel non comprise
					6	6

1 Comprises dans «Autre revenu provenant de sources publiques».

2 Une seule question inclut la PSV, le RRQ/RPC et l'assistance-vieillesse provinciale.

3 La question comprend les prestations du RRQ/RPC, mais les suppléments de revenu provinciaux sont compris dans «Autre revenu provenant de sources publiques».

4 Une question comprend tous les revenus de placements.

5 Une question comprend à la fois «Pensions de retraite et rentes» et «Autre revenu en espèces».

6 Comprend les résidents non permanents âgés de 15 ans et plus.

7 L'allocation familiale et le crédit d'impôt fédéral pour enfants ont été remplacés par la prestation fiscale fédérale pour enfants.

Revenu : Salaires et traitements

Salaires et traitements bruts avant les retenues pour l'impôt sur le revenu, les cotisations à un régime de pensions et au programme d'assurance-chômage. Sont compris les soldes et les indemnités militaires, les pourboires, les commissions, les gratifications et les gains provenant de tout genre d'emploi occasionnel réalisés durant l'année civile 1995. Est exclue la valeur des allocations et avantages imposables fournis gratuitement par l'employeur tels que le logement, l'utilisation d'un véhicule automobile.

Recensements :	1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)
Population :	Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel
N° de question :	Variable directe : question 47 a)
Réponses :	Valeur en dollars ou aucun revenu
Remarques :	Reportez-vous aux «Remarques» pour la variable <i>Revenu : Revenu total</i> .

Revenu : Transferts gouvernementaux

Revenu total provenant de tous les transferts gouvernementaux versés par l'administration fédérale, les provinces et les municipalités au cours de l'année civile 1995. Cette variable est dérivée en additionnant les montants provenant des sources suivantes :

- pension de sécurité de la vieillesse et supplément de revenu garanti;
- prestations du Régime de rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada;
- prestations d'assurance-chômage;
- prestations fiscales fédérales pour enfants;
- autre revenu provenant de sources publiques.

Recensements :	1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)
Population :	Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel
N° de question :	Variable dérivée
Réponses :	Valeur en dollars ou aucun revenu
Remarques :	Voir les définitions détaillées et les «Remarques» de chacune des composantes.

Cette variable peut être dérivée pour toute année de recensement ci-dessus, en additionnant les transferts gouvernementaux.

Scolarité : Certificat d'études secondaires

Détention d'un certificat d'études secondaires ou l'équivalent, peu importe si la personne possède ou non d'autres titres scolaires.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5)*

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N^{os} de question : Variable dérivée : questions 25, 26 et 28

Réponses : Total
 Aucun certificat d'études secondaires
 Sans autre formation
 Avec autre formation
 Certificat d'une école de métiers
 Autres études non universitaires
 Certificat d'études secondaires
 Sans autre formation
 Avec autre formation

Remarques : Il s'agit d'une variable sommaire publiée pour la première fois dans les produits du recensement de 1986 (voir le tableau 7 dans la publication n^o 93-110 au catalogue) qui sert essentiellement à répartir la population en deux groupes : les personnes n'ayant pas de certificat d'études secondaires ou l'équivalent et celles ayant un tel certificat. Elle permet également de déterminer si la personne a reçu ou non une autre formation. Pour établir cette variable, il faut faire appel aux variables *Scolarité : Certificats d'une école de métiers et autres certificats non universitaires*, *Scolarité : Nombre d'années d'études universitaires* et *Scolarité : Nombre d'années d'autres études non universitaires*. On a présumé que les personnes ayant déclaré des années d'études universitaires détenaient un certificat d'études secondaires ou l'équivalent.

* Les données relatives à cette variable n'ont pas été publiées en 1981, mais il est possible de les extraire de la base de données de 1981 sous la forme de totalisations spéciales à l'aide d'algorithmes normalisés.

Scolarité : Certificat universitaire supérieur au baccalauréat

Détention d'un certificat ou d'un diplôme universitaire supérieur au baccalauréat, peu importe si la personne possède d'autres titres scolaires. Habituellement, ce genre de certificat suit un premier grade obtenu dans le même domaine d'études, ou encore une maîtrise ou un premier grade professionnel.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5)

Population :	Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel
N° de question :	Variable dérivée : question 28, cercle 07
Réponses :	Aucun certificat ou diplôme supérieur au baccalauréat; Certificat ou diplôme supérieur au baccalauréat
Remarques :	Cette variable dérivée fournit un compte plus exact des personnes qui possèdent un ou des certificats universitaires supérieurs au baccalauréat, qu'elles aient ou non d'autres titres scolaires. Les diplômes ou les certificats obtenus après un premier grade dans un même domaine d'études (par exemple, un diplôme en pédagogie) sont comptés par la variable <i>Scolarité : Plus haut grade, certificat ou diplôme</i> . Toutefois, ce genre de certificat ou de diplôme peut aussi être obtenu après une maîtrise ou un premier grade professionnel (par exemple, un diplôme en médecine). Dans ce cas, le plus haut grade a la préséance dans la variable «plus haut grade» et il est impossible d'obtenir un compte des personnes qui possèdent à la fois une maîtrise ou un premier grade professionnel et un certificat universitaire supérieur au baccalauréat. Ce genre de certificat est décerné notamment dans des disciplines telles que la médecine spécialisée, le génie appliqué et la technologie de pointe.

Scolarité : Certificats d'une école de métiers et autres certificats non universitaires

Détention d'un certificat ou diplôme d'une école de métiers ou d'un certificat ou diplôme d'autres études non universitaires, ou les deux, peu importe si la personne détient ou non d'autres titres scolaires. Cette variable indique également si la personne a obtenu ou non un certificat d'études secondaires.

Recensements :	1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)*
Population :	Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel
N° de question :	Variable dérivée : question 28, cercles 03 et 04
Réponses :	Aucun certificat d'une école de métiers ni autre certificat non universitaire; Certificat d'une école de métiers sans certificat d'études secondaires; Autre certificat non universitaire sans certificat d'études secondaires; Certificat d'une école de métiers et autre certificat non universitaire sans certificat d'études secondaires; Certificat d'une école de métiers avec certificat d'études secondaires; Autre certificat non universitaire avec certificat d'études secondaires; Certificat d'une école de métiers et autre certificat non universitaire avec certificat d'études secondaires
Remarques :	Cette variable dérivée indique toutes les combinaisons possibles quant à la détention de certificats d'une école de métiers et d'autres certificats ou diplômes non universitaires et à l'obtention ou non d'un certificat d'études secondaires. Ces renseignements sont très utiles parce qu'ils indiquent les chevauchements possibles et les liens existant entre ces deux secteurs.

En général, on obtient un certificat d'une école de métiers au terme de plusieurs années de formation à titre d'apprenti ou de compagnon dans des métiers comme la soudure, la plomberie ou la menuiserie; cette période de stage peut également être assortie de périodes de formation scolaire dans des écoles de métiers, des collèges communautaires ou d'autres établissements du même genre.

On peut également obtenir un certificat d'une école de métiers en suivant uniquement des cours dans un établissement d'enseignement (par opposition à la formation en cours d'emploi), soit dans une école de métiers ou une école de formation professionnelle, dans un centre d'emploi ou dans un collège communautaire. Pour obtenir un certificat ou diplôme d'études non universitaires, il faut fréquenter un établissement qui ne décerne pas de grade, comme une école de sciences infirmières, un collège communautaire, un cégep, un institut de technologie ou un collège commercial privé.

* En 1971, une série spéciale de questions et de données portaient sur l'apprentissage et la formation professionnelle. Les données de 1996, 1991, 1986 et 1981 relatives aux certificats d'une école de métiers ne peuvent pas être comparées directement avec les données de 1971 sur les cours de formation professionnelle, qui étaient définis comme des cours à plein temps d'une durée de trois mois ou plus. En outre, dans les données de 1971, on a fait une distinction entre l'apprentissage et la formation professionnelle à plein temps, et on a demandé la durée de la formation et la date à laquelle celle-ci s'était terminée.

Scolarité : Diplôme en médecine, en art dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie

Détention d'un diplôme en médecine, en art dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie, peu importe si la personne possède ou non des titres scolaires plus élevés (c.-à-d. maîtrise ou doctorat acquis).

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable dérivée : question 28, cercle 09

Réponses : Aucun diplôme médical; Diplôme en médecine (M.D., D.D.S., D.M.D., D.M.V., O.D.); Diplôme en médecine et maîtrise; Diplôme en médecine et doctorat acquis

Remarques : Cette variable dérivée complète la variable ***Scolarité : Plus haut grade, certificat ou diplôme*** en fournissant des chiffres additionnels relatifs aux diplômes en médecine pour les personnes qui détiennent à la fois un diplôme en médecine et une maîtrise ou un doctorat acquis. Par conséquent, cette variable offre une mesure plus juste des ressources médicales existant au Canada que les chiffres obtenus pour la variable dérivée ***Scolarité : Plus haut grade, certificat***

ou diplôme. Ainsi, les personnes travaillant dans le domaine des sciences naturelles, dans la recherche médicale ou dans l'enseignement universitaire sont comptées comme possédant une maîtrise et un diplôme en médecine ou un doctorat et un diplôme en médecine.

Il convient de souligner certains points en ce qui concerne le classement recoupé de cette variable avec la variable *Scolarité : Principal domaine d'études (PDÉ)*. Dans le cas de la combinaison d'une maîtrise et d'un diplôme en médecine, le principal domaine d'études est déterminé d'après le diplôme en médecine. Par contre, dans le cas de la combinaison d'un doctorat acquis et d'un diplôme en médecine, le principal domaine d'études correspond au doctorat.

Scolarité : Fréquentation scolaire

Fréquentation à plein temps ou à temps partiel (le jour ou le soir) d'une école, d'un collège ou d'une université au cours de la période de huit mois allant de septembre 1995 au 14 mai 1996. La fréquentation est comptée seulement pour les cours permettant d'accumuler des crédits en vue de l'obtention d'un certificat, d'un diplôme ou d'un grade.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3)*, 1971 (échantillon de 1/3)**, 1961***

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 27

Réponses : Non, n'a fréquenté aucun de ces établissements au cours des huit derniers mois; Oui, à plein temps; Oui, à temps partiel, le jour ou le soir

Remarques : La fréquentation scolaire ne tient pas compte des cours suivis comme passe-temps ou par intérêt personnel. Il s'agit d'une fréquentation à plein temps si la personne avait une charge de cours correspondant à au moins 75 % de la charge de cours normale pour l'année où elle était inscrite. Les cours suivis le jour pendant une période de six semaines ou moins comptent pour une fréquentation à temps partiel. Si la personne avait fréquenté l'école à plein temps et à temps partiel au cours de la période de référence, il fallait indiquer uniquement la fréquentation à plein temps.

* En raison d'une erreur de réponse ayant entraîné un biais important dans les données de 1976 sur la fréquentation scolaire, il est impossible d'établir des comparaisons avec les données sur la fréquentation des établissements d'études secondaires, surtout pour le groupe d'âge de 15 à 19 ans; cependant, les estimations de 1976 pour la fréquentation des universités et des établissements d'études postsecondaires non universitaires n'ont pas été touchées.

- ** En 1971, on a utilisé l'expression «école ou université» plutôt que le terme «établissement d'enseignement», et l'expression «à un moment quelconque» n'était pas employée. Les recensés n'avaient pas à indiquer le genre d'établissement. Ce renseignement était recueilli pour l'ensemble de la population.
- *** En 1961, on n'a pas recueilli de données sur la fréquentation à temps partiel. La question était : «Depuis septembre dernier, avez-vous fréquenté une école ou une université? Oui (fréquentation normale de jour); Non». Ce renseignement était recueilli pour l'ensemble de la population. Le concept de fréquentation scolaire ne comprenait pas la fréquentation d'établissements tels que les instituts techniques, les collèges communautaires, les écoles normales, les cégeps, les écoles de sciences infirmières, les écoles de métiers et les collèges commerciaux.

Scolarité : Nombre d'années d'autres études non universitaires

Nombre total d'années d'études terminées (ou moins d'une année de cours terminés) dans un établissement d'enseignement, autre qu'une école primaire ou secondaire, où des grades ne sont pas décernés.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5)*, 1976 (échantillon de 1/3)**, 1971 (échantillon de 1/3)***

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 26

Réponses : Aucune; Moins de une année (de cours terminés); 1 an; 2 ans; 3 ans; 4 ans ou plus de cours terminés

Remarques : Il s'agit de la scolarité reçue dans tout établissement autre qu'une université ou une école primaire ou secondaire, que l'établissement en question exige ou non un diplôme d'études secondaires comme condition d'admission. Les cours suivis comme passe-temps ou par intérêt personnel ne sont pas censés être compris.

Comme pour les recensements de 1991 et de 1986, les études en Belles-Lettres et en Rhétorique dans les collèges classiques du Québec sont censées être comptées respectivement comme «1 année» et «2 années» d'autres études non universitaires.

Les recensés devaient indiquer le nombre d'années scolaires qu'ils avaient terminées avec succès, quel que soit le temps qu'ils avaient effectivement mis pour le faire. Les personnes qui avaient reçu une autre formation non universitaire, que ce soit par correspondance ou dans le cadre de cours à temps partiel (de jour ou de soir), devaient déclarer le nombre d'années de scolarité auxquelles correspondaient, dans un programme régulier à plein temps, les crédits qu'elles avaient accumulés. Les études faites au cégep, formation générale et professionnelle, sont incluses dans cette catégorie.

En 1976, les cours de passage à l'université dispensés dans les collèges communautaires étaient censés être comptés comme étant de niveau universitaire. Depuis 1981, ces cours ont été classés dans la catégorie «Autres études non universitaires». Ainsi, les recensés n'avaient pas à convertir au niveau universitaire les cours de passage à l'université suivis dans un collège communautaire. La raison de ce changement est qu'il n'existe pas de critères nationaux pour définir en quoi consiste un cours de passage à l'université, et que le contenu de ces cours varie même à l'intérieur des provinces. Par conséquent, le critère déterminant à ce chapitre est l'établissement où cette formation a été dispensée (les cégeps et les collèges communautaires sont des établissements non universitaires).

- * En 1981, les études en Belles-Lettres et en Rhétorique dans les collèges classiques du Québec étaient comptées respectivement comme «1 année» et «2 années» d'études universitaires.
- ** En 1976, les cours suivis au cégep (formation générale) étaient censés être comptés comme étant de niveau universitaire. Toutefois, la plupart des répondants n'ont pas fait cette distinction. En 1976, les réponses possibles étaient : aucune, 1 année ou moins, 2 années, 3 années ou plus.
- *** En 1971, cette variable correspondait au «nombre d'années d'études terminées» depuis le secondaire. Les réponses possibles, pour ce qui était de la formation non universitaire, étaient : aucune; 1; 2; 3+. Cette variable n'était pas comprise dans le recensement de 1961.

Scolarité : Nombre d'années d'études universitaires

Nombre total d'années d'études (ou moins d'un an de cours terminés) dans un établissement d'enseignement décernant des grades, certificats ou diplômes aux personnes qui ont réussi un programme d'études.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5)*, 1976 (échantillon de 1/3)**, 1971 (échantillon de 1/3)***, 1961****

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 25

Réponses : Aucune; Moins de une année (de cours terminés); 1 an; 2 ans; 3 ans; 4 ans; 5 ans; 6 ans; 7 ans; 8 ans; 9 ans; 10 ans; 11 à 15 ans

Remarques : Le nombre d'années d'études correspond au «nombre d'années universitaires» terminées, peu importe le temps qu'il a fallu pour le faire. Deux semestres comportant une charge normale de cours sont considérés comme l'équivalent d'une année universitaire. Si le recensé avait fait des études universitaires par correspondance ou à temps partiel (le jour ou le soir), il devait convertir les crédits accumulés en nombre équivalent d'années normales de formation universitaire à plein temps.

Comme pour les recensements de 1991 et de 1986, les niveaux Philo I et Philo II dans les collèges classiques du Québec sont censés être comptés respectivement comme «1 année» et «2 années» d'études universitaires.

Les personnes qui ont reçu une formation d'enseignant dans une faculté d'éducation associée à une université devaient indiquer avoir reçu une formation universitaire. Par contre, les personnes qui recevaient ou avaient reçu une formation d'enseignant dans un établissement non affilié à une université étaient considérées comme ayant fait d'«autres études non universitaires».

- * En 1981, les niveaux Philo I et Philo II dans les collèges classiques du Québec étaient comptés respectivement comme «3 années» et «4 années» d'études universitaires.
- ** En 1976, les cours de passage à l'université et les cours de formation générale dispensés au cégep étaient censés être comptés comme étant de niveau universitaire. Toutefois, la plupart des répondants qui avaient fait des études générales au cégep n'ont pas fait cette distinction. En 1976, les réponses possibles étaient : aucune; 1 année ou moins; 2 années; 3 années; 4 années; 5 années; 6 années ou plus.
- *** En 1971, les réponses possibles étaient : aucune; 1; 2; 3; 4; 5; 6+. En 1961, on a demandé aux recensés d'indiquer la dernière année de cours à laquelle ils étaient inscrits, peu importe s'ils l'avaient terminée ou non, et les réponses possibles étaient : 1-2; 3; 4+; grade universitaire. Aux recensements de 1971 et 1961, on n'a donné aucune indication particulière au sujet des cours de passage à l'université.

Scolarité : Nombre total d'années de scolarité

Somme des années (ou grades) de scolarité aux niveaux primaire, secondaire, universitaire et non universitaire.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5)*, 1976 (échantillon de 1/3)*, 1971 (échantillon de 1/3)*

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N^{os} de question : Variable dérivée : questions 24, 25 et 26

Réponses : De 0 à 29 ans et plus

Remarques : Il s'agit d'une variable présentée surtout dans des agrégations de données sommaires (comme 0, 1 à 4, 5 à 8, 9 et 10, 11 à 13, 14 à 17 et 18 et plus) et sous la forme de dérivées secondaires telles que la moyenne et la médiane.

- * Lors des recensements de 1981, 1976 et 1971, cette variable n'a pas été publiée. Toutefois, il est possible de l'obtenir à partir de la base de données en préparant des totalisations spéciales.

Scolarité : Plus haut grade, certificat ou diplôme

Indique le **plus haut** grade, certificat ou diplôme obtenu.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3)*, 1971 (échantillon de 1/3)**, 1961***

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable dérivée : question 28

Réponses : Aucun grade, certificat ou diplôme; Certificat d'études secondaires ou l'équivalent; Certificat ou diplôme d'une école de métiers; Autre certificat ou diplôme non universitaire; Certificat ou diplôme universitaire **inférieur** au baccalauréat; Baccalauréat(s); Certificat ou diplôme universitaire **supérieur** au baccalauréat; Diplôme en médecine, en art dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie; Maîtrise; Doctorat acquis

Remarques : Il s'agit d'une variable dérivée obtenue à partir des réponses à la question où l'on demandait de déclarer **tous** les grades, certificats ou diplômes obtenus. Bien que la liste présentée ne soit pas nécessairement hiérarchique, elle donne quand même une idée générale des différentes étapes des progrès scolaires.

Il convient d'expliquer les titres scolaires suivants : a) un certificat d'études secondaires est un diplôme au niveau de l'immatriculation ou de l'immatriculation supérieure, de formation générale, technique ou commerciale; b) un certificat ou diplôme d'école de métiers est obtenu à la suite d'un apprentissage (certificat de compagnon) et/ou d'une formation scolaire comportant des cours de formation professionnelle et pré-professionnelle au niveau des métiers donnés dans des collèges communautaires, des instituts de technologie et d'autres établissements similaires où l'on exige comme condition minimale d'admission un niveau de scolarité inférieur au diplôme d'études secondaires, à l'immatriculation ou à l'immatriculation supérieure, ou l'équivalent; c) un autre certificat ou diplôme non universitaire est obtenu dans un collège communautaire (programmes de passage à l'université et programmes menant à une carrière semi-professionnelle), un cégep (formation générale et professionnelle), un institut de technologie ou tout autre établissement ne décernant pas de grade. Cette catégorie comprend aussi les certificats d'enseignement décernés par les ministères provinciaux de l'Éducation, mais elle n'inclut pas les diplômes d'enseignant au niveau du baccalauréat obtenus dans une faculté d'éducation affiliée à une université; d) les certificats ou diplômes universitaires sont habituellement liés à des associations professionnelles dans des domaines tels que la comptabilité, les banques, les assurances. Si un baccalauréat est une condition d'admission à un cours menant à l'obtention d'un certificat ou d'un diplôme universitaire, celui-ci est alors classé comme un certificat universitaire supérieur au baccalauréat.

* En 1976, les catégories «certificats ou diplômes de métiers» et «certificats ou diplômes universitaires **supérieurs** au baccalauréat» n'étaient pas incluses.

- ** En 1971, cette question portait uniquement sur les grades, certificats ou diplômes d'études universitaires. Les réponses possibles, en 1971, étaient les suivantes : Aucun certificat, diplôme ou grade universitaire; Certificat ou diplôme universitaire (inférieur au baccalauréat); Baccalauréat; Premier grade professionnel; Maîtrise ou l'équivalent, ou Doctorat acquis.
- *** En 1961, tous les diplômes universitaires étaient inclus dans la même catégorie, sans distinction de genre.

Scolarité : Plus haut niveau atteint

Dernière année d'études primaires ou secondaires, terminée ou non, ou dernière année universitaire ou non universitaire terminée. Dans la hiérarchie de la scolarité, les études universitaires sont classées au-dessus des autres études non universitaires. En outre, la personne qui a obtenu un grade, certificat ou diplôme se trouve classée à un échelon au-dessus de celle qui a un nombre d'années de scolarité plus élevé, terminées ou non, mais qui n'a pas de titre scolaire.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3)*, 1971 (échantillon de 1/3)*, 1961**

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N^{os} de question : Variable dérivée : questions 24, 25, 26 et 28

Réponses : Dans les produits du recensement de 1996, le plus haut niveau de scolarité peut être indiqué de diverses façons. Voici la liste générale des niveaux possibles :

Études primaires ou secondaires seulement

Aucune scolarité ou uniquement l'école maternelle

De la 1^{re} à la 4^e année

De la 5^e à la 8^e année

9^e et 10^e année

De la 11^e à la 13^e année

Certificat d'études secondaires

Certificat ou diplôme d'une école de métiers

Autres études non universitaires seulement

Sans certificat ou diplôme d'une école de métiers ou d'autres études non universitaires

Avec certificat ou diplôme d'une école de métiers

Avec certificat ou diplôme d'autres études non universitaires

Études universitaires

Études universitaires sans grade universitaire

Sans autres études non universitaires

Sans grade, certificat ou diplôme

Avec certificat ou diplôme d'une école de métiers
 Avec certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat
 Avec autres études non universitaires
 Sans grade, certificat ou diplôme
 Avec certificat ou diplôme d'une école de métiers
 Avec certificat ou diplôme d'autres études non universitaires
 Avec certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat
 Études universitaires, avec grade universitaire
 Avec baccalauréat ou premier grade professionnel
 Avec certificat universitaire supérieur au baccalauréat
 Avec maîtrise
 Avec doctorat acquis

Remarques : Cette variable, qui correspond au **Plus haut niveau de scolarité**, présuppose une hiérarchie de la scolarité; toutefois, il existe certains cas où cette hiérarchie ne s'applique pas. Par exemple, le fait de classer les certificats ou diplômes d'une école de métiers au-dessus des diplômes d'études secondaires est justifié parce que, d'une part, ces titres sont obtenus surtout en vue de l'exercice d'un métier ou de l'obtention d'un emploi et, d'autre part, parce que la plupart des titulaires de ces titres, à l'époque où ils faisaient leurs études, étaient plus âgés que les élèves du niveau secondaire. Il n'en demeure pas moins qu'un grand nombre d'entre eux ne possèdent pas de diplôme d'études secondaires. Par conséquent, cette hiérarchie se révèle inadéquate pour ce groupe de personnes. Par contre, on ne résoudrait pas le problème en plaçant cette catégorie au-dessous du niveau secondaire parce qu'on ne tiendrait alors pas compte des personnes qui, dans ce même groupe, ont un diplôme d'études secondaires. C'est pour cette raison que les données sur les certificats ou diplômes d'une école de métiers (et les autres titres non universitaires) sont désagrégées dans des catégories distinctes associées à la variable *Scolarité : Certificats d'une école de métiers et autres certificats non universitaires*.

Un autre exemple des lacunes de cette hiérarchie est le cas des personnes qui ont fait à la fois des études universitaires et des études non universitaires. Une personne qui aurait suivi des cours universitaires et non universitaires pour lesquels elle n'aurait pas obtenu de grade, de certificat ou de diplôme serait quand même considérée comme ayant une scolarité «plus élevée» que la personne qui aurait fait **seulement** d'autres études non universitaires sanctionnées par un certificat ou un diplôme.

* En 1976 et 1971, cette variable était appelée «Niveau de scolarité». En 1971, elle était définie comme la dernière année d'études primaires, secondaires ou universitaires, terminée ou non, peu importe si les personnes avaient reçu ou non une formation professionnelle ou une formation postsecondaire non universitaire. En 1976, cette définition a été révisée de manière à insister sur le nombre d'années **terminées** (au lieu de la fréquentation) au-delà du niveau secondaire. Elle se lisait comme suit : «Dernière année d'études primaires/secondaires, terminée ou non, ou dernière année d'études postsecondaires non universitaires ou universitaires achevée par le recensé».

** En 1961, les niveaux primaire, secondaire et universitaire étaient regroupés sous une seule question dans laquelle on demandait au recensé d'indiquer la dernière année d'études qu'il avait **faite**, sans l'avoir nécessairement terminée. D'ailleurs, le titre de la variable indiquait bien qu'il s'agissait de la dernière année de cours suivis.

Scolarité : Plus haut niveau atteint à l'école primaire ou secondaire

Dernière année d'études primaires ou secondaires, **terminée ou non**, selon la province où l'enseignement a été reçu ou, dans le cas des personnes qui ont fait leurs études primaires ou secondaires à l'extérieur du Canada, l'équivalent du niveau de scolarité atteint selon le système scolaire en usage dans leur province de résidence.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3)*, 1971 (échantillon de 1/3)**, 1961***

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 24

Réponses : Aucune scolarité ou uniquement l'école maternelle, **OU** plus haut niveau atteint (de la 1^{re} à la 13^e année) à l'école secondaire ou primaire

Remarques : Les personnes inscrites dans un établissement scolaire au moment du recensement devaient indiquer l'année d'études en cours. Les niveaux de scolarité exprimés en années peuvent être différents d'une province à une autre. Ils ont également varié au fil des ans.

Les recensés qui avaient fait leurs études primaires ou secondaires dans le cadre de leçons particulières, par correspondance ou à temps partiel, devaient indiquer l'année correspondante dans un programme régulier (de jour à plein temps). Les personnes qui avaient fait leurs études dans un établissement décloisonné (non divisé en années d'études) ou à progression par matière avaient la possibilité de donner une estimation de leur niveau ou d'inscrire le nombre réel d'années de fréquentation scolaire.

* En 1976, le plus haut niveau d'études secondaires dans la province de Québec était la 12^e année tandis qu'en 1981 et en 1986, c'était la 11^e année. Par ailleurs, en 1976, 1971 et 1961, les personnes n'ayant aucune scolarité et celles ayant fréquenté uniquement l'école maternelle étaient classées dans des catégories distinctes.

** En 1971, l'échantillon visé par la question sur les études primaires ou secondaires était composé de toutes les personnes âgées de 5 ans et plus.

*** En 1961, les données ont également été recueillies pour les personnes âgées de 5 ans et plus. À ce recensement, les réponses possibles étaient les suivantes : aucune scolarité; maternelle; primaire, de la 1^{re} à la 4^e année; primaire, 5^e année ou plus; secondaire 1; 2; 3; 4; 5.

Scolarité : Principal domaine d'études (PDÉ)

Principale discipline ou principal domaine dans lequel le recensé a fait ses études ou reçu sa formation et obtenu son plus haut grade, certificat ou diplôme postsecondaire. En ce qui a trait au principal domaine d'études, la classification adoptée comporte 10 grandes catégories : enseignement, loisirs et orientation; beaux-arts et arts

appliqués; lettres, sciences humaines et disciplines connexes; sciences sociales et disciplines connexes; commerce, gestion et administration des affaires; sciences et techniques agricoles et biologiques; génie et sciences appliquées; techniques et métiers du génie et des sciences appliquées; professions, sciences et technologies de la santé; mathématiques et sciences physiques. Ces catégories sont elles-mêmes subdivisées en plus de 100 «sous-catégories» et environ 425 groupes de «base».

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3) – formation professionnelle et apprentissage seulement

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus qui ont un grade, certificat ou diplôme d'études postsecondaires, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 29

Réponses : Reportez-vous à la classification adoptée à l'annexe L.

Remarques : La classification relative à la variable **PDÉ** peut être utilisée indépendamment ou combinée avec la variable **Scolarité : Plus haut grade, certificat ou diplôme**. Quand on combine cette dernière variable avec le PDÉ, il faut se rappeler que chacune des qualifications postsecondaires, du certificat ou diplôme d'une école de métiers au doctorat acquis, présente une répartition différente. En conséquence, différentes désagréations de la variable PDÉ peuvent être employées selon la représentativité numérique des groupes de base propre à chaque niveau de qualification.

Dans le cas du classement recoupé des qualifications médicales avec la variable PDÉ, il est recommandé d'utiliser la variable **Scolarité : Diplôme en médecine, en art dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie** plutôt que le code correspondant au plus haut grade, puisque la variable en question fait état d'un diplôme en médecine, que l'intéressé ait ou non une maîtrise ou un doctorat acquis. Cette variable inclut également les personnes qui ont à la fois un doctorat acquis et un diplôme en médecine.

Le concept de domaine d'études sous-entend la notion de sous-domaine ou de spécialisation. Dans le *Guide du recensement de 1996* qui accompagnait le questionnaire, il était indiqué que le recensé devait préciser le domaine de spécialisation de son programme d'études ou de formation, particulièrement dans le cas d'études de deuxième ou troisième cycle ou d'un autre genre de formation supérieure. La fréquence de déclaration des codes correspondant aux groupes de base de la classification du PDÉ est un indice de la mesure dans laquelle les recensés se sont conformés à cette instruction. En général, on note une tendance à déclarer des degrés de spécialisation plus élevés pour les maîtrises, diplômes en médecine et doctorats acquis.

Sexe

Qualité d'homme ou de femme.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Population :	Population totale
N° de question :	Variable directe : question 4
Réponses :	Masculin; Féminin
Remarques :	Comme certains prénoms (par exemple, Claude, Dominique ou Camille) ne permettent pas toujours de déterminer le sexe, on a demandé aux recensés d'indiquer «Masculin» ou «Féminin».

Union libre

Situation de deux personnes qui vivent ensemble comme mari et femme, mais qui ne sont pas légalement mariées l'une à l'autre.

Recensements :	1996, 1991
Population :	Population totale
N° de question :	Variable directe : question 6
Réponses :	Oui; Non
Remarques :	Lors des recensements de 1986 et de 1981, les données sur l'union libre étaient tirées des réponses à la question sur le lien avec la Personne 1. Avant le recensement de 1981, on ne recueillait pas de données sur l'union libre.

Il est possible d'obtenir des données relatives aux personnes vivant en union libre, classées selon l'état matrimonial légal, pour 1991 et 1996. En 1986 et 1981, ces personnes étaient incluses dans la catégorie des personnes «Mariées». On peut maintenir la comparabilité des données de 1991 et de 1996 avec les données antérieures en incluant les personnes vivant en union libre dans la catégorie des personnes «Mariées (y compris l'union libre)». Voir ***État matrimonial***.